

Développement d'une stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique centrale

Etude nationale sur le financement du secteur de l'eau



Rapport Cameroun

Juin 2010

SOMMAIRE

Abréviations.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures.....	viii
Liste des cartes.....	viii
Liste des encadrés.....	viii
Resumé exécutif.....	ix
Introduction générale.....	1
Contexte et objectifs de l'étude.....	1
Méthodologie détaillée.....	3
PARTIE I : ETAT DES LIEUX GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU.....	5
Chapitre I : Les politiques de développement du pays et la problématique de l'eau.....	5
Introduction.....	5
I ₁ - La présentation générale du Cameroun.....	5
I ₂ - Les ressources en eau, leurs usages et l'équilibre entre l'offre et la demande desdites ressources	14
I ₃ - La place du secteur de l'eau dans les documents et programmes de développement en cours et avenir.....	20
I ₄ - La gouvernance du secteur de l'eau et la mise en œuvre de la GIRE dans le pays.....	22
I ₅ - Les engagements en matière d'eau et d'assainissement et leur mise en œuvre	30
Conclusion.....	32
Chapitre II : Les enjeux majeurs dans le secteur de l'eau.....	33
Introduction.....	33
II ₁ - Les défis liés à la gestion des ressources en eau.....	33
II ₂ - Les nuisances et risques liés a l'eau.....	37
Conclusion	42
PARTIE II : DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU.....	43
Chapitre III : Analyse du financement des sous secteurs de l'eau.....	43
Introduction.....	43
III.1 – L'hydraulique urbaine.....	43
III.2 – L'hydraulique rurale.....	49
III.3 – L'hydraulique agricole.....	52

III.4 – L’hydraulique pastorale.....	53
III.5 – L’hydraulique industrielle et l’hydroelectricité.....	53
Conclusion.....	57
Chapitre IV : Données globales sur le financement du secteur de l’eau.....	58
Introduction	58
IV.1 - Le financement public du secteur de l’eau	58
IV.2 – Les autres sources de financement local du secteur.....	61
IV.3 – Les financements des partenaires au développement.....	64
IV.4 - Le coût du suivi des ressources en eau.....	72
IV.5 – Forces, faiblesses, opportunités et menaces du financement du secteur de l’eau.....	73
IV.6 – Propositions en vue d’améliorer le financement du secteur de l’eau.....	77
Conclusion.....	78
PARTIE III : ETUDE PROSPECTIVE SUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L’EAU	79
Chapitre V : Les besoins de financement prévisionnels du secteur de l’eau	79
Introduction.....	79
V ₁ – Les besoins en investissement en eau domestique et assainissement rural	79
V ₂ – Les besoins en investissement en hydroelectricité.....	84
V ₃ – Les besoins en investissement en hydraulique de transport	85
V ₄ – Les financements acquis et mobilisables.....	86
Conclusion.....	87
Chapitre VI : L’idée d’un mécanisme de financement régional du secteur de l’eau	88
Introduction	88
VI ₁ - Les elements d’une stratégie de la création du mécanisme régional de fianacement du secteur de l’eau	88
VI ₂ - Fondements politique et juridique du mecanisme.....	93
VI ₃ - Intérêt du mecanisme pour les donateurs eventuels.....	95
Conclusion.....	96
Conclusion générale.....	97
Références	99
Annexes.....	102

ABREVIATIONS

ABN	:	Autorité du Bassin du fleuve Niger
AGIEAC	:	Autorité de Gestion Intégrée des Eau en Afrique Centrale
AMCOW	:	African Ministerial Council on Water
BEAC	:	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BDEAC	:	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
CAA	:	Caisse Autonome d'Amortissement
CBLT	:	Commission du bassin du Lac Tchad
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHOCOCAM	:	Chocolaterie du Cameroun
CICOS	:	Commission International du bassin du Congo – Oubangui – Sangha
DGB/MINFI	:	Direction Générale du Budget /Ministère des Finances
DSCE	:	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	:	Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages
EMF	:	Etablissement de Microfinance
FAO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F CFA	:	Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
FMI	:	Fonds Monétaire International
FEICOM	:	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FORSEAU	:	Fonds Régional de Solidarité pour l'Eau
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWA	:	Alliance Genre et Eau
GWP-CAF	:	Global Water Partnership – Central Africa
GWP-Cm	:	Global Water Partnership - Cameroon
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
INS	:	Institut National de la Statistique
IPPTE	:	Initiative Pays Pauvre Très Endetté
MIDERIM	:	Mission de Développement de la Riziculture de Maroua

MINEE	:	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDUB	:	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	:	Ministère des enseignements Secondaires
MINSANTE	:	Ministère de la Santé
MINEDUC	:	Ministère de l'Education Nationale
MINEF	:	Ministère de l'Environnement et des Forêts
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PANGIRE	:	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNDP	:	Programme National de Développement Participatif
SEMRY	:	Société d'Expansion de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SMDD	:	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SOCATRAL	:	Société Camerounaise de Transformation d'Aluminium
SOSUCAM	:	Société Sucrière du Cameroun
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
URSS	:	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
ZAPI	:	Zone d'Action Prioritaire Intégrée

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EVOLUTION EN VOLUME DES EMPLOIS DU PIB (BASE 100 = 2000).....	9
TABLEAU 2 : EPARGNE ET INVESTISSEMENT DU CAMEROUN.....	10
TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION CAMEROUNAISE.....	11
TABLEAU 4 : BILAN QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DE SURFACE.....	15
TABLEAU 5 : BILAN QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE.....	16
TABLEAU 6 : BESOINS EN EAU PAR BASSIN ET PAR TYPE D'USAGES.....	16
TABLEAU 7 : OBJECTIFS PROSPECTIFS ET NORMATIFS EN MATIERE D'ACCES A L'EAU POTABLE.....	28
TABLEAU 8 : OBJECTIFS PROSPECTIFS ET NORMATIFS EN MATIERE D'ACCES A L'ASSAINISSEMENT.....	28
TABLEAU 9 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES CADRES TECHNIQUES DE L'EAU DU MINEE PAR AGES ET PAR SEXE.....	30
TABLEAU 10 : ZONES HUMIDES PAR UNITES HYDROGRAPHIQUES.....	41
TABLEAU 11: INVESTISSEMENTS EN MILLIERS DE FCFA DE LA SNEC (OPERATIONS IDENTIFIEES).....	44
TABLEAU 12 : ETAT DES INFRASTRUCTURES (EN MILIEU URBAIN) EN 2007.....	44
TABLEAU 13 : PRODUCTION CAMWATER/CDE ET SON RENDEMENT.....	44
TABLEAU 14 : DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE DE CAMWATER/CDE.....	45
TABLEAU 15 : LES TARIFS DE VENTE D'EAU HORS TAXES PAR CATEGORIE D'USAGERS.....	46
TABLEAU 16: LES VENTES CAMWATER/CDE.....	47
TABLEAU 17 : LA DECOMPOSITION DES COUTS DE REVIENT DE L'EAU.....	48
TABLEAU 18 : SYNTHESE DES PROGRAMMES D'HYDRAULIQUE RURALE RECENTS OU EN COURS.....	49
TABLEAU 19 : ETAT DES REALISATIONS D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE.....	50
TABLEAU 20 : PROGRAMMATION DES POINTS D'EAU PAR LE MINEDUB.....	51
TABLEAU 21 : ETAT DES PROGRAMMES D'HYDRAULIQUES DU MINESEC DANS LE TEMPS.....	51
TABLEAU 22 : EVALUATION DU VOLUME D'EAU PRODUIT PAR L'HYDRAULIQUE RURALE EN 2007.....	51
TABLEAU 23 : PRODUCTIONS HYDRO AGRICOLES NATIONALES ET REVENU ANNUEL DES EXPLOITANTS.....	52
TABLEAU 24 : ETAT DES INFRASTRUCTURES EN HYDROELECTRICITE.....	54

TABLEAU 25 : PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTEE DE AES SONEL	54
TABLEAU 26 : PRODUCTION D'ELECTRICITE PAR AES SONEL EN GWH ET DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTE	55
TABLEAU 27 : LE RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS DE AES SONNEL.....	56
TABLEAU 28 : LE POIDS INVESTISSEMENTS PUBLICS DU SECTEUR DE L'EAU DANS LE BUDGET PUBLIC ...	59
TABLEAU 29 : LES DIFFERENTS CONCOURS OCTROYES PAR LE FEICOM.....	63
TABLEAU 30 : BUDGET FEICOM FINANCEMENT EAU POTABLE	63
TABLEAU 31 : LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HYDRAULIQUES PAR LE PNDP.....	64
TABLEAU 32 : BANQUE MONDIALE – PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN ...	65
TABLEAU 33 : UNION EUROPEENNE - PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN.....	66
TABLEAU 34 : COUT ANNUEL MOYEN DES INTERVENTIONS DE PLAN CAMEROUN.....	68
TABLEAU 35 : REALISATIONS DE PLAN CAMEROUN.....	69
TABLEAU 36 : UNESCO - PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN.....	69
TABLEAU 37 : PNUD - PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN.....	70
TABLEAU 38 : AMBASSADE DE LA REP. POP. DE CHINE - PROJETS SECTEUR DE L'EAU	70
TABLEAU 39 : JAPON - PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN.....	71
TABLEAU 40 : BELGIQUE - PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN	71
TABLEAU 41 : FINANCEMENTS CUMULES DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE DE 1997 A 2003....	72
TABLEAU 42 : FINANCEMENT DU SUIVI DES RESSOURCES EN EAU.....	72
TABLEAU 43 : ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRE POUR L'ATTEINTE DES OMD.....	80
TABLEAU 44 : BESOINS EN NOUVEAUX OUVRAGES D'EAU EN MILIEU RURAL ...	81
TABLEAU 45 : CALCUL DES POINTS D'EAU A REHABILITER.....	83
TABLEAU 46 : PRESENTATION DES DOMAINES D'INTERVENTION DU FORSEAU.....	92

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DES PIB COURANT ET CONSTANT 1993-2007.....	7
FIGURE 2 : PIB SECTORIEL.....	8
FIGURE 3 : DEMANDES CONSOMMATRICES CONCURRENTES EN EAU AU CAMEROUN.....	17
FIGURE 4 : ADEQUATION ENTRE LES BESOINS ET LA DISPONIBILITE EN EAU.....	18
FIGURE 5 ; RESSOURCES EN EAU NON EXPLOITEE DU CAMEROUN.....	19
FIGURE : 6 : POIDS DES MALADIES HYDRIQUES DANS LE BUDGET FAMILIAL.....	38
FIGURE 7 : SORTIE DE DEVISE LIEES AUX MALADIES HYDRIQUES.....	38
FIGURE 8 : POIDS DE DIFFERENTES CATEGORIE DE LA CLIENTELE DE LA CDE DANS SES VENTES.....	48
FIGURE 9 : COMPARAISON DU BUDGET DU SECTEUR DE L'EAU AVEC CEUX DES SECTEURS SOCIAUX.....	60
FIGURE 10 : GAPS ENTRE BUDGET DE L'EAU DU CAMEROUN ET LES DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT	61
FIGURE 11: BESOINS EN OUVRAGES D'EAU EN MILIEU RURAL.....	82

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : CARTE DU CAMEROUN.....	6
CARTE 2 : LES GRANDS BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET RESEAUX.....	14

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Evaluation des points d'eau à créer par la méthode des EPE.	80
Encadré 2 : Chiffrage des besoins en assainissement en milieu rural	84

RESUME EXECUTIF

La présente étude économique dresse un diagnostic du financement du secteur de l'eau au Cameroun, dans la perspective de rendre disponible des matériaux servant d'intrants à la mise en place d'un Fonds Régional de Solidarité pour l'Eau (FORSEAU).

L'étude met en évidence les points saillants suivants :

- ❖ Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure¹. Il a mis en œuvre six (06) plans de développement et sept (07) programmes économiques sous-tendus globalement par le libéralisme planifié et la politique d'ajustement structurel. Conformément aux objectifs de ses plans de développement, le Cameroun a réalisé le doublement du PIB par habitant en vingt (20) ans². Il sombre ensuite dans la plus grave crise économique de son histoire de 1986 à 1994. Il s'en est sorti après plusieurs programmes d'ajustement structurel et la dévaluation du Fcfa de janvier 1994. Dès lors, il a retrouvé certains équilibres macroéconomiques fondamentaux : un niveau d'inflation modéré, une croissance qui oscille entre 2,30 et 5,31 %³, un solde budgétaire globalement excédentaire, bien qu'en 2006, 83,18 % des dépenses soient consacrées au fonctionnement ;
- ❖ Le Cameroun a atteint le point de décision de l'initiative PPTE en 2000. Il a élaboré en 2003 son DSRP et n'a seulement atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE qu'en avril 2006. Dès lors, du fait de l'allègement de la dette consécutif à l'atteinte dudit point d'achèvement, la trésorerie du Cameroun va considérablement s'améliorer. Toutefois, on relève la persistance du chômage qui en 1995 se situait à 17% de la population active avec des pointes dans les villes de Yaoundé et Douala avec respectivement de 21,5% et 25,6 %⁴ ;
- ❖ En matière démographique, la population du Cameroun en janvier 2010 est estimée à 19 406 100 habitants⁵ dont 55% vit en zone urbaine et 45% en zone rurale. Elle connaît une urbanisation galopante avec un taux de 6 %⁶ l'an alors que la croissance démographique se situe à 2.6 %. Cette urbanisation rapide de la population ne s'accompagne guère du développement des infrastructures de base à l'instar de l'eau dont l'accès reste limité. Par ailleurs, la population est essentiellement jeune (la moitié de celle-ci a moins de 17,7 ans et le poids démographique des moins de 15 ans se situe à 43,6%. Par contre, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5,5 % de la population totale)⁷
- ❖ Du point de vue de l'économie, le Cameroun a défini son cap, sa vision à l'horizon 25-30 ans, qui celui d'un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Toute fois, en parcourant les documents et /ou programmes en cours,

¹ Son PIB par habitant en 2006 est de (en \$ USA) 1 019,5, soit 509 500 Fcfa en considérant 1 \$ USA = 500 Fcfa (cf. Administrations économiques et financiers FMI et BEAC, "Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux 1993/94- 2001 – 2006).

² Le produit intérieur par tête d'habitant estimé en 1980/1981, est de l'ordre de 187 000 Fcfa en francs courants, soit 46 500 Fcfa en francs constant de 1961/1962 contre 22 690 en francs de 1961/62 observés en 1961/1960 (cf. TOUNA MAMA (2008), « L'économie camerounaise : pour un nouveau départ », P. 204).

³ Source: INS, Comptes nationaux version du 31/08/2007

⁴ In DSRP (2003), pp(4-5).

⁵ MINEPAT (2010), 3ème recensement général de la population et de l'habitat (3e RGPH)

⁶ In Banque Mondiale (2007), Rapport n°37979 – CM, P.1.

⁷ In MINEPAT (2010), 3e RGPH, op. cit.

notamment le DSCE, les activités liées à l'eau et à l'assainissement bien que mentionnées, se réduisent à la seule amélioration à leur accès, ignorant ainsi les autres sous secteurs de l'eau : l'eau pour l'agriculture, l'élevage, la pêche, le transport, l'environnement, etc. De ce fait, l'eau au Cameroun est encore loin d'être placée au cœur du processus du développement économique et social ;

- ❖ Au de la regard de la gouvernance, en dehors des multiples documents et discours divers déclinant les éléments de politiques sectorielles, le Cameroun ne dispose pas de manière formelle d'une politique nationale de l'eau. Dans le même ordre d'idées, Il n'existe pas une véritable stratégie dédiée à ce secteur. Le dispositif législatif et réglementaire ici souffre d'une absence de textes d'application dans de nombreux domaines. Ce secteur est composé d'une pléthore d'intervenants⁸ sans coordination entre eux avec un mauvais positionnement de l'acteur principal : le MINEE. L'information en matière de l'eau et d'assainissement reste incomplète. Cette situation s'explique par une insuffisance dans le suivi et l'évaluation des ressources en eau, la collecte des données, leur traitement et leur gestion. Par ailleurs, on note, dans ce secteur, une insuffisance des ressources humaines et leur vieillissement doublé du non respect de l'approche genre.
- ❖ Concernant le bilan des ressources en eau, le Cameroun dispose d'énormes ressources en la matière. Celles de surface sont de 267,88 km³ avec 32,52 km³ pour le bassin du Lac Tchad, 43,91 km³ pour le bassin du Niger, 63,18 km³ pour le bassin de la Sanaga, 33,45 km³ pour le bassin du Congo et 94,82 km³ pour le bassin des fleuves côtiers. Quant aux ressources en eau souterraine d'un volume de 55,98 Km³, elles sont réparties entre deux grands types de formations géologiques : les formations sédimentaires (avec plus de 90 % de celles-ci pour 10 % du territoire national) et la zone de socle (qui représente plus de 90 % du territoire mais n'en emmagasine que 15,40 %). Ces ressources sont largement sous-exploitées, les besoins ne représentant que 4,14 % du volume des eaux de surface.
- ❖ Du point de vue environnemental et de la coopération, le Cameroun avec ses 475 000 Km² de superficie, compte environ 8,3 % de plans d'eau continentales constitués de fleuves et rivières (0,02 %), de plaines inondables et marais (7,2 %), de lacs naturels (0,4 %) et de retenues artificielles (0,6 %). De part sa diversité physique, climatique et sa position géographique, le Cameroun possède plusieurs écosystèmes fragiles⁹, des zones soumises à la désertification¹⁰ et aux inondations¹¹. Par ailleurs, les ressources en eau , notamment transfrontalières, font l'objet de coopération dans le cadre d'organismes régionaux et sous-régionaux à l'instar de l'ABN, la CBLT, la CICOS, l'AGIEAC, la CEEAC dont le Cameroun est membre ;

⁸ Des trois grands collèges d'acteurs, que sont l'Etat et ses principaux démembrements, en particulier le MINEE, les autres usagers du secteur privé et la société civile et les partenaires de la coopération, l'Etat concentre l'essentiel des prérogatives.

⁹ Zone soudano-sahélienne, zone de transition de la forêt et de la savane dans l'Adamaoua, grandes zones urbaines, tracé du pipe line Tchad – Cameroun, etc.

¹⁰ Bassin septentrional du lac Tchad, Nord du bassin septentrional du Niger, etc.

¹¹ Plaine d'inondation de Waza Logone, zones d'inondation des localités de Yagoua, Mokolo, Maroua, villes de Tcholliré, Garoua, Pitoa, côte camerounaise, etc.

- ❖ A propos des statistiques relatives aux maladies hydriques, les helminthiases intestinales ont touchées plus de 10 millions de camerounais entre 2003 et 2006. Sur une dépense moyenne de santé par ménage et par mois de 7 854 Fcfa, représentant 29 % du revenu moyen évalué à 26 800 Fcfa, le poids des maladies liées à la mauvaise eau et le non assainissement, est de 70 %¹². Le montant annuel des dépenses liées aux maladies hydriques par ménage est évalué à 65 975 Fcfa. Sur les importations des médicaments et consommables médicaux de 213,675 milliards de Fcfa entre 2001 et 2005, les maladies liées à la mauvaise eau et le non assainissement ont occasionné une sortie de devises de l'ordre de 149,572 milliards de Fcfa, soit 29,914 milliards par an ;
- ❖ Pour le cadre d'accomplissement de la fonction économique de l'eau, un effort d'investissement important est consenti, lequel permet de dégager des valeurs ajoutées de Fcfa 13,8 milliards¹³ et Fcfa 81,046 milliards¹⁴ respectivement en hydraulique urbaine et en hydroélectricité; offre en terme de réalisation 17 745 EPE assurant la fourniture de 116 935 m3/jour d'eau en milieu rural... pour ne citer que ces sous secteurs de l'eau. Toutefois, avec les taux d'accès à l'eau potable de 75,1 %, 27,7 % et 43,9 % respectivement en milieu urbain, en zone rurale et pour l'ensemble du pays, le Cameroun reste en deçà des OMD ;
- ❖ Concernant le financement, le budget national a pris en charge les investissements dans le secteur de l'eau à concurrence en moyenne de 15 milliards par an, soit 0,73 % de sa valeur totale et 0,2% du PIB entre 2004 et 2008. Ces ressources ne représentent qu'environ 7,5 % de ce qui devrait être alloué audit secteur conformément aux engagements et déclarations des chefs de gouvernement¹⁵. Entre 1997 et 2003, les ressources publiques affectées à l'hydraulique rurale, étaient de l'ordre de 37,9 milliards FCFA¹⁶, couverts au moins aux trois cinquièmes par l'aide internationale. En comparant le budget du secteur de l'eau à ceux des secteurs sociaux, il occupe la dernière position avec celui des Affaires sociales, les deux étant devancés par le secteur de l'éducation et celui de la santé avec un budget annuel moyen respectivement de 310 et 87,6 milliards de Fcfa ;
- ❖ Pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'effort d'investissement à soutenir devrait être en adéquation avec l'atteinte des OMD. Cet effort est évalué à 277,985 milliards¹⁷ entre 2007 et 2016, et 270,2 milliards¹⁸ entre 2007 et 2015 respectivement pour l'hydraulique urbaine, celle rurale et l'assainissement rural. Pour répondre à ces besoins, les partenaires au développement du Cameroun ont à ce jour mis à sa disposition une enveloppe financière de 400 milliards de Fcfa, soit 200 milliards de Fcfa pour l'eau potable et 200 milliards de Fcfa pour l'assainissement ;

¹² Selon l'OMS, 70 % des maladies en Afrique au Sud du Sahara sont d'origine hydrique.

¹³ Source: CDE (2008), Donnée de l'enquête

¹⁴ Source: AES SONEL (2008), Donnée de l'enquête

¹⁵ Selon la Déclaration d'EtheKwini et le plan d'action africain, les Ministres en charge d'hygiène et salubrité devraient allouer des budgets spécifiques aux programmes d'hygiène et salubrité. Ces dotations devraient représenter **au moins 0.5 % et 1 %** du PIB respectivement pour l'hygiène, la salubrité et l'eau.

¹⁶ In MINMEE (2005), Etude diagnostique du secteur eau, p. 31.

¹⁷ CAMWATER 2008

¹⁸ MINEE, Politique d'AEPA en milieu rural – Plan d'actions 2008-2015.

- ❖ Globalement le financement du secteur de l'eau au Cameroun, souffre de : la non prise en compte de l'eau comme secteur stratégique du point de vue du développement économique et social ; l'inopérationalité du compte d'affectation spéciale ; faible taux de réalisation du budget d'investissement ; non respect des engagements souscrits, notamment dans le cadre de l'hydraulique urbaine ; l'absence d'un mécanisme de coordination des interventions des partenaires au développement dans le secteur de l'eau, etc. ;

En conséquence, les recommandations suivantes peuvent être avancées en vue de l'amélioration du financement du secteur de l'eau.

Il s'agit de :

- ❖ placer l'eau au centre du développement économique et social et en tenir compte à l'occasion de la révision du DSCE et de l'élaboration et de l'adoption des programmes économiques ;
- ❖ rendre le compte d'affectation spéciale opérationnel ;
- ❖ améliorer la capacité d'absorption des financements alloués au secteur par la mise en cohérence des cycles techniques et budgétaire dans la mise en œuvre des programmes, l'implication des acteurs compétents pour la mise en œuvre des programmes, le renforcement des capacités des acteurs publics en matière des marchés d'ingénierie et de la gestion des contrats, le renforcement des capacités des acteurs privés pour la gestion et l'exécution des contrats ;
- ❖ développer un mécanisme de mise en cohérence des interventions des partenaires au développement par l'institution d'un « basket fund » dans le secteur de l'eau ;
- ❖ Développer des programmes cohérents ainsi que des cadres de dépense à moyen terme ;
- ❖ Développer des programmes de financement spécifiques au genre et accroître la participation des femmes dans la gestion des infrastructures au niveau local ;
- ❖ Capitaliser l'épargne mobilisée par les comités de gestion des points 'eau, développer des synergies entre les services sociaux de base; garantir un programme d'investissement du secteur par l'Etat et développer un mécanisme de rééquilibrage financier du secteur ;
- ❖ Développer des mécanismes de financement endogènes et accroître l'enveloppe budgétaire allouée au secteur ;
- ❖ Développer un mécanisme de financement endogène à la région pour soutenir le secteur de l'eau : le FORSEAU.

S'agissant du mécanisme de financement régional du secteur de l'eau :

- ❖ Sa matérialisation devrait s'opérer sous l'impulsion du secrétariat général de la CEEAC à travers l'unité de coordination de la gestion de ressources en eau ;

- ❖ Sa raison d'être devrait être le financement de la politique de l'eau de la CEEAC et de ce fait faire sien les objectifs, principes et orientations stratégiques de ladite politique.
- ❖ Ce mécanisme ne saurait réussir sans la prise de conscience de tous de l'acuité avec laquelle se pose le problème du financement du secteur de l'eau dans sa globalité dans notre région et sa ratification par toutes les parties concernées.

Difficultés rencontrées :

Il s'agit principalement de :

- ✚ L'indisponibilité des données sur l'exploitation des CGPE, faute de leur suivi, ce qui n'aura pas permis de dégager la valeur ajoutée et le rendement des investissements en l'hydraulique rurale ;
- ✚ Le manque de collaboration dont a fait preuve la quasi-totalité des unités industrielles détentrices d'ouvrages d'eau identifiées, lesquelles n'ont pas cru utile de répondre aux questionnaires à eux adressés malgré les nombreuses relances faites à leur endroit. Ainsi, la valeur ajoutée et le rendement des investissements en hydraulique industrielle n'ont pu être déterminé ;
- ✚ Le manque de suivi des investissements en hydrauliques agricole, pastorale, piscicole, notamment la non détermination de leurs incidences financières économiques et sociales ;
- ✚ La multiplicité des partenaires au développement (bailleurs de fonds extérieurs, gouvernement, FEICOM, communes, etc.), rend quelque peu difficile l'agrégation des financements dans le secteur de l'eau.

INTRODUCTION GENERALE

Contexte et objectifs de l'étude

Contexte de l'étude

Face aux impératifs de développement, l'Afrique Centrale à l'instar d'autres régions d'Afrique, met en oeuvre des initiatives de développement dans tous les secteurs socioéconomiques, en vue de résorber le sous-développement et lutter efficacement contre la pauvreté.

Du fait du caractère limité des ressources naturelles de la planète, la communauté Internationale a pris conscience à la fin du 20ème siècle de la nécessité d'une gestion efficiente de ces ressources au risque d'hypothéquer la survie de l'humanité toute entière. Les réserves d'eau douce ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la Conférence de Dublin sur l'eau et l'environnement de juin 1992 et lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992.

Se fondant sur la recommandation du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) de Johannesburg de 2002 relative à l'élaboration des plans d'Action Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et d'utilisation efficace de l'eau comme repère important pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Afrique Centrale en général et le Cameroun en particulier se sont engagé dans le processus de la GIRE¹⁹.

Le GWP ainsi que ses représentations régionales²⁰ et nationales²¹ promeuvent la GIRE.

Le secteur de l'eau en Afrique Centrale est marqué par :

- de nombreuses ressources en eau. Paradoxalement, dans nombre de localités de cette région, les populations n'ont pas accès à l'eau potable et aux installations sanitaires de base ;
- l'accroissement des cas de maladies hydriques ;
- l'inexistence ni d'une politique de gestion des ressources en eau, ni d'une loi au plan régional ;
- une gestion du secteur de l'eau non conforme à l'utilisation et à la disponibilité de cette importante ressource ;
- l'existence et la recrudescence de nombreux risques liés à l'eau (inondation, sécheresse, conflits, maladies hydriques, etc.) dans la région;
- la sous exploitation des potentialités en eau de la région (potentialités hydroélectriques, l'eau pour l'irrigation, écotourisme, etc.) ;
- la modicité des budgets nationaux alloués au secteur de l'eau ;
- l'inexistence d'une gouvernance effective de l'eau, etc.

¹⁹ Elle est "un processus favorisant le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des territoires et des ressources connexes, en vue de maximiser de manière équilibrée, le bien-être économique et social sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux"

²⁰ GWP-CAF pour l'Afrique Centrale

²¹ GWP-Cmr pour le Cameroun

Eu égard au rôle clé que l'eau peut jouer dans la réalisation des huit (8) objectifs de développement du millénaire, il est utile que soit réalisées dès maintenant certaines activités si les pays d'Afrique Centrale doivent atteindre ces objectifs d'ici 2015 comme prévu. Ces activités sont :

- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- l'investissement dans le domaine des infrastructures (barrages, systèmes d'irrigation, équipements sanitaires, etc.) ;
- l'accès à l'eau potable par toute les couches sociales et en particulier les plus défavorisées ;
- l'installation des équipements sanitaires qui doit faire l'objet d'une attention particulière ;
- le renforcement de la coopération entre les donateurs et les partenaires de développement ;
- La création et le développement d'un réseau pour échanger et partager les connaissances et les expériences, etc.

La difficulté majeure pour l'implémentation de ces activités reste la disponibilité des fonds. D'où l'idée du Partenariat Mondial de l'Eau et sa représentation en Afrique Centrale de créer un Fond Régional de Solidarité pour l'Eau (FORSEAU). Il s'agit d'un mécanisme de financement empreint de transparence devant être soutenu par des contributions régulières des états, des opérateurs privés, des donateurs et partenaires de développement, pour appuyer le développement du secteur de l'eau en Afrique Centrale, sans toutefois avoir la prétention de résorber intégralement les multiples problèmes dudit secteur dans cette région ; mais plutôt d'accompagner d'autres initiatives régionales avec les mêmes intérêts.

La mise en œuvre d'un tel instrument de financement nécessite que soit dressé au préalable un état des lieux du financement du secteur de l'eau en Afrique Centrale, d'où l'objet de la présente étude pour le Cameroun.

Objectifs de l'étude

De manière générale, il s'agit de réaliser un état des lieux du secteur de l'eau et faire un diagnostic de son financement, dans la perspective de rendre disponible des matériaux servant d'intrants à l'élaboration d'un plan de financement régional du secteur de l'eau et à l'étude de faisabilité du FORSEAU.

Plus spécifiquement, il est question de :

1. Présenter les politiques de développement du pays ;
2. Présenter les documents d'orientation et de planification de développement du pays ;
3. Présenter les documents de programmes de développement en cours ou à venir ;
4. Présenter le contexte institutionnel du secteur de l'eau ainsi que les grandes réformes institutionnelles en cours ou en projet qui ont un impact sur le secteur de l'eau ;
5. Faire un état des lieux des ressources et emplois de l'eau. Ressortir un inventaire de grandes utilisations et grands utilisateurs d'eau. Une attention particulière devrait être

- accordée aux activités génératrices de revenus utilisant l'eau ; Mettre en évidence les ressources d'eau non exploitées ;
6. Répertorier les structures, organisations, institutions et organismes qui allouent des ressources pour le développement socio-économique et la protection de l'environnement et présenter les conditions d'accès à ces fonds ;
 7. Faire un inventaire des sources de financement alloués au développement du secteur de l'eau des cinq dernières années (ces sources incluent notamment les budgets du gouvernement, les organisations bilatérales et multilatérales, les partenaires au développement au plan national et international, les opérateurs du secteur privé, les contributions individuelles, etc.) ;
 8. Comparer les budgets de l'Etat alloués au secteur de l'eau à ceux alloués aux autres secteurs sociaux (la santé, l'éducation, ...) ;
 9. Comparer l'évolution des budgets alloués au secteur de l'eau par rapport aux déclarations des Chefs d'Etat et des ministres (pour apprécier la volonté de traduire les engagements politiques en des actions concrètes) ;
 10. Identifier les forces et les faiblesses dans le financement du secteur de l'eau ;
 11. Proposer des solutions optimales aux difficultés de financement du secteur de l'eau ;
 12. Estimer les besoins et les financements potentiels pour les années à venir (2010 – 2015)
 13. Présenter les objectifs stratégiques du secteur de l'eau et les programmes prioritaires (2010 – 2015)
 14. Proposer un mécanisme visant à améliorer le financement du secteur de l'eau dans son pays pour le développement socio-économique durable et la préservation de l'environnement ;

Méthodologie détaillée

L'approche méthodologique utilisée se veut diversifiée. Elle englobe :

- la recherche documentaire ;
- les enquêtes enrichies des observations, des interviews, des discussions en groupes et des réunions ; et,
- les estimations et extrapolations statistiques.

La recherche documentaire

La recherche documentaire porte sur :

- les politiques de développement, les documents d'orientation et de planification de développement du pays par l'examen : i) des six (06) plans quinquennaux de développement, ii) des sept (07) programmes d'ajustement, et iii) l'initiative PPTE, mis en œuvre ;
- les documents de programmes de développement en cours ou à venir par l'étude du DSRP et de la vision de développement à long terme du Cameroun (sur un horizon de 25 à 30 ans) ;
- les grandes utilisations et grands utilisateurs d'eau (partant de l'estimation de la demande domestique, pour l'élevage, l'irrigation, l'industrie, l'hydroélectricité, la pêche,

la pisciculture, la sylviculture et l'environnement), et la déduction du volume d'eau non utilisé du bilan quantitatif des eaux de surface et souterraine du Cameroun²², etc.

L'enquête sur le terrain

Le travail d'enquête sur le terrain et son analyse ont porté sur :

- les structures, organisations, institutions et organismes qui allouent des ressources pour le développement socio-économique et la protection de l'environnement (FEICOM, PNDP, MINSANTE, MINESEC, MINEDUB, Missions de développement, municipalités, etc.)²³, et les conditions d'accès à leurs fonds ;
- les volumes de financement alloués au développement du secteur de l'eau pour les cinq dernières années (en incluant notamment les budgets du gouvernement, des organisations bilatérales et multilatérales, des partenaires au développement au plan national et international, des opérateurs du secteur privé, les contributions individuelles, etc.)²⁴. A cet effet, la DGB/MINFI, la CAA, l'INS etc. seront sollicités ;
- les activités génératrices de revenus utilisant l'eau par la mise en exergue de la valeur ajoutée des unités de production et de vente d'eau minérale (source Tangui, SEMME, etc.), ainsi que de la détermination du rendement de leurs investissements et des revenus qu'ils distribuent ;

Le travail d'enquête sur le terrain sera axé sur des interviews, des discussions en groupes et des réunions notamment dans le cadre des focus groups. Ces enquêtes feront appel, à titre d'outils, aux questionnaires et guides d'entretien

Les estimations et extrapolations statistiques

Elles serviront à :

- la comparaison du budget de l'Etat alloué au secteur de l'eau à ceux alloués aux autres secteurs sociaux (la santé, la sécurité nationale), ce partant de la répartition fonctionnelle des ressources publiques. A cet effet, le DGB/MINFI sera sollicitée.
- l'évolution du poids du budget alloué au secteur de l'eau par rapport aux déclarations des Chefs d'Etat et des ministres pour apprécier la volonté de traduire les engagements politiques en des actions concrètes. A cet effet, le budget alloué au secteur de l'eau sera rapporté d'une part à l'ensemble du budget de l'Etat, et au PIB d'autre part.

La présente étude :

- dresse l'état des lieux général du secteur de l'eau ;
- fait un diagnostic de son financement ; et,
- Présente une analyse prospective dudit financement.

²² Cf. MINEE/GWP-CMR (2009), « état des lieux du secteur de l'eau au Cameroun : Connaissances et usages de ressources en eau ».

²³ Une partie de ces données est présentée dans MINEE/GWP-CMR (2009), rapport d'étude portant « volet financier, économique et social de l'état des lieux du secteur de l'eau au Cameroun », étude dont nous sommes contributeur. Les investigations sur le terrain permettront de compléter ces données.

²⁴ Ibidem.

Partie I : ETAT DES LIEUX GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU

CHAPITRE I : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU PAYS ET LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU

INTRODUCTION

Depuis son accession à l'indépendance, le Cameroun s'est résolument engagé dans la bataille contre le sous-développement et œuvre pour sortir des affres de celui-ci. A cet effet, de nombreux plans de développement et programmes économiques sous-tendus par de philosophies de développement bien précises, ont été définis et mis en œuvre avec plus ou moins de bonheur.

Les Conférences de Dublin sur l'eau et l'environnement de juin 1992 et des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992 (pour ne citer que celles là), ont montrer à suffisance l'intérêt d'une meilleure gestion des ressources en eau et l'importance économique et sociale de cette ressource²⁵.

La question qu'on est en droit de se poser ici, est celle de savoir la place des ressources en eau et leur gestion dans les politiques de développement du Cameroun. Pour y répondre, nous allons procéder :

- au préalable, à la présentation générale du Cameroun ;
- à la présentation de l'état de ses ressources en eau, leurs usages et l'équilibre entre l'offre et la demande desdites ressources ;
- à la présentation de la place de l'eau dans les documents et programmes de développement ;
- à la présentation de la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'état de mise en œuvre de la GIRE dans le pays ;
- à la présentation des efforts et de l'état de mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'eau et d'assainissement.

I₁ - LA PRESENTATION GENERALE DU CAMEROUN

Pays de la région de l'Afrique Centrale, le Cameroun s'étend entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré de latitude Nord d'une part, et entre le 8^{ème} et le 16^{ème} degré de longitude Est d'autre part. Le pays esquisse un triangle rectangle dont l'hypoténuse s'étire du Lac Tchad au Golfe de Guinée sur 1 500 km et la base de l'Océan Atlantique à la frontière avec la République Centrafricaine sur 800 km. Sa superficie totale est de 475 650 km². Il est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République Gabonaise et la République de Guinée Équatoriale, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria (voir carte 1).

²⁵ Cette bonne gestion des ressources en eau se reflète sur l'approvisionnement en eau potable et assainissement ; l'urbanisation durable ; la production vivrière et le développement rural durable ; la protection des écosystèmes aquatiques, etc.



Carte 1 : Carte du Cameroun

Source : GWP Cmr/MINEE, Document d'orientation du processus d'élaboration du PANGIRE.

La présentation générale du Cameroun nous conduit à mettre en relief :

- Ses principaux indicateurs économiques et secteurs d'activité ; et,
- Sa situation sociodémographique.

I.1.1. - LA PRESENTATION ECONOMIQUE

La configuration économique du Cameroun peut être cernée à partir d'une part de ses indicateurs macroéconomiques et de principaux secteurs d'activité d'autre part.

I.1.1.1 - Les indicateurs macroéconomiques

I.1.1.1.1 - LA CROISSANCE, L'INFLATION, LA REPARTITION SECTORIELLE DU PIB ET SES EMPLOIS

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, avec en 2006, un PIB par habitant (en \$ USA) de 1 019,5²⁶, soit 509 500 Fcfa²⁷.

Après la dévaluation du Fcfa intervenue en janvier 1994, le Cameroun a retrouvé le sentier de la croissance comme l'illustre la figure 1.

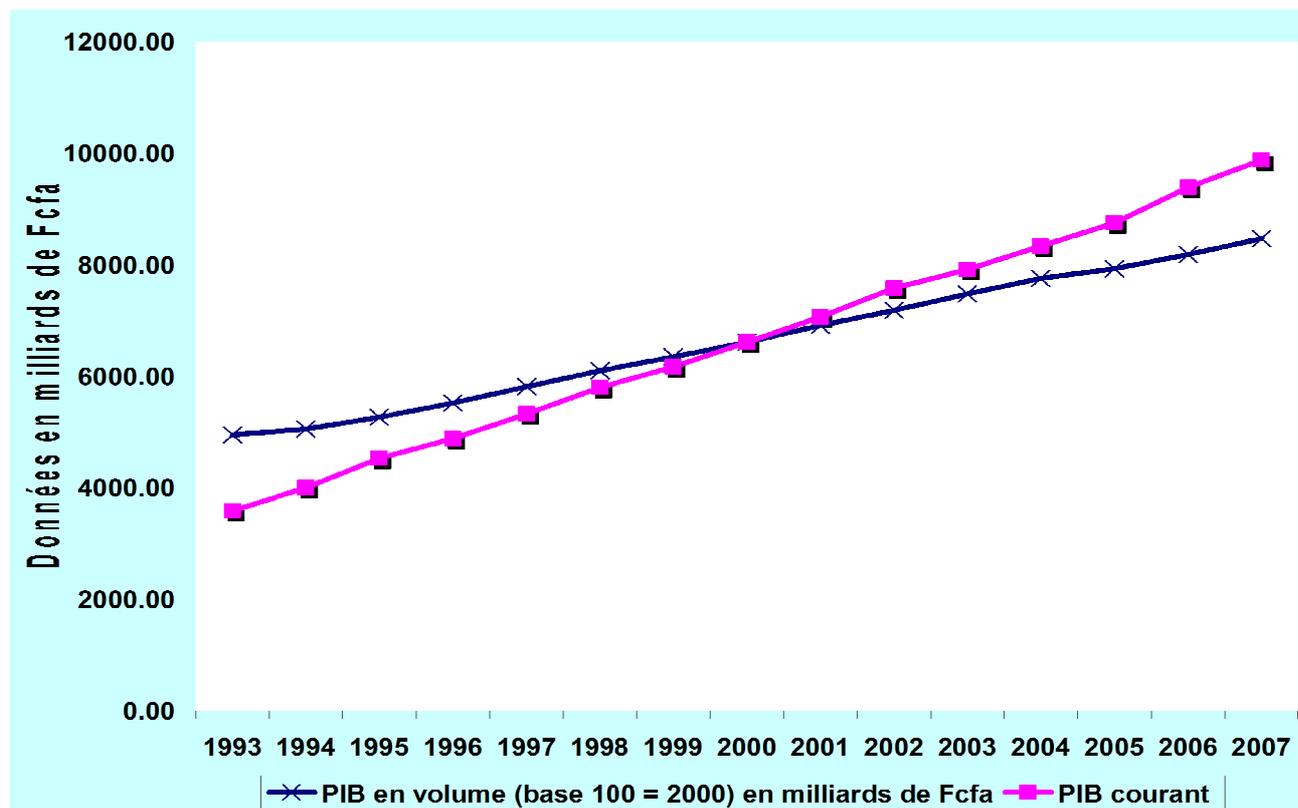


Figure 1 : Evolution des PIB courant et constant 1993-2007

Source : Construction GWP-Caf à partir des données de l'INS (2008), comptes nationaux
Version du 31/08/2007.

Pour la période considérée, le taux de croissance²⁸ réelle oscille entre 2,30 et 5,31 %. La croissance ainsi retrouvée est doublée d'un retour à certains équilibres macroéconomiques globaux à l'instar de l'inflation dont le niveau est globalement maîtrisé. Entre 2003 et 2007, son taux se situe au voisinage de 1,9%²⁹. Toutefois, cette croissance économique au Cameroun reste fragile.

²⁶ In Administrations économiques et financiers FMI et BEAC, "Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux 1993/94- 2001 - 2006.

²⁷ En considérant 1 \$ USA = 500 Fcfa.

²⁸ Entre 2001 et 2007, la croissance économique réalisée est surtout tirée par le secteur des services, notamment les télécommunications qui réalisent un taux de croissance supérieur à 25 % par an. Le secteur secondaire avec un taux de croissance annuelle moyen de 0,2 %, est miné par des faibles résultats de la branche pétrole et les faibles performances des industries manufacturières. Quant au secteur primaire où l'on retrouve le plus grand nombre d'actifs pauvres, il a enregistré des résultats très moyens, soit 3,9 % de croissance en moyenne par an²⁸,

²⁹ Op. Cit., P.10

Une économie basée sur le secteur primaire

Comme la quasi totalité des Etats africains au Sud du Sahara, le Cameroun est un pays agricole. L'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière occupent près de 79 % de la population active (voir annexe 1) et représentent 21 %³⁰ du PIB. En 2007, la croissance du PIB réel non pétrolier s'est inscrit à 3,9 % (contre 2,9 % en 2006)³¹, et était tirée notamment par l'agriculture et la sylviculture.

L'agriculture est tributaire pour les produits d'exportation, des prix des matières premières sur le marché mondial. Elle est basée sur des cultures de rente : café, cacao, banane, tabac etc., auxquels s'ajoutent les cultures vivrières : manioc, maïs, haricot, macabo, arachide etc. Le secteur agricole offre près de 40 % des recettes d'exportation.

Pour la période 1993 - 2006, les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et celui non marchand ont contribué en moyenne, à la formation du PIB à concurrence respectivement de 21 %, 29.45 %, 33.81 % et 8.54 % ; les Impôts et taxes nets des Subventions occupant le reste, soit 8.2 % comme l'indique la figure 2.

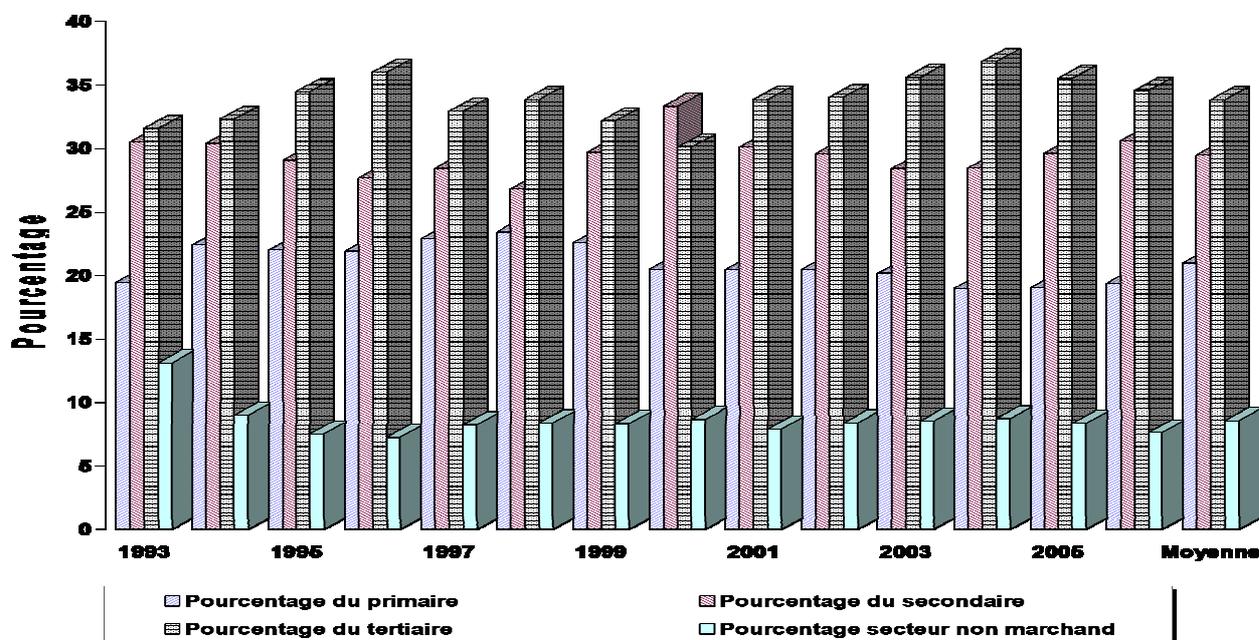


Figure 2 : PIB sectoriel

Source : Construction équipe GIRE à partir des données de l'INS/comptes nationaux, version du 31/08/2007

Un PIB tiré par la consommation et l'investissement

L'analyse de la structure des emplois du PIB laisse entrevoir la prépondérance de la consommation finale, suivie de l'investissement comme retracé dans le tableau 1.

³⁰ C'est la contribution moyenne du secteur primaire au PIB entre 1993 et 2006 tirée de: INS, comptes nationaux, version du 31/08/2007.

³¹ In "Mémoire de politique économique du Cameroun", Yaoundé le 05 juin 2008, P.1

Tableau 1: Evolution en volume des emplois du PIB (base 100 = 2000)

	2002	2003	2004	2005	2006	En % PIB 2006
1. Dépense de Consommation Finale	5699.8	6023.9	6221.1	6398.0	6632.1	80.99392
2. FBCF	1379.1	1298.0	1442.0	1449.1	1452.6	
3. Variation des stocks	-31.6	66.2	40.4	41.8	75.5	
4. INVESTISSEMENT (2+3)	1347.5	1364.2	1482.4	1490.9	1528.1	18.66224
5. Exportations	1510.4	1508.7	1643.9	1667.1	1689.0	
6. Importations	1369.8	1419.1	1592.9	1623.4	1660.8	
7. Exportations nettes (5-6)	140.6	89.6	51.0	43.7	28.2	0.343843
PIB (1+4+7)	7187.9	7477.7	7754.5	7932.6	8188.4	100

Source: INS comptes nationaux, version du 31/08/2007

En 2006, la dépense de consommation finale, l'investissement représentent respectivement 80, 99 % et 18, 66 % du volume du PIB. Ainsi, la demande intérieure a constitué le moteur exclusif de la croissance, avec une contribution moyenne de 3,54% (dont 3,12% pour la seule consommation) ; les dépenses d'investissement ont contribué en moyenne pour 0,44% alors que les exportations nettes s'illustrent par leur contribution négative (-0,22%).

L'importance des richesses créées dans une nation, cernée par le PIB, a une influence sur la situation monétaire et ses finances publiques. Il est utile de les analyser.

I.1.1.2 – L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

Entre 2003 et 2008, on note une évolution contrastée des contreparties de la masse monétaire qui se caractérise par une forte accumulation des avoirs extérieurs nets, doublée d'une augmentation beaucoup moins importante des créances nettes sur l'économie et d'une diminution des crédits intérieurs nets essentiellement due à celle des avances à l'Etat. Les crédits à long terme représentent en moyenne, moins de 3,5%³² du total des crédits accordés.

Ces données confirment que le secteur bancaire ne finance pas une croissance durable au Cameroun.

I.1.1.3 – LES FINANCES PUBLIQUES

Les recettes, les dépenses et l'équilibre du budget

En 2006, les recettes budgétaires totales ont cru de 15,5 %, pour se situer à 1 816,6 milliards (18,9 % du PIB) contre 1 572,2 milliards (17,9 % du PIB) en 2005, ce en liaison étroite avec la forte hausse³³ des recettes pétrolières (31,6 %) ³⁴ dont le montant était de 630,1 milliards de Fcfa. Quant aux recettes non pétrolières (hors recettes de privatisation), elles se situaient à 1 186,5 milliards de Fcfa.

³² In DSCE, P.11.

³³ Cette hausse des recettes pétrolières est consécutive à la tendance haussière des cours de l'or noir malgré la baisse de sa production en volume au Cameroun.

³⁴ In Rapport annuel 2006 de la de la B.D.E.A.C, P.29.

S'agissant des dépenses totales pour la même année, elles s'élevaient à 1 349,9 milliards de Fcfa, étaient dominées par les dépenses courantes d'un poids de 83,18 %, lesquelles étaient obérées par une masse salariale de 442,1 milliards de Fcfa.

De la comparaison des recettes et dépenses en 2006 (figure 4), il se dégage un solde global (base engagements hors dons/consolidation BEAC incl.) de 482,3 milliards de Fcfa, représentant près de 6,3 % du PIB.

L'endettement

Il est marqué par une réduction du stock de la dette publique qui est passée de 4.890,3 milliards de FCFA en 2005, à 1.990,7 milliards à fin 2006, soit une diminution de 59,3%. Il se situe à 1427,6 milliards à fin 2008. Cette évolution résulte de la forte baisse de la dette extérieure, dont le stock est passé de 3652,1 milliards à fin 2005 à 882,4 milliards en 2008, en raison des allègements de dettes obtenus après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE ; d'une politique d'endettement extérieur prudente et cohérente avec le cadre macroéconomique, ainsi que du respect des échéances de la dette publique extérieure. La dette du Cameroun est ainsi devenue soutenable (voir annexe 2).

La viabilité retrouvée de la dette du Cameroun, constitue un atout important pour l'avenir, dans le cadre de la relance de la croissance et la réduction du chômage.

I.1.1.4 - L'ÉPARGNE ET L'INVESTISSEMENT

Par rapport à la décennie 80, celles 90 et 2000 sont marquées par une tendance baissière du niveau de l'épargne et de l'investissement comme l'illustre le tableau 2.

Tableau 2 : Epargne et investissement du Cameroun

	Moyenne annuelle			2006
	1980-89	1990-99	2000-05	
Taux d'épargne intérieure (en % PIB)	24.2	18.5	18.5	
Taux d'épargne national (en % PIB)	19.2	13.5	15.5	
Investissement (en % PIB)	23.8	14.8	18.6	17
Flux net IDE (courant US\$) (millions)			302.9*	309
Assistance et aide officielles (courant US\$) (millions)			417*	1,684

* = pour 2005

Source: World bank, African Development Indicators, 2007

« L'un des handicaps majeurs qui freine le décollage économique du Cameroun, est la faible contribution des investissements privés au PIB. Depuis les années 2000, les taux d'investissement tournent autour de 15 à 18 % du PIB dont 12, 5 à 15,5 % pour le secteur privé et 2 à 2,5 % pour le public, avec une efficacité moyenne apparente estimée par le DSRP de l'ordre de 25 % »³⁵. De tels taux sont insuffisants pour soutenir la croissance et la diversification accrue de l'économie. Il faut absolument porter ce taux aux alentours de 25 % pour soutenir une croissance moyenne de 7 à 8 % pendant au moins 10 ans, niveau de croissance à partir duquel l'on pourrait espérer infléchir durablement la courbe de la pauvreté et atteindre les OMD.

Par ailleurs, le Cameroun est confronté aujourd'hui à un autre problème crucial, celui de la sous activité économique. Depuis au moins deux décennies le taux de croissance est

³⁵ In Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité, « Problématique de promotion des politiques d'attrait des investissements privés au Cameroun en vue de stimuler une croissance forte et durable », janvier 2007, P.11.

passé de 10 à moins de 3 % en 2005, celui d'utilisation des capacités industrielles de 85 à 55 % et celui d'investissement de 27 à 17 %. Cette sous activité se reflète dans le faible niveau de la croissance qui en tombant à 2,3 % en 2005, est entièrement absorbée par le taux de croissance annuel de la population qui est de 2,7 %.

I.1.1.5 – L'EQUILIBRE EXTERIEUR : LES BALANCES COMMERCIALE ET DE PAIEMENTS

Le compte de l'extérieur sur la période allant de 2003 à 2008, dégage un solde moyen d'environ 44,1 milliards FCFA. La balance commerciale hors pétrole, présente des déficits récurrents depuis 1996. Ces derniers ont d'ailleurs tendance à s'accroître au fil des années ; avec une moyenne de -432 milliards de déficit sur la période allant de 2003 à 2008. Les exportations ne sont pas encore diversifiées et ne concernent qu'une dizaine de produits depuis des décennies, avec des tonnages à l'exportation qui ne connaissent pas de véritable évolution à la hausse. L'économie continue ainsi à afficher des insuffisances en matière d'offre, qui ont tendance à s'aggraver d'année en année. Il n'est donc point surprenant que le secteur extérieur ne contribue pas de manière positive à la croissance économique.

L'évolution favorable du solde des transactions courantes, et de celui de la balance des paiements, résultent de manière générale du bon comportement des transferts courants, d'une part, avec une moyenne de 143,5 milliards pour les six années considérées ; et de celui du compte de capital et d'opérations financières, d'autre part, avec une moyenne de 225,5 milliards.

Le cadre macroéconomique du Cameroun est caractéristique de celui d'un pays en développement. Qu'en est-il de sa démographie ?

I.1.2. - LA PRESENTATION SOCIODEMOGRAPHIQUE

I.1.2.1 – LA DEMOGRAPHIE

Évaluée à 17 123 688 habitants lors du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de novembre 2005 (voir tableau 3), la population du Cameroun en janvier 2010, est estimée à 19,4 millions d'habitants. Celle-ci atteindrait 26,5 millions en 2020.

Cette population est essentiellement jeune : la moitié de celle-ci a moins de 17,7 ans et le poids démographique des moins de 15 ans se situe à 43,6%. Par contre, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5,5 % de la population totale. De fait, un camerounais sur deux a moins de 18 ans³⁶.

Les femmes constituent environ 50,5 % de la population.

Tableau 3 : Evolution de la population camerounaise

Population (en million)	2005	2010	2015	2020
Femmes	8,6	10,1	11,6	13,4
Hommes	8,5	9,9	11,4	13,1
Total	17,1	20,0	23,0	26,5

Source : INS, annuaire statistique 2006 et ECAM3 (2008).

³⁶ In INS/ ECAM III (2008), op. cit. p.63.

En 2007, cette population est à 55 % urbaine³⁷ alors qu'il y a que deux décennies, elle était en majorité (62 %) rurale. Ainsi, le Cameroun est aujourd'hui l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique Sud-saharienne. Il dispose d'une armature urbaine équilibrée avec deux pôles principaux : Yaoundé et Douala. La croissance très rapide de la population urbaine est de l'ordre de 6 % par an alors que la population totale du pays n'augmente que de 2,7 %, avec des pics de croissance à Yaoundé (7 %) et à Douala (6,5 %) ; ce qui provoque un doublement de la population urbaine tous les treize ans³⁸. De ce fait, plus de 12 millions d'habitants vivront en ville en 2020³⁹. La forte croissance démographique urbaine ainsi relevée, s'est effectuée souvent sans raccordement ni accès aux services de base, notamment à l'eau.

La densité démographique du Cameroun est d'environ 33 habitants au km². Cette densité cache de fortes disparités régionales. La zone de très faible densité de populations occupe la majeure partie du territoire national. Tandis que de fortes concentrations humaines sont observées dans les zones rurales de hautes terres de l'Ouest, de l'Extrême – Nord et du Littoral.

En dépit de la croissance, par ailleurs demeurée fragile, le chômage et la pauvreté restent préoccupants. La restructuration des entreprises du secteur public et parapublic, les mesures d'allègement des effectifs ont engendré une forte montée du chômage ; Il a atteint 17% en 1995 avec des pointes dans les villes de Yaoundé et Douala respectivement de 21,5% et 25,6 %. Il frappe particulièrement les jeunes et les femmes entraînant le développement du secteur informel.

S'agissant de la pauvreté, elle a significativement régressé entre 1996 et 2001 en baissant de 13,1 points du fait respectivement de la croissance (11,8 points) et la distribution des revenus (1,8 points)⁴⁰. Par la suite, elle a quasi stagné entre 2001 et 2007 en passant de 40,2 à 39,9 %⁴¹, ceci en décalage de l'objectif de 37,1 % en 2007 et 25,2 % en 2015 retenu par le Gouvernement dans le DSRP.

Seuls des taux réels de « croissance pro-pauvre⁴² supérieurs à 5,7 % à partir de 2009 peuvent permettre la réduction de moitié de la pauvreté (25,2 %) à l'horizon 2015 »⁴³.

La conséquence de la stabilité de la pauvreté entre 2001 et 2007 est l'augmentation importante du nombre de pauvres à cause d'une croissance démographique 2,7% qui reste forte. ECAM III estime le nombre de pauvres en 2007 à 7,1 millions alors qu'il n'était que de 6,2 millions en 2001.

³⁷ *Population urbaine/rurale* : Au Cameroun, les recensements de 1976 et de 1987 ont considéré comme population urbaine toute population vivant dans une localité ayant un district, un arrondissement, un département ou une province et/ou possédant 5 000 habitants et ayant un établissement d'enseignement secondaire ou post-primaire, une unité de santé, une borne fontaine fonctionnelle ainsi qu'un marché quotidien. Par contre une localité de moins de 5 000 habitants et ne possédant pas les infrastructures ci-dessus est considérée comme rurale. En réunissant la population rurale et semi urbaine et en considérant les localités de 50 000hbs et plus, le taux d'urbanisation selon INS/ECAM3 (2008), est de 34,3 %.

³⁸ In Banque Mondiale, Rapport n° : 37979 – CM. Document d'évaluation du projet relatif à une proposition de crédit d'un montant de 53,30 millions de DTS (contre-valeur de 80 millions de dollars eu) à la république du Cameroun pour un projet de développement des secteurs urbain et de l'approvisionnement en eau, 1er mai 2007, P.1.

³⁹ In Banque mondiale, Rapport n° 29089-CM : Cameroun secteur urbain, mai 2004

⁴⁰ Cf. Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages (ECAM I & II)

⁴¹ In INS/ ECAM III (2008),

⁴² Selon Chen et Ravallion (2003), une croissance est pro pauvre simplement si elle contribue à réduire la pauvreté, même si cette croissance n'affecte pas le bien être des non pauvres.

⁴³ In INS /ECAM III (2008),.

Par ailleurs, la profondeur de la pauvreté⁴⁴ et la sévérité de celle-ci (qui mesure les inégalités entre les pauvres), sont respectivement de 12,3 % et 5 %⁴⁵. Le rapport interquintile (Q5/Q1)⁴⁶ quant à lui, est en moyenne de 7,5 % en 2007.

La population du territoire camerounais date d'un passé relativement récent. Le mouvement des populations (venant des quatre points cardinaux) commencé il y a quelques centaines d'années, s'est poursuivi au dix-neuvième siècle avant de se stabiliser et donner lieu à la répartition actuelle.

Les pygmées sont les premiers habitants du Cameroun et la civilisation des Sao, autour du Lac Tchad, date du V^e siècle. Le Cameroun compte environ 240 ethnies réparties traditionnellement, en deux grands groupes :

- Les bantou et semi bantou au Sud de l'Adamaoua (avec un groupe minoritaire : les pygmées) ;
- Les soudanais et les Foulbé au Nord (avec également un groupe minoritaire : les Arabes Choas).

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles pratiquées dans le pays. Le territoire est divisé en dix (10) régions et cinquante huit (58) Départements, subdivisés en trois cent vingt deux (322) Arrondissements.

I.1.2.2 – LA SANTE

Dans le secteur de la santé, le niveau des principaux indicateurs ne s'est pas sensiblement amélioré. Le paludisme reste la principale cause de mortalité soit 40% des décès. Le taux de prévalence du VIH/SIDA a été estimé à 5,5% en 2004, soit 6,8% chez les femmes et 4,1% chez les hommes.

En ce qui concerne les statistiques relatives aux maladies d'origine hydrique, entre 2003 et 2006, les helminthiases intestinales, ont touchées plus de 10 millions de camerounais ;

- Sur une dépense moyenne de santé par ménage et par mois de 7 854 Fcfa, représentant 29 % du revenu moyen évalué à 26 800 Fcfa, le poids des maladies liées à la mauvaise eau et le non assainissement, est de 70 %⁴⁷ ;
- Le montant annuel des dépenses liées aux maladies hydriques par ménage est évalué à 65 975 Fcfa ;
- Sur les importations des médicaments et consommables médicaux de 213,675 milliards de Fcfa entre 2001 et 2005, les maladies liées à la mauvaise eau et le non assainissement ont occasionné une sortie de devises de l'ordre de 149,572 milliards de Fcfa, soit 29,914 milliards par an.

⁴⁴ Ecart moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent-adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Cela signifie que pour éradiquer la pauvreté en 2007, il aurait fallu transférer aux pauvres environ 433 milliards de FCFA. Le nombre de 7.131.000 pauvres évalué pour l'ensemble du pays en 2007 correspond en effet à 5.211.000 équivalents adultes, compte tenu de l'échelle d'équivalence choisie.

⁴⁵ In ECAM III (2007), INS

⁴⁶ il donne une idée des écarts entre les dépenses de consommation des 20 % des ménages les plus aisés (Q5) et celles des 20 % des ménages les plus pauvres (Q1).

⁴⁷ Selon l'OMS, 70 % des maladies en Afrique au Sud du Sahara sont d'origine hydrique.

I₂ - LES RESSOURCES EN EAU, LEURS USAGES ET L'EQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DESDITES RESSOURCES⁴⁸

I_{2.1} - LES RESSOURCES EN EAU

L'évaluation des ressources en eau du Cameroun nous conduira à établir de façon critique le bilan quantitatif et qualitatif desdites ressources en distinguant les ressources en eau pluviales de celles fluviales et souterraines.

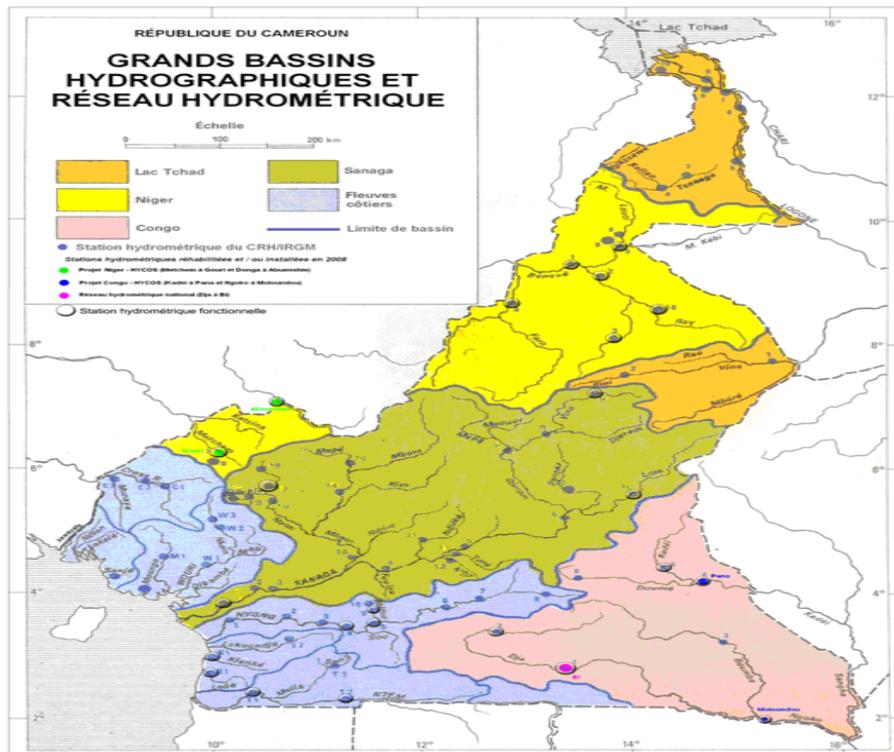
I_{2.1.1} - Les ressources en eau pluviale

Pour l'estimation des eaux pluviales, le Cameroun à travers la Direction Météorologique Nationale (DMN), dispose d'un réseau de près de 408 stations météorologiques (avec à peine 10% fonctionnelles).

La répartition des eaux météoriques est assez hétérogène. Elles augmentent du Nord vers le Sud du pays. La pluviométrie varie entre 561,1 mm à Makari dans le bassin du Lac Tchad à 9763,9 mm à Debundscha dans le bassin des fleuves côtiers.

I_{2.1.2} - Le bilan quantitatif des eaux fluviales

Le Cameroun dispose cinq bassins hydrographiques (voir carte n°1).



Carte 2 : Les grands Bassins hydrographiques et réseaux hydrométriques du Cameroun
(Source : CRH, 2008)

⁴⁸ Cette section s'est largement inspirée de MINEE/Equipe GIRE (2009), « Etat des lieux du secteur de l'eau au Cameroun, connaissances et usages des ressources en eau »

Les disponibilités des ressources en eau de surface (voir tableau 4) sont de 267,88 km³.

Tableau 4 : Bilan quantitatif des ressources en eau de surface

Bassin	Volume d'eau (km³)	Pourcentage par rapport au volume national
Lac Tchad	32,52	12,14
Niger	43,91	16,39
Sanaga	63,18	23,59
Congo	33,45	12,49
Fleuves côtiers	94,82	35,40
Total	267,88	100

Source : MINEE (2009) Equipe GIRE

Les volumes d'eau apportés par le bassin des fleuves côtiers (94,82 km³) et celui de la Sanaga (63,18 km³) sont les plus importants et représentent respectivement 34,51 et 23,59 % des ressources en eau de surface du Cameroun. Avec des pourcentages d'apport respectifs de 16,39 (43,91 km³) et 12,49 % (33,45 km³), les bassins du Niger et du Congo ont des contributions intermédiaires, la plus faible contribution étant enregistrée pour le bassin du Lac Tchad dont les ressources en eau de surface représentent 12,14 % du volume national.

I_{2.1.3} - Les eaux souterraines

L'essentiel des ressources en eau souterraine du Cameroun est répartie dans deux grands types de formations géologiques : les formations sédimentaires et la zone de socle. Parmi les formations sédimentaires trois grands ensembles de réservoir se distinguent : le bassin sédimentaire du Lac Tchad à l'extrême-Nord, le bassin sédimentaire de la Bénoué au Nord, et le bassin sédimentaire de la région côtière au Sud – Ouest du pays.

La zone de socle qui représente plus de 90 % du territoire n'emmagasine que 27,51 % des ressources en eau souterraine.

Une faible proportion des ressources en eau se trouve dans les formations d'altération les failles des zones cristallines et volcaniques. Il convient de signaler l'existence de quelques bassins sédimentaires secondaires qui sont très mal connus.

Les ressources en eau souterraine du Cameroun (voir tableau 5) sont évaluées à 55,98 km³ ; ce volume représente 21 % des ressources en eau de surface⁴⁹.

⁴⁹ Il convient de remarquer que, pour les bassins sédimentaires, les volumes sont d'autant plus importants que l'on va vers le sud. Ceci semble indiquer qu'au Cameroun, la disponibilité des ressources en eau souterraine est tributaire du régime pluviométrique ; en effet, la pluviométrie croît du Nord du Cameroun vers la partie Sud.

Tableau 5 : Bilan quantitatif des ressources en eau souterraine

Aquifères	Volume d'eau (km ³)	Pourcentage par rapport au volume total
Bassin sédimentaire du Lac Tchad	3,2	5,72
Bassin sédimentaire de la Bénoué	15,75	28,14
Bassins sédimentaires côtiers	21,6	38,64
Zone de socle	15,40	27,51
Total	55,98	100

Source : MINEE (2009) Equipe GIRE.

Bien que les ressources en eau du Cameroun soient abondantes, l'étude de leur variabilité montre qu'elles sont vulnérables aux différents impacts tels que les changements climatiques et l'anthropisation.

Un système perfectionné de gestion des ressources en eau devrait reposer sur une connaissance suffisante des ressources en eau disponibles tel que analysé ci-dessus. Ce système devrait également prendre en compte les différents usages desdites ressources et procéder à leur évaluation.

I_{2.2} - LES USAGES DES RESSOURCES EN EAU

L'évaluation des besoins en eau par bassin et par type d'usage au Cameroun a été faite par l'équipe GIRE/Cameroun (voir tableau 6).

Tableau 6 : Besoins en eau par bassin et par type d'usages

Bassins Besoins	Lac Tchad	Niger	Sanaga	Congo	Fleuves côtiers	Total pour le Cameroun (10 ⁻³ km ³)	% des besoins par rapport à l'ensemble
Domestique	55,07	65,9	101,6	14,9	88,8	326,27	2,96
Élevage	84,01	13,4	-	-	-	97,41	0,88
Irrigation	328,95	377,08	-	-	91,79	797,82	7,25
Hydroélectrique	-	7600	2169	-	-	9769	88,74
Industrie	-	0,33	8,16	0,06	6,62	15,17	0,138
Mines	-	-	-	2,9	-	2,9	0,026
Besoins en (10 ⁻³ km ³)	468,03	8056,71	2278,76	17,86	187,21	11008,57	100

Source: MINEE (2009), Equipe GIRE

L'essentiel des consommations en eau va à l'hydroélectricité avec 88,74 % des besoins. Elle est suivie par l'irrigation, la consommation domestique avec respectivement

7,25 % et 2,96 %. L'élevage, l'industrie et les mines viennent en dernier lieu avec respectivement 0,88 %, 0,138 % et 0,026 %.

Il convient de relever que l'hydroélectricité relève de la demande non consommatrice et de ce fait n'est pas concurrentielle aux autres usages, En considérant les demandes consommatrices (voir figure 3), l'irrigation est la plus grande utilisatrice des ressources en eau au Cameroun avec 64,36 %. Elle est suivie par la consommation domestique, L'élevage, l'industrie et les mines avec respectivement 26,32 %, 7,85 %, 1,22 % et 0,23 %.

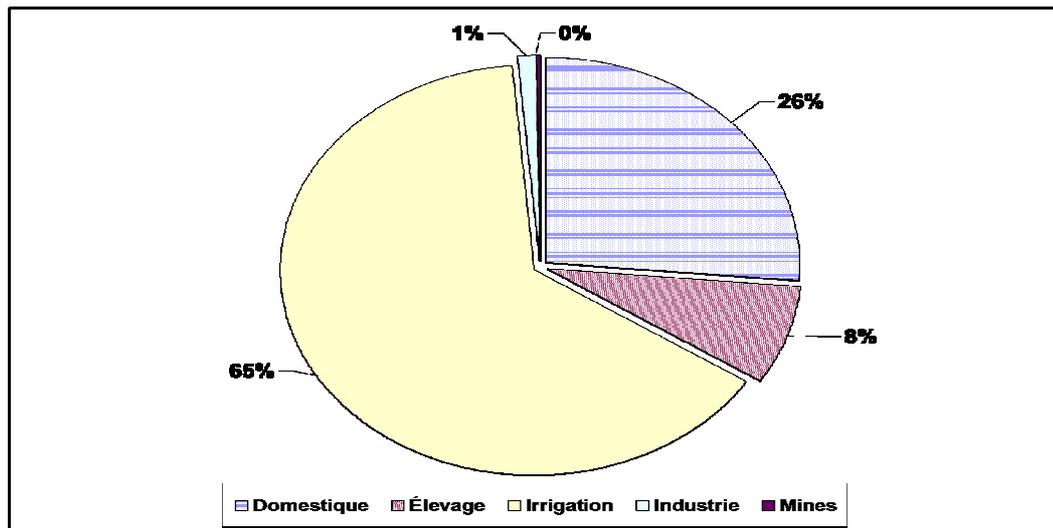


Figure 3 : Demandes consommatrices concurrentes en eau au Cameroun
Source : GWP-Caf. (2010).

I_{2.3} - ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

En principe, les disponibilités en eau correspondent aux ressources en eau contenues dans les différents compartiments hydrologiques (eau de surface et eau souterraine). Cependant les eaux souterraines contribuent à l'écoulement de surface, d'où le concept d'unicité de la réserve en eau. La contribution des eaux souterraines à l'écoulement de surface n'ayant pas encore fait l'objet de travaux au Cameroun, seules les ressources en eau de surface ont été prises en compte dans l'étude de l'adéquation entre les besoins en eau et les ressources disponibles. A cet effet, nous procédons à :

- la confrontation de l'offre et de la demande des ressources en eau ;
- l'examen des ressources en eau non exploitées ;
- l'identification des zones vulnérables.

I_{2.3.1} - Confrontation de l'offre et de la demande des ressources en eau

Les besoins et les disponibilités des ressources en eau dans chaque bassin et pour l'ensemble du pays sont présentés sur la figure 4.

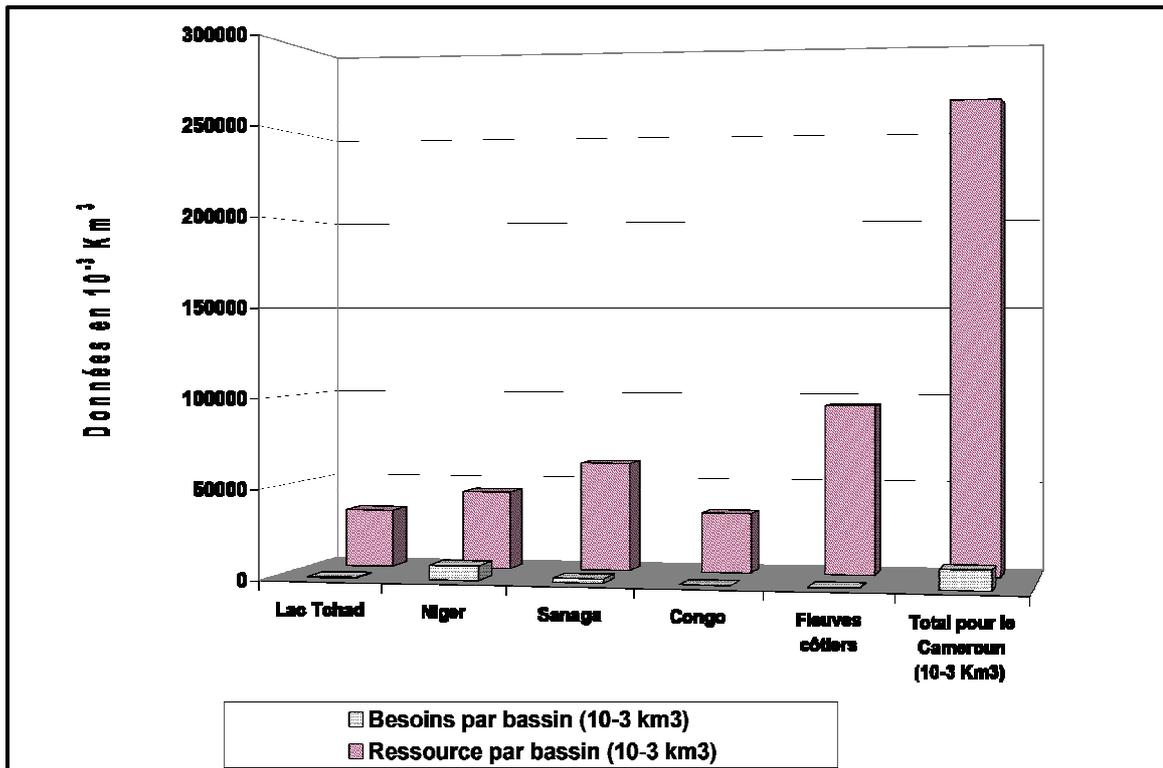


Figure 4 : Adéquation entre les besoins et la disponibilité en eau
Source : GWP-Caf (2010).

Les pourcentages des besoins en eau, calculés par rapport aux ressources disponibles dans chaque bassin et pour l'ensemble du pays sont de 1,44 % pour le bassin du Lac Tchad, 18,35 % pour le bassin du Niger, 3,72 % pour le bassin de la Sanaga, 0,05 % pour le bassin du Congo, et 0,20 % pour le bassin des fleuves côtiers et 4,14 pour l'ensemble du pays.

I_{2.3.2} - Les ressources non exploitées

Le Cameroun dispose d'un potentiel hydraulique énorme largement sous exploité comme l'illustre la figure 5.

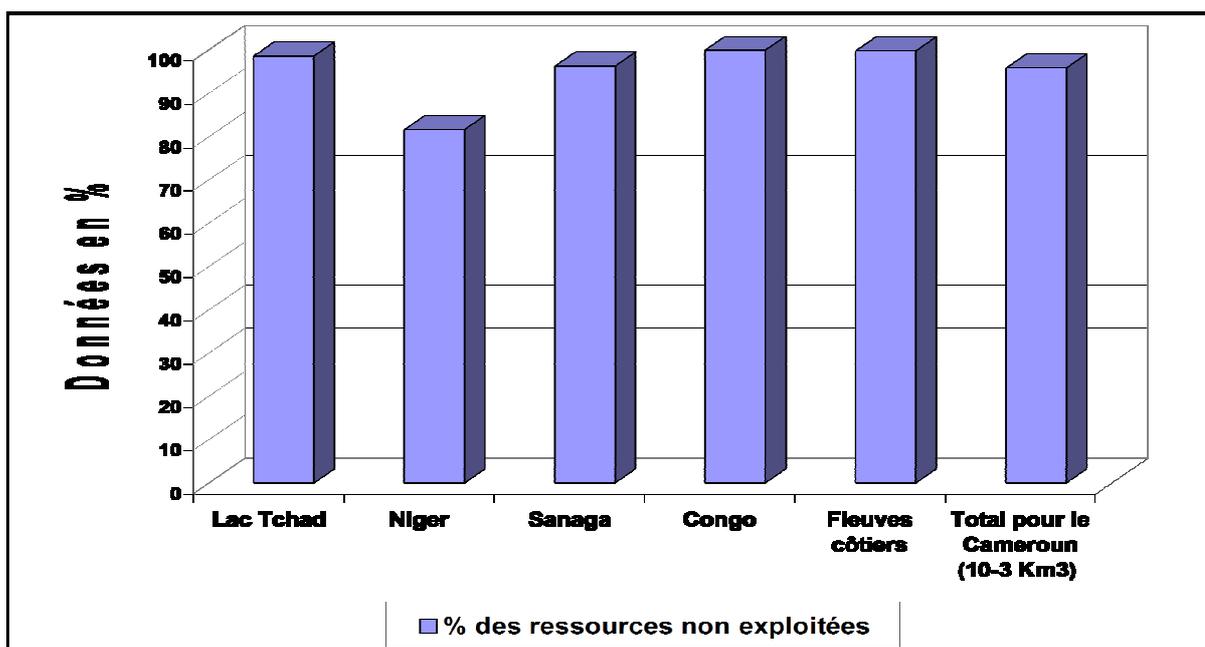


Figure 5 ; Ressources en eau non exploitée du Cameroun

Source : GWP-Caf (2010).

Le pourcentage de ressources en eau non exploitées est de 98,5 %, 81,65 %, 96,27 %, 99,94 %, 99,80 % et 95,85 % respectivement pour les bassins du Lac Tchad, du Niger, de la Sanaga, du Congo, des fleuves côtiers et pour l'ensemble du pays. Cette quasi non exploitation des ressources en eau traduit : une sous exploitation du potentiel hydroélectrique et une sous utilisation du potentiel hydrique aux fins agro-sylvo-pastorale.

Malgré cette abondance de ressources en eau, il convient de relever une indisponibilité (quantitative et qualitative) desdites ressources dans certaines zones pour les actions de développement, les rendant ainsi vulnérables

I_{2.3.3} - Les zones vulnérables

Il s'agit de :

- monts Mandara et la plaine du Logone confrontés à des pénuries d'eau ;
- eaux souterraines avec des fortes teneurs en fer ;
- bassin du Mayo Tsanaga avec de fortes teneurs en fluor dans les eaux souterraines ;
- la zone du Logone et Chari avec une forte salinité des eaux souterraines des aquifères profonds et de fortes teneurs en particules fines dans les eaux souterraines de la nappe phréatique ;
- zones de mangroves avec des invasions salines ;
- plaines de Yaérés qui connaissent une perte de la biodiversité et de la richesse aquatique à cause de l'indisponibilité de l'eau ;
- Yaérés, rives du Logone et Logomatia qui connaissent une modification du régime des eaux de surface à cause de la prolifération des canaux de pêche ;
- lac Tchad, les mares et points d'eau qui connaissent un assèchement ;

- certains aires protégées qui connaissent un amenuisement et une indisponibilité des eaux entraînant la divagation des pachydermes ;
- certaines zones marécageuses qui connaissent un amenuisement des eaux à cause des plantations d'eucalyptus, etc.

Les politiques de développement du Cameroun ont porté sur le secteur de l'eau. On est en droit de s'interroger sur leur nature et leur incidence sur ledit secteur.

I₃ - LA PLACE DU SECTEUR DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT EN COURS ET Avenir

La politique économique du Cameroun a évolué au cours du temps, en changeant de fondement doctrinal. On est passé du socialisme africain à l'aube de l'indépendance au libéralisme communautaire à partir de 1982, en passant par le libéralisme planifié; avant de se voir imposer l'ultralibéralisme par les institutions de Bretton Woods, à la faveur de la crise de 1986/1987.

Par ailleurs la politique économique récente, actuelle et avenir du Cameroun est fondée sur des DSRP, le document de Vision et le DSCE. Leur analyse est développée en annexe n°3.

En se référant au DSRP, au Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, au Document de Stratégie de l'Elevage et des Industries Animales ou au DSCE, les activités liées à l'eau et dans une moindre mesure à l'assainissement, sont mentionnées à des degrés variables. La place de l'eau et de l'assainissement peut être appréhendée à travers les extraits (§ 154, 297-301) et (§182-187) respectivement pour ce qui est du DSRP et le DSCE,

I_{3.1}. – LES EXTRAITS DU DSRP CONSACRES À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Ces extraits sont relatifs aux axes de lutte contre la pauvreté selon les populations.

§ 154. «Les populations ont proposé des solutions susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté. Ces solutions se basent essentiellement sur des *stratégies de génération des revenus ainsi que l'amélioration du cadre de vie*. Ainsi, les populations souhaitent que l'Etat continue à apporter son appui dans l'encadrement et le financement des activités agropastorales par la modernisation des méthodes culturales, de la pêche et de l'artisanat, la promotion de la recherche sur la diversification et la transformation des produits agropastoraux, la création des unités de transformation et de conservation des produits pour garantir leur transfert de la périphérie vers les grandes agglomérations et toutes les actions en même d'améliorer le niveau de vie des ruraux et limiter l'exode rural (...). Enfin, les propositions de solutions portent sur l'extension des programmes d'hydraulique et d'électrification rurales, la densification des réseaux électriques par la construction des micro barrages d'alimentation et l'aménagement des points d'eau potable sur tout le territoire national.

§ 297-301. Les problèmes d'hydraulique villageoise et d'accès à l'eau potable sont apparus comme de sérieux handicaps pour les populations à la base lors des consultations participatives. En dehors des grands centres urbains où la couverture en eau potable reste à parfaire, le monde rural demeure confronté à un réel problème d'eau résultant de la situation géo-écologique défavorable de certaines régions d'une part et, du manque de politique appropriée dans le secteur d'autre part. L'accès à l'eau potable est faible eu égard au revenu

moyen par habitant au Cameroun. Il est estimé à 86,2% pour les zones urbaines et 31,3% pour les zones rurales en 2001.

Face à cette situation aux conséquences multiformes (incidences à la fois sur la santé des populations, leur rendement et leurs modes et techniques agropastorales), le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre un ensemble de réformes dont la privatisation de la SNEC constitue un des éléments majeurs. Ces réformes visent à promouvoir l'accès de tous à l'eau potable à l'horizon 2025 en renforçant notamment les actions d'approvisionnement retenues dans le *Programme "Hydraulique Rurale II"*.

Ce programme vise à (i) améliorer de manière substantielle le taux de couverture actuel du monde rural en eau potable et porter le taux d'accès à 75% à l'horizon 2015 ; (ii) rendre disponibles les services adéquats d'assainissement, pour la protection et l'évaluation de la qualité et de la quantité de l'eau en considérant l'intégrité de l'écosystème naturel, la santé publique et la valorisation des ressources humaines et (iii) identifier des indicateurs objectifs et pertinents pour la programmation et la gestion intégrée des projets d'eau potable et d'assainissement.

En dehors de l'extension et de la réhabilitation des structures d'approvisionnement en eau potable et des programmes d'adduction d'eau, la construction des forages et des puits sera intensifiée, en priorité dans les zones défavorisées. L'objectif spécifique à moyen terme est de mettre en œuvre un programme de production et de distribution d'eau potable dans 113 centres de catégories secondaires dans lesquels se trouve une très forte proportion de la population semi urbaine.

Sur la base des études disponibles et des considérations hydrogéologiques et des différents programmes en cours menés avec divers partenaires au développement, un vaste programme de construction de forages et de mini-adductions d'eau a été lancé sur financement PPTTE. Au cours de l'exercice 2003 considéré comme période pilote, il est également prévu d'acquérir des stations mobiles d'alimentation en eau potable pour des interventions en cas de situations d'urgence (sévères pénuries dans des agglomérations et structures sanitaires, grandes sécheresses, épidémies, incidents civils et humanitaires, éruptions volcaniques, inondations). Parallèlement, un programme d'alimentation en eau potable des écoles et centres de santé sur l'ensemble du territoire est envisagé. Ce programme s'accompagnera d'un ensemble de mesures d'assainissement notamment en milieu urbain et semi-urbain visant le traitement des eaux usées, l'extension du réseau primaire de drainage des eaux et la construction de nouvelles stations d'épuration. »

13.2. – LES EXTRAITS DU DSCE CONSACRES À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

§ 182-187. En milieu urbain, les grandes villes qui abritent la majorité de la population sont dans leur quasi-totalité équipées en systèmes d'alimentation en eau potable. Ce qui situe ici le taux de couverture à environ 86,2 %. Mais la réalité de la situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain est traduite par le taux d'accès direct des ménages à l'eau potable qui est de l'ordre de 29 % pour un nombre d'abonnés estimé actuellement à 226 638. En dehors des quelques actions visant à réaliser les réseaux d'évacuation des eaux pluviales à Yaoundé et à Douala, on note une quasi inexistence des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux usées.

L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base en milieu rural est limité. Il existe donc un réel besoin de : (i) réhabiliter les infrastructures existantes réalisées dans leur très grande majorité depuis plus de 20 ans ; (ii) réaliser des extensions des réseaux existants qui n'ont pas suivi le rythme d'expansion urbain et démographique ; (iii) favoriser la réalisation des programmes de branchements à grande échelle.

Le Gouvernement compte porter le taux d'accès à l'eau potable à 75 % en 2020. Certaines actions prioritaires sont à mettre en oeuvre à cette échéance, notamment la réalisation de 700 000 branchements en milieu urbain, 40 000 équivalents points d'eau en milieu rural, 1 200 000 latrines, ainsi que la réhabilitation de 6 000 équivalents points d'eau en milieu rural.

En milieu urbain, l'option retenue par le Gouvernement, notamment dans la lettre de politique d'hydraulique urbaine d'avril 2007 est le partenariat public – privé qui se décline par la création d'une société de patrimoine, la Cameroun Water Utilities Corporation (CAMWATER), à capitaux publics, chargée entre autres de la construction, de la maintenance et de la gestion des infrastructures de captage, de production, de transport et de stockage de l'eau potable, puis le recrutement par appel à la concurrence d'une société fermière privée, la Camerounaise des Eaux (CDE) chargée entre autres de la production, de la distribution, de l'entretien des infrastructures et de la commercialisation de l'eau potable.

En milieu rural, la politique d'approvisionnement assortie d'un plan d'action a été élaborée et adoptée par tous les intervenants du secteur. Cette politique, basée sur l'approche participative de tous les secteurs, a pour principaux objectifs : (i) une meilleure planification des ouvrages en répondant à la demande, augmentant la couverture des services et évitant les incohérences ; (ii) une pérennisation des investissements réalisés en améliorant l'entretien, sécurisant le financement et prévoyant le financement du renouvellement et, (iii) une moindre dépendance vis-à-vis de l'Etat afin d'asseoir le développement du secteur sur toutes les forces disponibles.

Le Gouvernement compte porter le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de 15 à plus de 60% à l'horizon de la stratégie. A cet effet, il mettra notamment en place un programme d'installation de bloc de latrines avec poste d'eau dans les établissements qui accueillent le public. Par ailleurs, le concept d'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) est dans sa phase pilote et est appelé à s'étendre.

De tout ce qui précède, la gestion de l'eau est réduite à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi, les autres volets de la GIRE (eau pour l'agriculture, l'élevage, l'industrie, la préservation des écosystèmes etc.) sont ignorés.

I₄ - LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU ET L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE DANS LE PAYS

L'efficacité dans le secteur de l'eau est en partie tributaire de sa gouvernance, c'est-à-dire d'un ensemble de règles établies en vue de la satisfaction d'intérêts collectifs se rapportant à l'eau sous toutes les formes et d'organes devant appliquer ces règles pour satisfaire ces intérêts. D'où l'intérêt de son analyse qui nous conduira à présenter :

- le paysage institutionnel, législatif et réglementaire dans le secteur de l'eau ;
- les orientations des réformes institutionnelles dans le secteur, notamment l'état de la mise en œuvre de la GIRE ;
- les OMD dans le secteur de l'eau (objectifs normatifs et prospectifs, et les indicateurs utilisés pour le suivi de ces objectifs) ;
- la qualité de l'information sur le secteur de l'eau (connaissance des ressources en eau, qualité de la communication) ; et
- les ressources humaines : la qualité et quantité d'experts nationaux du secteur.

I_{4.1} - LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'EAU⁵⁰

I_{4.1.1} - LA CONFIGURATION INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR DE L'EAU AU CAMEROUN

La configuration du paysage institutionnel du secteur de l'eau, est caractérisée par trois (3) grands collèges d'acteurs : i) l'Etat et ses principaux démembrements en particulier le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) mais aussi les autres départements ministériels, les organismes sous tutelles, et les collectivités locales décentralisées ; ii) les autres usagers du secteur privé et la société civile ; iii) les partenaires de la coopération.

I_{4.1.1.1} - Les acteurs publics et parapublics du secteur de l'eau

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau se caractérise à l'heure actuelle par le rôle central du MINEE. En dehors de ce dernier et eu égard au caractère transversal des ressources en eau, plusieurs autres départements ministériels y interviennent.

Les administrations publiques chargées de définir la politique de l'eau :

- *le MINEE* : il est le principal acteur chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de production, de transport et de distribution de l'eau ;
- *Le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature* : Il est chargé du développement des politiques environnementales et celle relatives à la conservation et à la protection des ressources naturelles en général et de la ressource en eau en particulier.

Les administrations publiques utilisatrices de la ressource eau

- *Le MINEE* : Il reste le principal utilisateur de l'eau⁵¹ ;

⁵⁰ Ce paragraphe est largement inspiré de MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Cadre législatif, réglementaire, institutionnel et ressources humaines ».

⁵¹ Cette fonction est assurée d'une part, au sein de deux de ses unités centrales (la DHH qui procède à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural, et la Direction de l'électricité), et par ses structures décentralisées d'autre part.

- Le Ministère du Développement urbain et de l'Habitat : Il a reçu les missions similaires à celles confiées au MINEE en matière de mobilisation de la ressource en eau à des fins domestiques en milieu urbain⁵² ;
- Le Ministère de l'Elevage, des Pêche et des Industries Animales : sa mission est plus concentrée autour de la protection des ressources maritimes et fluviales, des études et recherche en vue du recouvrement des ressources halieutiques et piscicoles. Il intervient également dans la gestion des ressources en eau à travers le développement de l'hydraulique pastorale ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Ses missions se rapportent à la conservation, la restructuration du sol et à la mise en valeur des périmètres irrigués. Il y a aussi celles liées aux grands aménagements hydroagricoles et au développement de l'hydraulique rurale ;

Les administrations de facilitation et de recherche :

- Le Ministère de l'administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)⁵³ ;
- Le Ministère des Relations Extérieures⁵⁴ ;
- Le Ministère de la Santé : Il est actif en matière de surveillance des collectivités, de promotion de l'hygiène et de salubrité de l'environnement et de lutte contre les maladies hydriques ;
- Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation⁵⁵

Les administrations de financement

En dehors du MINEE, deux autres départements ministériels participent ardemment au financement du secteur de l'eau : le Ministère des Finances⁵⁶ et le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)⁵⁷.

Les administrations d'appui technique et de coordination et de concertation :

- Le comité National de l'Eau ;
- Le Comité National de l'Environnement, tous deux inopératoires.

⁵² Ces interventions sont à la fois complémentaires et concurrentes de celle du MINEE faute de mécanisme effectif de coordination des actions.

⁵³ Sa mission a un double aspect en matière de gestion des ressources en eau : i) A travers sa tutelle sur les collectivités décentralisées, il assure l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la réglementation, de l'organisation et du fonctionnement desdites collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. li) il élabore et assure la mise en œuvre de la réglementation et des stratégies en matière de prévention et gestion des risques et des calamités naturelles.

⁵⁴ Sa participation à la gestion des ressources en eau est perceptible au niveau de la préparation des instruments de ratification des traités et des accords internationaux, la coordination, la négociation, la coopération internationale, la signature et le suivi des accords cadres, la gestion des relations avec les organismes de financement bilatéral et multilatéral dans le secteur de l'eau.

⁵⁵ Il intervient dans le domaine de la recherche à travers ses institutions spécialisées (CRH, IRAD), les Universités d'Etat et leurs grandes écoles, les institutions internationales (IRD, Centre Pasteur, ...). Ces institutions contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau, et le contrôle des programmes et des opérations de recherche scientifiques sur l'eau et l'assainissement, et la valorisation des résultats et de la recherche dans ce secteur.

⁵⁶ Par l'intervention des directions générales du budget, du trésor et des affaires économiques, il garantit le financement des projets inscrits au budget d'investissement et aux programmes spéciaux (PPTE, IADM)

⁵⁷ Assure l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de tous les programmes de coopération lié au développement en général et à ceux du secteur de l'eau en particulier.

Les organismes sous tutelles ayant reçu délégation des services publics de l'eau potable

En raison de la réforme mise en œuvre dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine⁵⁸, deux sociétés ont le privilège d'avoir reçu délégation de services publics de l'eau potable. Il s'agit de :

- La CAMWATER, société à capital public et de patrimoine responsable de la gestion des biens et droits affectés au service de l'eau potable en milieu urbain et périurbain, chargé de la construction, de la maintenance et de la gestion des infrastructures de captage, de production, de stockage et de transport d'eau et la CDE ;
- La Camerounaise des Eaux, société d'économie mixte chargé de la production et de la distribution de l'eau potable en milieu urbain et périurbain, de l'entretien des infrastructures de traitement de l'eau ainsi que des activités liées à la fonction commerciale, notamment le relevé, la facturation et l'encaissement des recettes.

I4.1.1.2 – Les acteurs privés et la société civile

Les plus actifs sont : les bureaux d'études, les entreprises de travaux, les grands usagers de l'eau et la société civile.

I4.1.1.3 – La coopération internationale

En matière d'eau et d'assainissement, le Cameroun coopère avec la communauté internationale. Il a ratifié une trentaine de conventions multilatérales sur l'environnement dont plusieurs ont trait aux problèmes de l'eau et de l'assainissement. A travers les organismes de financement et de facilitation, cette coopération lui assure la majorité du financement du secteur de l'eau.

I4.1.2 – LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'EAU

Le Cameroun dispose d'une loi portant régime de l'eau (loi n°98/005 du 14 avril 1998). Elle fixe dans le cadre du respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau. Elle insiste sur les points suivants :

- La protection de l'eau des différents éléments polluants
- La préservation des ressources en eau
- La qualité de l'eau destinée à la consommation
- Les sanctions dues au non respect des dispositions de la loi.

En vu de l'application de la loi 98/005 du 14 Avril 1998, les décrets suivants ont été pris :

⁵⁸ Cette réforme s'inscrit dans l'optique de l'amélioration de la gestion des ressources en eau et la réalisation des programmes d'alimentation en eau potable.

En hydraulique urbaine, elle donnera lieu l'admission de la SNEC à la procédure de privatisation en septembre 1999. La stratégie adoptée par le Gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds était fondée sur le Partenariat Public Privé (PPP) à travers l'affermage impliquant la création d'une société de patrimoine publique et d'une ou plusieurs sociétés d'exploitation privées. Cette option du Gouvernement sera matérialisée par les décrets N° 205/493 et 205/494 du 31 décembre 2005 d'une part, fixant les modalités de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain, et portant création de la société de patrimoine CAMWATER d'autre part.

Pour ce qui est de l'hydraulique rurale, restée dans l'escarcelle du MINEE, un Plan d'Actions National d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement en milieu Rural (PANAEPAR) sera adopté pour la période 2008-2015, répartie en deux phases : 2008-2010 et 2011-2015.

Décret N° 2001/162/PM du 08 Mai 2001 fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité des eaux.

L'objectif est de faire appliquer la réglementation et réprimer les contrevenants ;

Décret N° 2001/163/PM du 08 Mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage de traitement et de stockage des eaux potabilisables. Ce décret :

- définit les concepts nécessaires à la compréhension ;
- normalise les paramètres de détermination des périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables ;
- formalise la surveillance et le contrôle de ces périmètres.

Décret N° 2001/164/PM du 08 Mai 2001 et son annexe précisant les modalités de prélèvement des eaux de surface et des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales. Il spécifie,

- la classification des eaux ;
- les modalités de leur prélèvement ;
- la procédure de contrôle des installations de prélèvement des eaux ;
- le calcul des redevances de prélèvement.

Décret N° 2001/165/PM du 08 Mai 2001 et ses deux (0 2) annexes précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution. Il précise,

- les mesures générales de protection des eaux contre la pollution ;
- les mesures spécifiques de protection des eaux contre certains déversements.

Décret N° 2001/216/PM du 02 Août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement.

I4.1.3 – LES LIMITES DU CADRE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

I4.1.3.1 - LES INSUFFISANCES DU CADRE INSTITUTIONNEL

S'il existe une multiplicité de documents épars et de nombreux discours déclinant des éléments des politiques sectorielles sans cohérence, de façon formelle le Cameroun ne dispose pas d'une politique nationale de l'eau.

Le secteur de l'eau n'est pas considéré comme stratégique, comme le démontre l'absence d'une véritable stratégie dédiée à ce secteur. Surtout on note l'absence de déclinaison de la gestion du secteur en termes de programmes.

Il existe une pléthore d'intervenants avec un mauvais positionnement de l'acteur principal : des trois grands collèges d'acteurs, que sont l'Etat et ses principaux démembrements, en particulier le MINEE, les autres usagers du secteur privé et la société civile et les partenaires de la coopération, l'Etat concentre l'essentiel des prérogatives.

Par ailleurs, on relève :

- l'absence de coordination entre les acteurs malgré l'existence d'un organe de coordination (CNE) ;
- l'absence de maîtrise de la gestion de l'eau par les acteurs non institutionnels (surtout les acteurs privés avec des faibles capacités) ;

- l'absence d'acteurs institutionnels chargés de la gestion des déchets bio-liquides, de suivi de la qualité des ressources en eau et du suivi évaluation des ouvrages ;
- l'inaptitude du cadre institutionnel des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en matière de gestion de l'eau, des services d'eau et d'assainissement.

I4.1.3.2 - Les insuffisances du cadre législatif et réglementaire

- L'absence de textes d'application dans certains domaines ;
- L'absence de statut juridique du point d'eau ;
- L'absence du régime du système d'assainissement ;
- L'absence d'un régime juridique des bassins versants ;
- L'absence d'un régime juridique applicable aux « eaux d'intérêt régional », etc.

I4.2 - L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE DANS LE PAYS

Le Gouvernement Camerounais a adhéré aux recommandations du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) de 2002 à Johannesburg, faisant de l'élaboration des plans d'Action Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et d'Utilisation Efficace de l'Eau, un repère important pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il a inscrit parmi les axes stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté de **'faire un état des lieux du secteur de l'eau'** et de mettre en place **'son Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau'**⁵⁹, (PANGIRE).

Pour la conduite de cette opération, le Cameroun bénéficie de l'appui financier du Gouvernement Néerlandais à travers le Global Water Partnership (GWP) dans le cadre du programme Partnership for Africa's Water Development (PAWD).

En vue d'une mise en oeuvre efficace du programme PAWD II au Cameroun, le GWP a signé en Juillet 2006 un Mémoire d'Entente avec le Gouvernement du Cameroun représenté par le Ministère de l'Énergie et de l'eau (MINEE). Dans ce Mémoire, le PNE Cameroun joue le rôle de facilitateur dans le processus d'élaboration du PANGIRE en cours. La première étape de ce processus vient d'être franchi avec l'élaboration de « l'état des lieux du secteur de l'eau au Cameroun », étude qui s'est déclinée sous quatre axes à savoir :

- La connaissance et l'usage des ressources en eau ;
- L'eau et l'environnement ;
- Cadre financier, économique et social
- Cadre juridique et institutionnel.

La communauté internationale s'est fixée un certain nombre d'objectifs prospectifs à atteindre dans différents domaines, notamment les OMD. Le Cameroun y a souscrit. Il importe de cerner ceux en rapport avec le secteur de l'eau.

I4.3 – LES OMD DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Il s'agit de :

⁵⁹ Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) Cameroun, version révisée, Juin 2005

- réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à une eau potable d'ici 2015 ; et
- réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à un assainissement de base d'ici 2015.

La Cameroun a fait siens ces OMD tout en y joignant des objectifs normatifs en matière d'accès à l'eau potable (voir tableau 7) et d'accès à l'assainissement (voir tableau 8).

Tableau 7 : Objectifs prospectifs et normatifs en matière d'accès à l'eau potable

	Accès eau potable (milieu rural)			Accès eau potable (milieu urbain)			Accès eau potable (ensemble)			
	2007*	2015	2025	2007*	2015	2025	2007*	2015	2020	2025
DSRP			100			100		75		100
MINEE/EAU		80								
DSCE	27,7			75,1			43,9	72,1	75	
Objectifs du Millénaire								75		

* situation en 2007

Source : Données tirées du DSRP, du DSCE, et de MINEE politique d'AEPA en milieu rural.

En passant de 29,3 %⁶⁰ à 27,7 % entre 2001 et 2007, l'accès à l'eau salubre en milieu rural a connu une détérioration. En milieu urbain par contre et pour la même période, on relève une embellie avec le passage du taux d'accès à ce service de base de 61,8 % en 2001 à 75,1 % en 2007. Pour l'ensemble du territoire, il reste aujourd'hui que moins de la moitié de la population camerounaise (43,9 %), soit un peu plus de la moitié de la cible (72,1%) à atteindre en 2015⁶¹, y ont accès.

Tableau 8 : Objectifs prospectifs et normatifs en matière d'accès à l'assainissement

	% Accès assainissement (milieu rural)			% Accès assainissement (milieu urbain)			% Accès assainissement (ensemble)			
	2007*	2015	2025	2007*	2015	2025	2007*	2015	2020	2025
MINEE		75								
DSCE							15		60	
Objectifs du Millénaire	13,5	58			80			65		

* situation en 2007

Source : Données tirées de l'annuaire statistique 2006, du DSCE, et de MINEE politique d'AEPA en milieu rural.

En 2004, le taux d'équipement des ménages ruraux en toilettes modernes était de 13,5 %⁶². Il correspond en 2007 à un nombre estimé de latrines modernes de 253 337. En 2007, ce taux pour l'ensemble du pays se situe à 15 %. Dans la perspective de l'atteinte des OMD et selon le DSCE, il faudra porter ce taux à 58⁶³ %, 80 % et 65 %, respectivement en milieu rural, urbain et pour l'ensemble du pays.

Le rôle de l'information dans connaissance d'un domaine quelqu'il soit, sa gestion et la prise de décision n'est plus à démontrer. Intéressons nous à la qualité de l'information disponible dans le secteur de l'eau.

⁶⁰ In « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun en 2007 », ECAM II, INS.

⁶¹ L'objectif de 75 % d'accès à l'eau potable préalablement fixé à 2015, a été prorogé dans le DSCE en 2020.

⁶² Source : Annuaire statistique 2006

⁶³ La politique d'AEPA en milieu rural situe ce taux à 75 %.

I_{4.4} – LA QUALITE DE L'INFORMATION DANS LE SECTEUR DE L'EAU

L'information en matière d'eau existe, mais est très incomplète. Cette situation est la résultante d'une insuffisance dans le suivi et l'évaluation des ressources en eau de manière générale et dans la collecte des données, leur traitement et leur gestion en particulier.

De manière générale l'information dans le secteur de l'eau souffre de :

- une insuffisance et le vieillissement des ressources humaines ;
- une structure organisationnelle inadaptée ;
- une absence de suivi des usages des ressources en eau (domestique, élevage, agriculture, pisciculture, industrie, environnement et tourisme, etc.) ;
- une insuffisance de systèmes d'analyse et de traitement des données sur les usages des ressources en eau, et indicateurs des impacts sur ces ressources.

En matière de collecte de données, le secteur de l'eau connaît :

- une insuffisance ainsi que le mauvais état de fonctionnement du réseau hydrométrique existant ;
- une insuffisance ainsi que mauvais état de fonctionnement du réseau météorologique (pluviométrique) existant;
- l'absence de réseau piézométrique ;
- l'absence du suivi de la qualité de l'eau.

Concernant le traitement et la gestion des données, le secteur de l'eau est confronté à :

- la faiblesse des systèmes d'analyse et de traitement des données hydrologiques (sur les eaux de surface et souterraines) et des données météorologiques (pluviométriques);
- l'insuffisance dans les systèmes d'analyse et de traitement de la qualité de l'eau ;
- la faiblesse des unités de documentation sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux météoriques

I_{4.5} – LES RESSOURCES HUMAINES DANS LE SECTEUR DE L'EAU⁶⁴

L'efficacité des réformes introduites dans le secteur de l'eau, surtout la perspective de la mise en œuvre de paradigme de la GIRE, est tributaire de la qualité et de la quantité de ses ressources humaines. Il importe de ce fait de les analyser.

Au regard des statistiques du personnel du MINEE, faute d'avoir celles de l'ensemble du secteur de l'eau, seulement 124 personnes sont des cadres techniques de l'eau ou de l'assainissement dont 34 dans les services centraux et 90 dans les services extérieurs. Sur les 34 présents dans les services centraux, seuls 17 sont employés dans la direction de l'hydraulique et de l'hydrologie.

⁶⁴ Ce paragraphe est largement inspiré de MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Cadre législatif, réglementaire, institutionnel et ressources humaines ».

En considérant le genre, on relève l'absence de femme dans ce ministère. Par ailleurs la répartition de l'effectif de ce personnel par tranche d'âge (voir tableau 9) montre le vieillissement de celui-ci.

Tableau 9 : Répartition des effectifs des cadres techniques de l'eau du MINEE par âges et par sexe

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
- de 20 ans	0	0	0
20 à 25	0	0	0
26 à 31	0	0	0
32 à 37	0	0	0
38 à 43	2	0	2
44 à 49	65	0	65
50 à 55	54	0	54
+ de 55	3	0	3
Total	124	0	124

Source : MINEE, cellule SIGIPES, déc. 2008.

La tranche d'âge la plus active dans les organisations de 20 à 37 ans n'est pas représentée. Pire, la personne la moins âgée a 42 ans. Si aucun recrutement n'est fait dans les cinq (05) prochaines années, l'effectif diminuera de près de la moitié à cause des départs en retraite.

Le développement du secteur de l'eau au Cameroun, est influencé par les engagements internationaux en la matière. Il importe de les connaître et de cerner l'état de leur mise en œuvre.

I₅ – LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET LEUR MISE EN ŒUVRE

Ils ont trait :

1. ***A la déclaration d'Ethekwini de février 2008 des Ministres et Chefs de délégations en charge de l'hygiène et de l'assainissement en Afrique*** «d'allouer une ligne spécifique au budget du secteur public pour les programmes d'assainissement et d'hygiène. Notre souhait est de voir une allocation pour l'assainissement et hygiène égale à un montant d'au moins 0,5% du PIB ». Par ailleurs, les *Banques de Développement, les bailleurs de fonds et le secteur privé sont invités à augmenter leur appui et leurs efforts de manière à fournir une aide financière et une assistance technique pour la promotion de l'hygiène et salubrité, et partant, améliorer la coordination de l'aide en Afrique* ;

2. ***A la Déclaration des Ministres à Tunis du 28 mars 2008 sur le renforcement de la qualité de l'eau pour le développement socio économique de l'Afrique*** : Il s'agit notamment de :
 - i) faire bon usage des ressources existantes et mobiliser les ressources financières et techniques à partir des secteurs public et privé, des utilisateurs, pour l'aménagement des infrastructures dans le secteur de l'eau et l'hygiène et le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et managériales à tous les niveaux ;
 - ii) Accorder la priorité et augmenter les dépenses

relatives à l'eau et à l'hygiène dans les budgets nationaux ; iii) Accroître systématiquement les ressources allouées aux autorités locales pour la réalisation des projets sur l'eau et l'hygiène ;

3. Aux engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Sharm El Sheikh du 1^{er} juillet 2008 pour accélérer la réalisation des objectifs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Il s'agit notamment : i) Garantir l'utilisation équitable et durable des ressources en eau nationales et partagées en Afrique, et promouvoir leurs gestions intégrées et leurs développements, ii) d'accroître de manière significative les ressources financières nationales allouées à la mise en oeuvre des activités nationales et régionales de développement de l'eau et de l'assainissement et inviter les ministres responsables de l'eau et des finances à élaborer des plans d'investissement appropriés, iii) Développer des instruments et des marchés financiers locaux pour des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, iv) Mobiliser le financement des donateurs et d'autres sources pour des initiatives relatives à l'eau et à l'assainissement notamment les projets nationaux et les Initiatives rurales pour l'eau et l'assainissement, le Fonds africain de l'eau; le Programme de l'eau pour villes africaines et le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, selon les engagements pris dans les Initiatives du G8 sur l'eau et l'assainissement, etc.;

4. A la déclaration de la conférence des Ministres de décembre 2008 sur l'eau, l'irrigation et l'énergie en Afrique : les défis des changements climatiques ; Sirte/Libye. I) D'inviter les états à tenir au plus vite leur engagement pris à Maputo en 2003 relatif à l'allocation de 10 % de leur budget national aux actions visant à stimuler la production agricole ii) De sensibiliser les donateurs et les partenaires au développement à soutenir l'Afrique dans la mise en place des mécanismes de gestion durable dans les domaines de l'eau, l'agriculture et l'énergie ;

Toutefois lesdits engagements traduisent la volonté politique du Cameroun de répondre positivement aux directives internationales, telles que la réalisation des objectifs du développement du millénaire et l'élaboration du plan GIRE. La question qui se pose est celle de leur traduction en actes concrets.

Pour l'essentiel, ces engagements et déclarations restent lettre morte, faute de leur appropriation dans les politiques de développement et de leur traduction en termes budgétaires. Cette situation ne souligne t-elle pas la nécessité de la mise en place des mécanismes de suivi évaluation des engagements ainsi souscrits ?

CONCLUSION

De l'examen des politiques de développement du Cameroun du passé et des documents de politique récents, en cours et avenir (DSRP, Vision et DSCE), il se dégage que la politique du Cameroun en matière d'eau, s'est réduite à la seule amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ainsi, le secteur de l'eau est loin d'être au cœur du processus du développement économique et social telle que préconisée par la GIRE.

Le Cameroun dispose d'énormes ressources en eau. Celles de surface et souterraine, sont respectivement de 267,88 km³ et 55,98 Km³. Ces ressources sont largement sous exploitées, les besoins ne représentant que 4,14 % du volume des eaux de surface. Malgré l'abondance desdites ressources, certaines zones (cas des Monts Mandara) connaissent une diminution ou une dégradation de celles-ci, lorsqu'elles n'en sont simplement pas en manque, ce qui les rend vulnérables.

Le secteur de l'eau fait encore l'objet d'une gestion segmentée et son essor se heurte à des contraintes de différents ordres :

- institutionnel : multiplicité des intervenants avec un mauvais positionnement de l'acteur stratégique (MINEE) doublée d'une coordination mal assurée entre ces intervenants ;
- législatif et institutionnel : cadre législatif et réglementaire peu outillé ;
- humain : insuffisance et vieillissement des ressources humaines ;
- informationnel : incomplétude de l'information dans le secteur de l'eau du fait d'une insuffisance dans le suivi et l'évaluation des ressources en eau, etc.

De telles contraintes rendent difficile la gouvernance du secteur de l'eau. Néanmoins, il présente de nombreux enjeux qu'il importe d'appréhender

CHAPITRE II : LES ENJEUX MAJEURS DANS LE SECTEUR DE L'EAU

INTRODUCTION

Le Cameroun dispose d'abondantes ressources en eau. Toutefois, il est essentiel dès à présent de prendre en considérations les éléments majeurs suivants :

- La croissance continue de la demande en eau, liée au potentiel de développement du pays et dans un contexte de dégradation croissante de la ressource en qualité, va inévitablement déboucher à terme sur des compétitions, voire des conflits dans les usages de l'eau ;
- L'augmentation croissante de la pollution des ressources en eau (pollution domestique localisée autour des grandes villes, pollution industrielle, pollution agricole diffuse, etc.) a pour conséquence de réduire les quantités de ressources en eau disponibles pour certains usages spécifiques et donc à terme d'aggraver la compétition sur les ressources en eau.

Les enjeux liés à l'utilisation des ressources en eau sont donc importants et il importe dès à présent d'en avoir pleinement conscience. Ils renvoient:

- Aux problématiques ou défis à relever en matière de gestion de cette ressource ;
- Aux nuisances et risques liés à l'eau à circonscrire.

II₁ - LES DEFIS LIES À LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU⁶⁵

Ces défis ou problématiques sont relatifs à :

- l'alimentation en eau potable des populations ;
- la sécurisation de la production agricole et de la sécurité alimentaire à l'aide de l'irrigation ;
- l'alimentation en eau du cheptel dans les zones d'élevage ;
- la production hydroélectrique;
- la navigation des principaux cours d'eau du pays ;
- eaux transfrontalières;
- la pêche;
- la protection des ressources en eau des diverses dégradations.

II_{1.1} - LA PROBLEMATIQUE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES POPULATIONS DES VILLES ET DES VILLAGES :

Suivant les estimations effectuées par l'Equipe GIRE/MINEE en 2009, les usages domestiques représentent environ 26,32% de la demande consommatrice de ressources en eau douce du Cameroun. Le défi de l'accès à l'eau potable des populations suivant les OMD, reste un objectif essentiel de la politique nationale de l'eau du pays, si l'on tient compte que 56,1 % de la population totale du pays n'a pas accès à l'eau potable et ce particulièrement en milieu rural avec 72,3 % contre 24,9 % en milieu urbain. C'est dans cette perspective qu'il

⁶⁵ Cette section est largement inspirée de GWP-Cmr/MINEE (2005), Processus d'Elaboration du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Cameroun : Document d'orientation, 63 pages.

faut situer l'engagement personnel du chef de l'Etat Camerounais, lors de son discours de fin d'année le 31 décembre 2004 sur la problématique de l'eau potable, ainsi libellé « *L'eau, dit-on, c'est la vie. C'est effectivement l'eau potable qui manque dans nos campagnes et certains quartiers de nos grandes villes... L'accès à l'eau, à l'électricité, au logement (...)* fera l'objet de la part des ministères concernés d'actions énergiques....Je serai moi-même attentif aux progrès accomplis. »

II_{1.2} - LA PROBLEMATIQUE DE LA SECURISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE A L'AIDE DE L'IRRIGATION

Le contexte agro-climatique du Cameroun impose de distinguer en la matière deux situations : (i) celles des régions du nord où la maîtrise de l'eau et le développement de l'irrigation permettront sans aucun doute d'assurer la sécurité alimentaire permanente, en réponse aux aléas climatiques répétés de la sécheresse et (ii) celles du sud du pays où l'irrigation d'appoint permettra de se mettre à l'abri de sécheresses ponctuelles catastrophiques et surtout d'augmenter la productivité agricole grâce à la disponibilité permanente de l'eau pour plusieurs cycles de cultures par an. Le Cameroun qui est le principal centre de production agricole de l'Afrique centrale, dispose ainsi d'une opportunité régionale d'accroissement de son potentiel en matière de cultures maraîchères et d'exportation (Cacao, café, etc.). En effet, sur un potentiel hydro agricole estimé à 290.000 ha, environ 40.000 ha⁶⁶ sont sous irrigation, soit environ 14% ;

II_{1.3} - LA PROBLEMATIQUE DE L'ALIMENTATION EN EAU DU CHEPTEL DANS LES ZONES D'ELEVAGE DU GROS BETAİL DU PAYS

La problématique de l'hydraulique pastorale essentiellement dans les régions septentrionales du pays, réside moins dans la disponibilité des ressources en eau que dans leur répartition spatiale. En effet, on observe une dichotomie fréquente entre points d'eau et pâturages : là où il y a des pâturages, il y a peu ou pas d'eau, et là où existe l'eau en abondance (eaux pérennes), il n'y a pas de pâturages ; il s'agit dès lors de concilier ces deux facteurs pour un développement harmonieux de l'élevage qui, par la force des choses est essentiellement transhumant ;

II_{1.4} - LA PROBLEMATIQUE DE LA PRODUCTION HYDROELECTRIQUE

Après la République Démocratique du Congo (RDC), le Cameroun est le deuxième pays d'Afrique en matière de potentiel hydroélectrique. Plus de 110 sites équipables ont été identifiés qui pourraient cumuler une puissance de production d'électricité de plus de 50.000 MW.

Les trois (03) Centrales Hydroélectriques du pays à savoir : EDEA (264 MW de puissance installée), SONGLOULOU (384 MW de puissance installée) pour le réseau interconnecté Sud et LAGDO (72 MW de puissance installée) pour le réseau interconnecté Nord sont situés respectivement sur les fleuve Sanaga pour EDEA et SONGLOULOU, et le Bénoué pour LAGDO.

En raison des grandes variations de débit sur le bassin versant de la Sanaga, le Cameroun connaît un déficit énergétique dont l'ampleur pourrait croître avec le développement industriel du pays, car AES – SONEL, l'opérateur stratégique après la

⁶⁶ Estimation FAO en 2005

privatisation de la SONEL dispose d'une puissance garantie de 480 MW sur le réseau interconnecté Sud alors que la pointe atteint parfois les 600 MW.

La reprise économique a entraîné une hausse de la demande en électricité, hausse estimée à 80% par an depuis les dix (10) dernières années au Cameroun. Entre 2003 et 2007 et selon les données d'enquête réalisée par l'Equipe GIRE/MINEE auprès d'AES Sonel en 2009, la production totale d'électricité du pays compte en moyenne 06,22 % pour le thermique.

La tendance du pays est que l'hydroélectricité devienne la première source d'énergie du pays à hauteur de plus de 90 % et que le thermique représente moins de 10%. Un programme d'investissements ambitieux a été défini et des actions politiques d'envergure sont en gestation pour la valorisation du potentiel hydroélectrique du Cameroun à partir de la petite hydro et l'hydroélectricité.

II_{1.5} - LA PROBLEMATIQUE LIEE A LA NAVIGATION DES PRINCIPAUX COURS D'EAU DU PAYS

Le transport fluvial a constitué de tout temps un moyen privilégié de déplacement et de transport des biens et services pour les populations locales du pays. L'ensablement et l'envasement sont observés sur tous les cours d'eau du Cameroun et le secteur de la navigation fluviale est le plus touché par ce phénomène, car la période de navigabilité des cours d'eau se réduit d'année en année.

II_{1.6} - LA PROBLEMATIQUE DES EAUX TRANSFRONTALIERES

Le territoire du Cameroun comporte trois grands bassins internationaux que sont le bassin du fleuve Niger, celui du Lac Tchad et le bassin du Congo. Le bassin hydrographique du fleuve Niger intéresse neuf pays⁶⁷ de la sous région, tandis que celui du fleuve Congo intéresse quatre pays⁶⁸. La problématique se pose en termes de développement d'une coopération mutuellement avantageuse avec les pays du même bassin hydrographique dans la perspective de la réalisation d'un développement durable du bassin en accord avec les dispositions internationales en matière d'eau transfrontalière.

II_{1.7} - LA PROBLEMATIQUE DE LA PECHE

Le secteur des pêches quant à lui, joue un rôle alimentaire de grande importance ; les produits de la pêche constituent pour près du tiers des protéines animales consommées au Cameroun, et occupent 5% de la production active. Sa contribution au PIB du secteur primaire est d'environ 5%.

Depuis quelques années, la production annuelle stagne autour d'un peu plus de 125 000 t de poissons dont :

- 9 700 tonnes provenant de la pêche industrielle ;
- 63 000 tonnes de la pêche artisanale maritime ;
- 50 000 tonnes de la pêche artisanale continentale.

⁶⁷ Ces pays sont : Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

⁶⁸ Ces pays sont : Le Cameroun, la République Démocratique du Congo (RDC), la République Centrafricaine (RCA) et la République du Congo.

Cette production ne permet pas de satisfaire les besoins nationaux croissants évalués à 200 000 tonnes. Pour combler ce déficit, le Cameroun a recours aux importations estimées à 60 000 tonnes par an, d'une valeur de 15,6 milliards de F CFA.

La pêche bénéficie et jouit pourtant d'un grand potentiel de développement. Le pays dispose d'une façade maritime de 360 km, avec une zone économique exclusive (ZEE) de 40 km. Sur le continent, le dense réseau hydrographique offre des possibilités d'exploitation des plans d'eau d'une superficie totale de plus de 4 000 000 d'hectares, riches en poissons d'espèces variées. Les principaux plans d'eau continentaux sont :

- Les barrages de Lagdo (hydroélectrique), de Mbakaou, Mapé et Bamendjin (tous les trois conçus pour la régulation de l'eau), et Maga, (irrigation) ;
- Certains fleuves : Nyong, Sanaga, Logone, Ntem.

Les principales contraintes au développement de la pêche artisanale, continentale et maritime sont :

- L'enclavement et l'éloignement des zones de production et l'absence d'un réseau structuré de distribution de poisson frais à l'intérieur du pays, entraînant des pertes énormes après capture ;
- L'utilisation des techniques et d'équipements de production (majorité des pirogues à pagaies) et de conservation rudimentaire ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques¹⁵ ;
- L'insuffisance des mécanismes de contrôle, de suivi et de surveillance des pêches (pêcheurs en majorité étrangers, exportation informelle vers les pays voisins de près de la moitié des poissons) ;
- Le manque d'organisation des pêcheurs et autres acteurs (notamment pour la gestion communautaire des ressources halieutiques).

La pêche maritime industrielle est handicapée par de nombreux facteurs, notamment par la pauvreté relative des eaux maritimes accentuée par l'exploitation intensive des ressources démesurée, et la recrudescence des activités de pêches illégales.

L'aquaculture malgré ses atouts (potentiel de production estimée à 20 000 t), reste une activité familiale quasiment confidentielle (50 t en 1997/98) en raison de nombreuses contraintes (formation insuffisante des pêcheurs, problèmes d'approvisionnement en alevins, d'accès au crédit, coûts élevé des étangs, etc.).

II_{1.8} - LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DES DIVERSES DEGRADATIONS

Les causes de la dégradation des ressources en eau sont multiples et peuvent être classées en deux catégories, à savoir celles d'origine climatique et les causes d'origine anthropique.

En ce qui concerne les causes climatiques, la situation sur la partie Nord du territoire du Cameroun se caractérise, depuis plus d'une trentaine d'années, par une diminution et une irrégularité de la pluviométrie. Cette situation a occasionné une sécheresse persistante entraînant la fragilisation des écosystèmes et la réduction du potentiel des ressources naturelles telles que les terres, la faune, la flore, les ressources en eau de surface et souterraines.

Particulièrement dans les régions du Nord, pour les causes d'origine anthropique, elles sont liées à la poussée démographique qui a engendré d'année en année une surexploitation

des ressources naturelles en vue de satisfaire des besoins en bois d'énergie de plus en plus importants, les mauvaises pratiques culturales telles que l'agriculture itinérante sur brûlis ont contribué à fragiliser davantage les sols et à détruire le couvert végétal, les feux de brousse qui détruisent la végétation et les pâturages naturels.

Les sols dénudés par les activités humaines sont ainsi exposés directement aux intempéries (vents, pluies, soleil) entraînant une érosion éolienne et hydrique très importante, avec pour conséquence la sédimentation des cours d'eau, des mares et des lacs.

L'ensablement et l'envasement sont observés sur tous les cours d'eau du Cameroun. Le secteur de la navigation fluviale est le plus touché par ce phénomène, car la période de navigabilité des cours d'eau se réduit d'année en année.

Les ressources en eau sont également soumises à un risque accru de pollution liée aux activités humaines dont principalement (i) les activités domestiques avec les déchets solides, les eaux usées domestiques et les eaux des réseaux d'égouts débouchent directement dans les cours d'eau ; (ii) les activités industrielles avec les effluents de la plupart des industries qui sont déversées sans aucun traitement dans les cours d'eau et (iii) les mauvaises pratiques de pêche par utilisation des pesticides.

Enfin les végétaux flottants introduits comme plantes ornementales constituent actuellement une menace grave pour l'existence des cours d'eau et pour le développement des activités socio-économiques comme la pêche, le transport fluvial, la distribution d'eau, la production d'énergie hydro-électrique.

Si l'indisponibilité (quantitative et qualitative) des ressources est préjudiciable à certaines actions de développement, leur relative abondance/rareté induisent des risques, et sont source de certaines nuisances.

II₂- LES NUISANCES ET RISQUES LIES A L'EAU⁶⁹

L'analyse des nuisances et risques liés à l'eau nous conduirons ici à examiner :

- les problèmes de santé liés à l'eau
- les risques généraux (inondations, désertification ...)
- les problèmes spécifiques des zones humides.

II_{2.1} - LES PROBLEMES DE SANTE LIES A L'EAU

La mauvaise qualité de l'eau et le non assainissement, sont la cause de certaines maladies telles que :

- ✓ Le choléra (infection bactérienne) ;
- ✓ L'ulcère de Buruli, l'onchocercose, le paludisme ..., très présents dans les bassins de la Sanaga et des fleuves côtiers ;
- ✓ Les infections parasitaires (amibiases) ;
- ✓ Les infections virales (hépatite virale, la poliomyélite ...) ;
- ✓ Autres maladies liées à la qualité chimique et bactériologique de l'eau.

⁶⁹ Cette section est largement inspirée de : MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : eau et environnement ».

Entre 2003 et 2006, les helminthiases intestinales, ont touchées plus de 10 millions de camerounais⁷⁰. Sur une dépense moyenne de santé par ménage et par mois de 7 854 Fcfa⁷¹, représentant 29 % du revenu moyen évalué à 26 800 Fcfa, le poids des maladies liées à l'eau et le non assainissement, est de 70 %.

Au total, le ces maladies absorbent près de 21 % du revenu des ménages (voir figure 6).

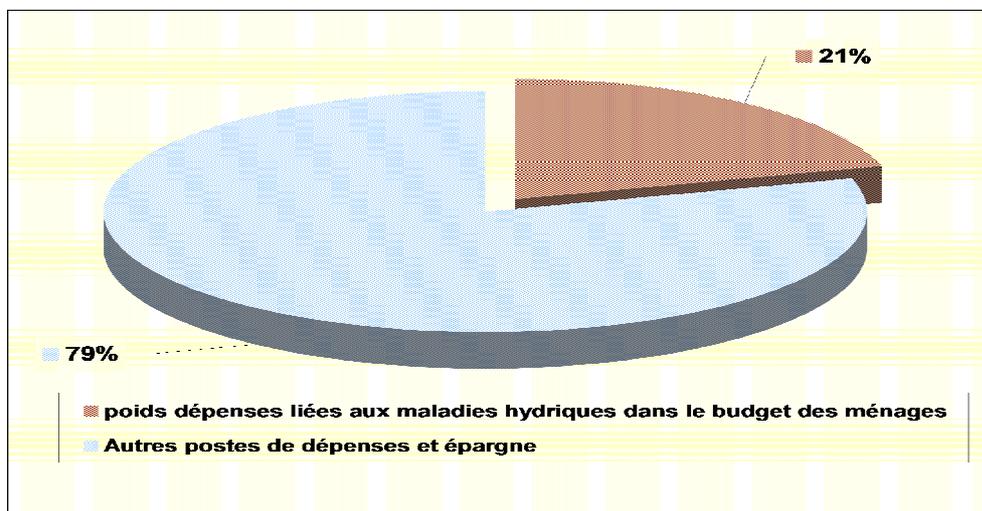


Figure : 6 : Poids des maladies hydriques dans le budget familial
Source : construction équipe GIRE à partir des données OMS et MINSANTE, 2008

Le montant annuel des dépenses liées aux maladies hydriques par ménage est évalué à 65 975 Fcfa.

Les maladies hydriques occasionnent également une importante sortie de devises (voir figure 7).

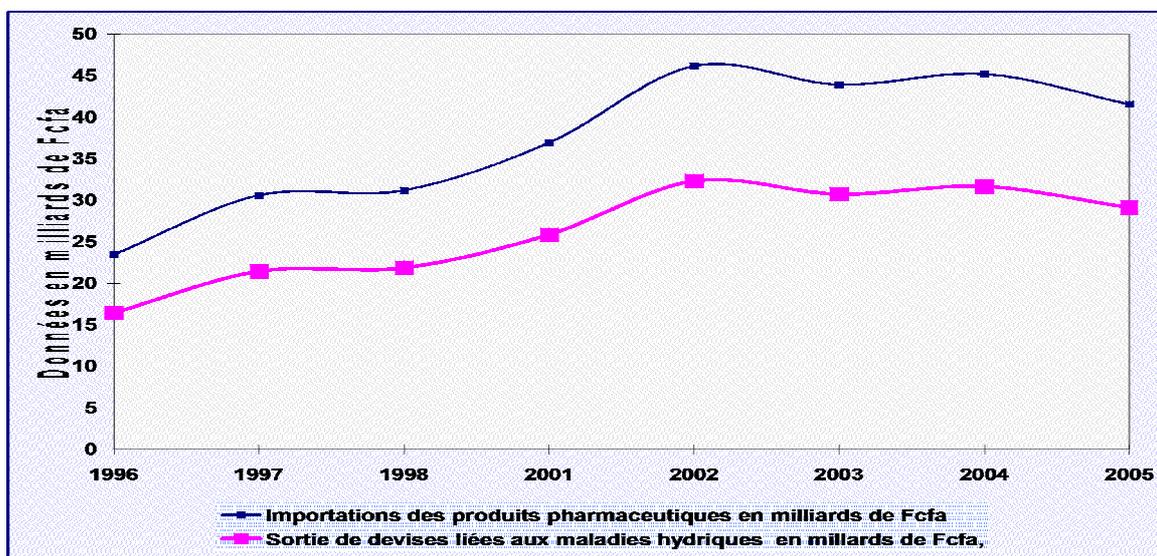


Figure 7 : Sortie de devise liées aux maladies hydriques
Source : construction équipe GIRE à partir des données OMS et DSCN, D.D.-MINEFI

⁷⁰ Source : MINSANTE, Service de l'eau, 2008.

⁷¹ MINSANTE, Idem.

Sur les importations des médicaments et consommables médicaux de 213,675 milliards de Fcfa entre 2001 et 2005, les maladies liées à l'eau et le non assainissement occasionnent une sortie de devises de l'ordre de 149,572 milliards de Fcfa, soit 29,914 milliards par an .

Par ailleurs, les femmes/enfants consacrent en moyenne 30 minutes par jour pour le transport de charge d'eau.

II_{2.2} - LES RISQUES GENERAUX (inondations, sécheresse)⁷²

II_{2.2.1} – LES INONDATIONS

Le terme inondation fait traditionnellement référence au débordement d'un cours d'eau, le plus souvent en crue, qui submerge les terrains voisins. Il est souvent étendu aux débordements d'ouvrages artificiels tels que les retenues ou les réseaux d'assainissement. On définit aussi l'inondation comme étant : "une submersion temporaire par l'eau de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières et elle peut exclure les inondations dues aux réseaux d'égouts".

Le Cameroun n'est pas épargné de nos jours par cette catastrophe d'origine naturelle et anthropique qui touche tous ses bassins hydrographiques.

Dans la zone soudano sahéenne :

- Les cours d'eau à écoulement non permanent (Mayos), issus des Monts Mandara qui coulent généralement entre les mois de juin et octobre, occasionnent des inondations ;
- De fréquentes inondations sont enregistrées à Kousséri (pendant la saison de pluies en raison de son relief très plat, de la quasi imperméabilité des sols, du manque de canalisation des eaux pluviales dans la ville, des rejets sauvages dans la nature), à Maroua (relief plat, mauvais drainage, mauvais dimensionnement des ouvrages, rejets sauvages et anarchiques), à Garoua (évacuation difficile des eaux pluviales à cause de la morphologie plane de la ville, de l'occupation anarchique des espaces), à Mora et à Yagoua ;
- Les zones situées en aval du barrage de Lagdo dans les vallées alluviales de la Bénoué (larges plaines envahies par de vastes étendues herbeuses) connaissent des inondations.

Dans le bassin des fleuves côtiers : Les inondations y sont également importantes et sont liées à la situation géographique des différentes zones qui le constituent (zone côtière, zone marécageuse), à l'urbanisation galopante des différentes villes appartenant à ce bassin (Douala, Yaoundé, Limbé, Kribi, Mbalmayo, Mundemba, Kumba, Nkongssamba, etc.) et temporairement dans les zones marécageuses des plaines côtières.

Dans le bassin du Congo : Les inondations ont souvent lieu en saisons des pluies et concernent la vallée de la Kadey et la vallée du Niger (au niveau de la ville de Mintom).

⁷² Ces paragraphes sont largement inspirés de MINEE/Equipe GIRE (2009), « Etat des lieux du secteur de l'eau au Cameroun : eau et environnement. »

Dans le bassin de la Sanaga : Les inondations sont observées uniquement dans les zones basses du relief et dans certaines grandes villes de la région.

II_{2.2.2} – LA DESSERTIFICATION

Comprise comme la dégradation des terres et se manifestant dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches, la désertification résulte de divers facteurs incluant les variations climatiques⁷³ et les activités humaines⁷⁴. Elle se manifeste par la non disponibilité ou la quasi absence d'eau ou de ressources en eau rendant ainsi les écosystèmes fragiles.

Au Cameroun, le problème de la désertification n'a pas cessé de s'aggraver au cours de ces dernières années, malgré l'effectivité des mesures stratégiques (planification) et opérationnelles (projets de développement) prises par le gouvernement et les autres parties prenantes à la lutte contre ce fléau. En effet, les zones fortement touchées par le problème de la désertification, jadis limitées à la région soudano – sahélienne (bassins du lac Tchad et du Niger), se sont étendues vers le Sud du pays, notamment sur la dorsale du Cameroun (bassins des fleuves côtiers et de la Sanaga) où elles présentent un aspect critique dans les provinces du Sud-Ouest (Lébialem), de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua.

II_{2.3} - LES PROBLEMES SPECIFIQUES DES ZONES HUMIDES

Une zone humide est une région où le principal facteur qui influence le biotope et la biocénose est l'eau. Selon l'article 1^{er} de la Convention de Ramsar (1971), "les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres".

Le Cameroun abrite plusieurs zones humides d'un grand intérêt. Un certain nombre d'entre elles sont menacées à la fois par des dégradations physiques dues aux activités humaines, mais aussi par une réduction des ressources en eaux vitales pour leur préservation.

Les principales zones humides sont présentées dans le tableau 10 par unités hydrographiques réparties en zones humides à eaux courantes, zones humides à eaux stagnantes et inondables et les zones humides des domaines littoraux.

⁷³ Sont surtout marquées par des températures élevées pendant plusieurs mois et l'absence de pluies pendant longtemps, elles provoquent donc des sécheresses qui empêchent la végétation de se développer.

⁷⁴ Sont principalement liées à l'agriculture :

- le surpâturage détruit le couvert végétal qui protège les sols contre l'érosion ;
- la surexploitation épuise les sols ;
- le déboisement détruit les arbres qui maintiennent la terre sur le sol. Le bois étant la principale source d'énergie domestique dans de nombreuses régions arides ;
- les mauvaises pratiques en matière d'irrigation entraînent une augmentation de la salinité, et assèchent parfois les cours d'eau qui alimentent les grands lacs.

Tableau 10 : Zones humides par unités hydrographiques

Types de bassins	zones humides à eaux courantes	zones humides à eaux stagnantes et inondables	zones humides des domaines littoraux
Lac Tchad	La Vina-nord, la Mberé, le Logone, le Chari, les Mayos	Le lac Bini, le lac Dang, le lac de barrage de Maga, le lac Fianga, le lac de Goumlaye, le lac Tchad, la plaine d'inondation de waza logone (site Ramsar), la mare aux caïmans à Lara	Le delta du Chari
Niger	la Benoué, le Mayo kebi, le Faro, La Donga, la Katsena-Ala et la Menchum	La retenue d'eau de Lagdo, lac kabia, lac Fianga, lac Tikem, lac Léré, les vallées alluviales et les mares, le lac Awing, le lac Oku, le lac Nyos, le lac Batié, les lacs Wum et Benokuma, le lac Bambalang	-
Sanaga	La Sanaga (cours supérieur, moyen et inférieur)	Le Lac Tison, les lacs Ossa, le lac Forongain, le lac Baleng, le lac dit Tchoua, les lacs Pêt-Ponoum, le lac Monoun, le lac municipal de Dschang, le lac Mbalang, les barrages réservoir de Mbakaou, de Bamendjin, de la Mape.	L'estuaire de la Sanaga et la plage Yoyo
Congo	La sangha , la Kadei, le système Dja-Ngoko	confluent Doumé –Kadei (potentiel site Ramsar), le Nyong supérieur, des marécages à Mintom	-
Fleuves côtiers	Le nyong , le Ntem, la Lokoundjé, la Kienké, la Lobé le Wouri, le Moungo la Dibanba, Akwa Yafé, le Ndian, la Moko, la Meme, la Sandjé, le Ndongo et Lombe River et la Cross River	La vallée du Nyong, la région de Ma'an, les zones marécageuses des bas-fonds, le lac Barombi Mbo, le lac Ejahham, les lacs Manengouba, le lac de la Méfou, le lac municipal de Yaoundé	Les mangroves, les plages Youpwé Manoka, Mouanko, Limbe, Idénau et Ndian, les îles de manoka, du ndian, et les estuaires.

Source : Equipe GWP-CAF (2010).

Certaines zones humides à eaux stagnantes et inondables (lacs de cratères) se singularisent par une grande instabilité, faisant d'elles des eaux dangereuses. Rentrent dans de cadre entre autres :

- le lac Nyos⁷⁵ au Nord Ouest ;
- le lac Mounoun ;
- le lac Oku⁷⁶, etc.

⁷⁵ Le 21 août 1986, le lac Nyos avait dégagé une importante quantité de CO₂, tuant par asphyxie 1.746 personnes et des milliers d'animaux. Depuis janvier 2001, des scientifiques s'activent au dégazage du Lac Nyos tellement saturé en gaz carbonique (CO₂) qu'il menace d'exploser à tout moment. Selon Mc Kie (2000), à l'avenir dans un jour fatal, la démolition du rempart pyroclastique par l'eau ou par une éventuelle éruption serait catastrophique et pourrait tuer par inondation plus de 10 000 personnes au Nigeria et au Cameroun.

CONCLUSION

Le secteur de l'eau au Cameroun présente de nombreux centres d'intérêt à savoir :

- l'amélioration de l'alimentation en eau potable des populations et des villes ;
- la sécurisation de la production agricole et l'atteinte voire l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'aide de l'irrigation ;
- l'amélioration de l'alimentation en eau du cheptel dans les zones d'élevage du gros bétail du pays ;
- la résorption du déficit énergétique et la réponse à une hausse de la demande en électricité d'environ 80 % à travers l'hydroélectricité, etc.

Le cas des zones humides dont l'équilibre est fortement tributaire des ressources en eau, mérite qu'une grande attention leur soit accordée. Par ailleurs, les ressources en eau peuvent nuire à l'environnement (inondations), à la santé (ulcère de Buruli, onchocercose, paludisme ... très présents notamment dans le bassin de la Sanaga), etc.

Ainsi, les ressources en eau revêtent des enjeux autant nombreux qu'importants. Il importe de cerner le cadre économique de leur gestion au Cameroun.

⁷⁶ Il concentre de fortes teneurs en dioxyde de carbone dissous. Toutefois, ces teneurs sont encore loin de causer des désastres comme ce fut le cas au lac Monoun en 1984 et du lac Nyos en 1986. Ceci est dû au fait que ce lac est peu profond et sa température basse pour une haute altitude. Ce lac présente des risques d'inondation aux habitants de Kikijem, d'Ibal Oku et Belo, si ses remparts sont rompus lors d'une éventuelle éruption (Eno Belinga et al, 2001).

Partie II : DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

CHAPITRE III : ANALYSE DU FINANCEMENT DES SOUS SECTEURS DE L'EAU

INTRODUCTION

Au Cameroun, on assiste désormais à une accélération de l'utilisation des ressources naturelles notamment l'eau à des fins économiques et sociales (agriculture et élevage, pêche, industrie et mines, bâtiment et travaux publics, énergie, santé, loisirs, tourisme, etc.).

Les activités liées à l'eau produisent des ressources agroalimentaires, halieutiques, pastorales, énergétiques en même temps qu'elles génèrent des ressources financières. Par ailleurs, le secteur de l'eau crée de la valeur ajoutée qui fait l'objet de nombreux emplois et contribue au bien-être des populations, des espèces animales et végétales. Pour ce faire, ce secteur nécessite des ressources au nombre desquelles figurent en bonne place celles financières.

Aussi, importe t-il de mettre en exergue dans les différents sous secteurs de l'eau :

- les volumes de financement consentis ;
- l'état des infrastructures développées au moyen desdits financements, leur degré d'efficacité et rendement technique ;
- l'incidence économique des aménagements et ouvrages hydrauliques en dégagant leur valeur ajoutée et leur rendement ;
- l'équilibrée/déséquilibrée d'exploitation.

III.1 – L'HYDRAULIQUE URBAINE

L'alimentation en eau potable en milieu urbain, est du ressort de deux structures issues de la réforme dudit secteur et placées sous la tutelle du MINEE à savoir : (i) La CAMWATER qui s'occupe de la gestion du patrimoine, et (ii) la CDE, une société, s'occupant de l'exploitation des réseaux.

III.1.1 – LES FINANCEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE URBAINE

Les financements consentis à l'investissement pour la période 2003-2007 sont retracés dans le tableau 11.

Tableau 11: Investissements en milliers de Fcfa de la SNEC (opérations identifiées)

Opérations \ Années	2004	2005	2006	2007
Extension	87 394	93 536	93 536	94 304
Renouvellement	-	-	-	-
Etudes, formation	-	-	-	-
Assainissement	-	-	-	-
Autres	186 146	197 216	196 995	198 298
Total	273 540	290 752	290 531	292 602

Source : CAMWATER / CDE, 2008

Il convient de relever l'absence de renouvellement des équipements et ouvrages, qui datent d'assez longtemps et de ce fait, sont vétustes.

La formation du capital a permis la mise en place de certaines infrastructures. En 2007 ces infrastructures sont résumées dans le tableau 12.

Tableau 12 : Etat des infrastructures (en milieu urbain) en 2007

Intitulés	Nombre / Valeur
Nombre de centres urbains équipés	107
Capacité de production en m ³ /jour	440 532
Capacité de réservoirs en m ³	220 971
Canalisation (adduction et distribution) en Km	4 534
Nombre de bornes fontaines	241
Nombre de bornes d'incendie	Nd

Source: CAMWATER / CDE, 2008

Desdits équipements et ouvrages, est issue une production dont il importe de cerner la valeur ajoutée ainsi que le rendement.

III.1.2 – PRODUCTION DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET SON RENDEMENT

Cette production et son rendement sont évalués pour la période 2004-2007 (voir tableau 13).

Tableau 13 : Production CAMWATER/CDE et son rendement

Rubriques \ Années	2004	2005	2006	2007
Volume produit en m3	104.141.019	109.853.834	106.450.954	117.279.855
Volume distribué en m3	96.149.601	102.580.167	103.834.012	108.742.713
Rendement de production ⁷⁷ (%)	92,33	93,38	97.54	92.72
Volume consommé en m3	75.278.908	81.325.356	79.419.023	80.602.026
Rendement de distribution ⁷⁸ (%)	78,29	79,28	76.49	74.12
Rendement du service ⁷⁹ (%)	72,29	74,03	74.23	68.73

Source : CDE, 2008

⁷⁷ Volume distribué par rapport au volume produit

⁷⁸ Volume consommé par rapport au volume distribué ⁷⁸

⁷⁹ Volume consommé par rapport au volume produit

Les différents rendements calculés permettent d'évaluer la qualité du service rendu et la performance des installations du réseau. Si le volume de production ainsi que le rendement du service sont inscrits sur une tendance haussière, il reste que ce dernier a régressé entre 2006 et 2007 en passant de 74,23 % à 68,73%. Une optimisation du volume d'eau consommé par rapport à celui produit, est de nature à améliorer l'exploitation de la CDE.

Par ailleurs, avec 48,48 litres par habitant et par jour, la capacité de production en 2007 (voir tableau 20) approche la norme de 50 litres par habitant et par jour. « Suivant les objectifs de l'OMS, la consommation spécifique devait atteindre la valeur moyenne de 35 litres/jour/hab. en Afrique. Le Cameroun a situé de façon réaliste et en harmonie avec ses potentialités budgétaires, les normes suivantes : en milieu urbain, à la lumière des réseaux actuellement en cours de réalisation, un approvisionnement de 50 litres d'eau par personne et par jour, pour une famille de 10 personnes (branchements individuels) et une borne fontaine de trois à quatre robinets pour 500 habitants sur la base d'une consommation de 20 litres par personne et par jour, soit la fourniture de 10 m³ d'eau par jour par point d'eau collectif. »⁸⁰

III.1.3 – Valeur ajoutée dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine

Partant des moyens de production mis en œuvre, l'hydraulique urbaine dégage une richesse additionnelle (voir tableau 14).

Tableau 14 : Détermination de la valeur ajoutée de CAMWATER/CDE

Années	2004	2005	2006	2007
Rubriques	(Données en millions de Fcfa)			
1 Production vendue	28 384, 5	30 556, 8	32 425, 2	32 764, 5
2 Production stockée	-	-	-	-
3 Production immobilisée	-	-	-	-
<i>4 Production de l'exercice = 1+2+3</i>	28 384, 5	30 556, 8	32 425, 2	32 764, 5
5 Achats de l'exercice	10 013, 5	12 422, 7	11 076, 3	11 888, 2
6 Services extérieurs	5 968, 2	464	7 677, 7	7 019, 8
<i>7 Consommation en provenance de tiers = 5+6</i>	<i>15 981, 7</i>	<i>12 886, 8</i>	<i>18 754</i>	<i>18 908</i>
8 Valeur ajoutée = 4-7	12 402, 7	17 669,9	13 671, 2	13 856, 5

Source : CDE, 2008

Bien que oscillante, la valeur ajoutée de l'hydraulique urbaine, qui en 2007 se situait à 13, 856 milliards Fcfa, est substantielle. Une amélioration de la desserte par la CDE contribuerait à accroître la valeur ajoutée de ce sous secteur où une frange de la population n'a pas accès à l'eau.

⁸⁰ MINMEE (2005), op. cit. P.09.

III.1.4 – EQUILIBRE/DESEQUILIBRE D'EXPLOITATION DE L'HYDRAULIQUE URBAINE

L'analyse de l'exploitation de ce sous secteur nous donne d'examiner :

- la tarification pratiquée ;
- les ventes et la clientèle
- l'équilibre d'exploitation

III.1.4.1 - TARIFICATION EN VIGUEUR

Le système de tarification en vigueur qui se fonde sur une péréquation géographique, est retracé dans le tableau 15.

Tableau 15 : Les tarifs de vente d'eau hors taxes par catégorie d'usagers
(Tarifs applicables au 01/10/06)

N°	Catégorie Client	Tarif Fcfa HT
I	<i>Clients particuliers</i>	
	Consommations < = 10m3	293
	Consommations > 10m3	364
II	<i>Bornes fontaines payantes</i>	293
III	<i>Clients administratifs</i>	382
IV	<i>Bâtiments communaux</i>	382
V	<i>Bornes fontaines communales</i>	382
VI	<i>Clients industriels</i>	
	1ère tranche	382
	2ème tranche	366
	3ème tranche	350
	4ème tranche	337
	5ème tranche	322

Source : Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine.

Par ailleurs, la clé de répartition du produit des ventes entre la CDE et CAMWATER est la suivante :

- 176 CFA par m³ d'eau vendu pour la CDE et le reste pour CAMWATER dans une plage tarifaire allant de 293 FCFA à 382 FCFA ;

- 500 FCFA par abonnés actifs pour la CDE contre un peu plus pour CAMWATER pour un coût d'entretien et de location compteur moyen supérieur à 1000 FCFA par abonnés actifs.

III_{1.4.2} - VENTES CAMWATER/CDE ET LEUR CLIENTELE

Les ventes et les consommations d'eau par les différents clients sont retracées dans le tableau 16.

Tableau 16: Les ventes CAMWATER/CDE

Rubriques	Années					
	Unités	2004	2005	2006	2007	% croissance Moy. annuelle
vendus Administrations	million m ³	27,570	30,463	27,080	27,167	-0,20
vendus hors Adm.	million m ³	47,710	50,862	52,339	53,435	3,86
Totaux factures	million m ³	75,280	81,325	79,419	80,602	2,39
Consommation par abonné privé	m ³ /an	223	229	239	245	3,18
Prix moyen par m ³ total	FCFA	336	336	356	362	2,54
Prix moyen par Administrations	FCFA	354	354	374	382	2,59
Prix moyen m ³ hors Adm.	FCFA	326	325	345	353	2,72
Indice des prix INS	FCFA	181,3	184,9	194,1	196,2	2,68
Ventes Administrations	milliard CFA	9,760	10,795	10,118	10,367	2,26
Ventes autres clients	milliard CFA	17,511	18,576	18,050	18,846	2,55
Ventes totales	milliard CFA	27,271	29,371	28,168	29,214	2,43
Abonnements fixes	milliard CFA			0,520	0,655	25,96
CA Total	milliard CFA	28,416	30,557	31,623	32,732	4,84
Employés	Unité	1604	1587	1936	2286	13
Abonnés par employé	Unité	137	143	116	114	-5,40

Source : CDE, 2008

On relève une relative stabilité des indicateurs d'exploitation de la CAMWATER/CDE :

- Une relative stabilité de la grille de prix, la hausse de 2,54 % en moyenne étant analogue à celle de l'indice général des prix de 2,68 % ;
- Une stagnation voire une baisse de la productivité du personnel avec une évolution négative du nombre d'abonnés par employé de - 5,40 % pour cette période ;
- Une tendance haussière du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, sur la période 2004 à 2007, on peut observer (voir figure 8) qu'en moyenne, les particuliers assurent plus de la moitié (58 %) du chiffre d'affaires de la CDE. Ils sont suivis des administrations avec 35 %. Les industries ne viennent qu'en troisième place avec seulement 5%. Les services + agents Sonel/CDE-Camwater et bornes fontaines + bâtiments communaux occupent la dernière place avec 1 %.

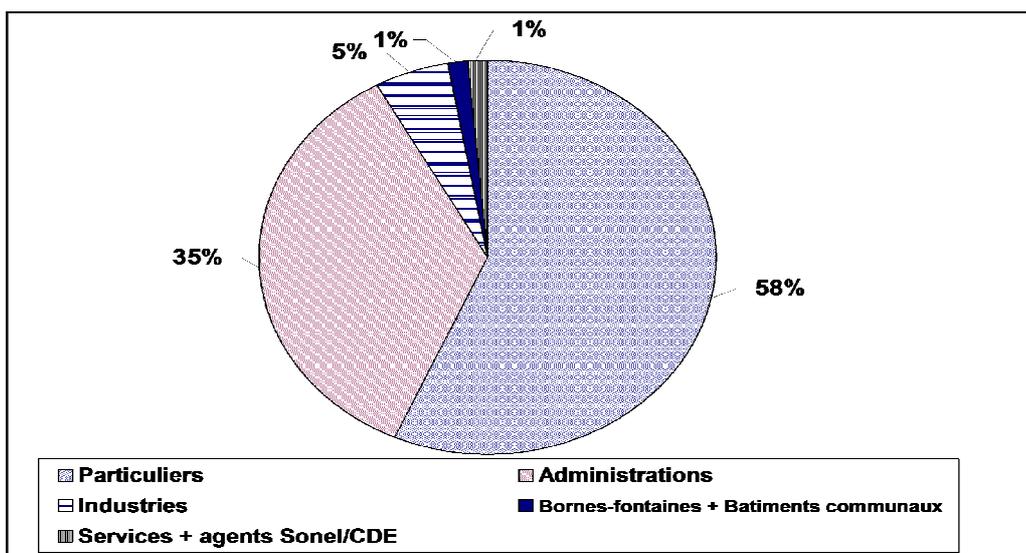


Figure 8 : poids de différentes catégories de la clientèle de la CDE dans ses ventes
Source : GWP-Caf (2010)

III_{1.4.3} - L'EQUILIBRE D'EXPLOITATION

Cet équilibre sera déduit de la structure des coûts (voir tableau 17).

Tableau 17 : La décomposition des coûts de revient de l'eau

Rubriques	unités	Valeurs
Investissements	Millions de FCFA	4 176, 120
Energie & produits chimiques	Millions de FCFA	7 618, 401
Entretien	Millions de FCFA	1 907, 436
Personnel	Millions de FCFA	1 222,082
Autres	Millions de FCFA	8 522, 899
Sous/total	Millions de FCFA	23 446, 939
Rémunération	Millions de FCFA	8 691, 397
Total	Millions de FCFA	32 138, 336
Volume produit en 2007	en m ³	117 279 855
Volume facturé en 2007	en m ³	80 602 000
Coût de revient du m ³ produit	FCFA	274, 0311784
Coût de revient du m ³ facturé	FCFA	398, 7287768

Source : CDE, 2008

Le coût de revient du m³ d'eau produit est de l'ordre de 274 Fcfa. En considérant le volume d'eau facturé, ce coût se situe à 399 Fcfa, montant qui est au dessus du prix moyen total du M³ d'eau facturé de 362 Fcfa. Cette situation engendre une exploitation déficitaire du fermier. Selon la CDE, « les conditions d'exploitation actuelles augurent un cash-flow négatif pour les huit premiers mois d'affermage »⁸¹.

⁸¹ Source : CDE, 2008.

III.2 – L'HYDRAULIQUE RURALE

L'eau de consommation rurale est distribuée à partir des points d'eau (sources, puits et forages) et des minis adductions d'eau pour des agglomérations de moyenne importance.

III.2.1 – LES FINANCEMENTS ET L'ETAT DES INFRASTRUCTURES EN HYDRAULIQUE RURALE

Les financements ici peuvent être identifiés partant des programmes et projets récents dans ce sous secteur (voir tableau 18).

Tableau 18 : Synthèse des programmes d'hydraulique rurale récents ou en cours

N°	Nature des engagements	Années de réalisation	Situation actuelle	Coût total (en millions de Fcfa)	Financement
01	Hydraulique rurale	1997-2003	Achevé	5 685, 5	Budget d'investissement
02	Projet hydraulique rurale PPTE	2001-2003	Achevé	5 500, 0	-
03	Programme Japonais	1994 – 1998	Achevé	6 400, 0	Gouvernement Japonais
04	Projet hydraulique rurale Est, Sud-Ouest	1998-2001	Achevé	6 000, 0	AFD
05	Projet 400 forages BID dans 07 provinces	1997-2003	400 forages achevés ainsi que 80 additionnels	6 500, 0	BID
06	Projet hydraulique rurale dans l'arrondissement de Batcham	2000	Achevé	800, 0	Fonds de développement Belgo camerounais
07	Projet de réhabilitation des bornes fontaines dans la Sanaga maritime	2002	Achevé	190, 0	Fonds de développement Belgo camerounais
08	Adduction d'eau de la ville de SOA	2002	Achevé	1 800,0	Fonds de développement Belgo camerounais
09	Projet de réhabilitation et Amélioration de l'Adduction d'eau Potable de Maroua		Achevé	1 145, 0	Fonds de développement Belgo camerounais
10	Projet d'hydraulique rurale dans l'Extrême - Nord	1997 -2003	Achevé	1 033, 0	Fonds de Développement Belgo -Camerounais
11	Projet d'Eau Potable et santé communautaire dans l'Adamaoua		Projet du MINEPAT Achevé		ACDI
12	Projet de réactivation des points d'eau dans les provinces septentrionales phase I	1994	Achevé	5 500, 0	AFD
13	Projet de l'Adduction d'eau potable de l'Axe Mokolo Mora	2002-2005	Achevé	12 000, 0	BID
14	Etudes pour la réhabilitation de 16 Centres secondaires	-	Etude achevée en 2003	700, 0	Fonds Africain de Développement
15	Projet 1 032 points d'eau	1991-2005	Projet MINEPAT		Coopération Germano-camerounaise
16	Projet Eau Potable d'Oté (100 puits équipés)	-	Projet mis en œuvre par l'ONG « l'Eau c'est la vie »	-	Fonds Stabex
17	AEP axe Mokolo-Mora	2004 et 2005		7 517, 7	Ressources PPTE
18	Programme d'hydraulique rurale « PROVILLAGE » (3 177 points d'eau construits)	1991 -2008	Achevé, puis poursuivi par le programme « PROVILLAGE-CAMEROUN	70, 0 et 940, 0 Budgetés en 2008 et 2009 pour « PROVILLAGE-CAMEROUN »	Kfw et DED pour PROVILLAGE et le financement MINEE pour « PROVILLAGE-CAMEROUN »
19	187 forages et 12 AEP	2008	Projet en cours	2 000, 0	Ressources PPTE
20	98 forages et 12 EAP	2008	Projet en cours	1 000, 0	Ressources IADM

Sources MINEE, 2008.

Pour des besoins de quantification des infrastructures existantes ici, le concept d'équivalent en point d'eau (EPE) a été retenu. Il « représente tout ouvrage de mobilisation en eau potable, conçu pour ravitailler la population suivant les normes adoptées par le Cameroun : à savoir 250 à 300 personnes environ, avec une dotation journalière fixée à 25 litres par habitant, l'ouvrage devant fournir par jour environ 7,5 à 8 m³ d'eau pendant 12 heures par jour. »⁸²

Ainsi :

- Une borne fontaine : 1 EPE
- un puits avec pompe manuelle : 1 EPE
- un forage avec pompe manuelle : 1 EPE ;

Du concept d'équivalent point d'eau, les réalisations en hydraulique villageoise (voir tableau 19), sont évaluées.

Tableau 19 : Etat des réalisations d'hydraulique villageoise

Régions	Forages	Puits modernes	Sources aménagées	AEP	Total PE	EPE 2001-2007 ⁽¹⁾	EPE
Adamaoua	313	237	0	26	576	200	1 010
Centre	648	455	693	81	1 877	800	3 406
Est	245	170	94	38	547	200	1 089
Extrême-Nord	2328	649	0	2	2 979	400	3 397
Littoral	139	32	85	48	304	150	886
Nord	1382	1219	4	2	2 607	300	2 925
Nord-Ouest	35	18	88	93	234	400	1 471
Ouest	99	36	107	63	305	350	1 222
Sud	90	218	142	33	483	300	1 080
Sud-Ouest	27	14	68	75	184	400	1 259
Total	5 306	3 048	1 281	461	10 096	3 500	17 745

(1) Estimation des EPE réalisées depuis 2001 et non encore saisis dans la base ORH

Source : MINMEE Politique d'AEPA en milieu rural – Plan d'action 2008-2015

Ainsi, le parc infrastructurel en hydraulique rurale équivaut à 17 743 EPE.

En dehors du MINEE, d'autres départements ministériels procèdent à la réalisation des forages dans le cadre de l'hydraulique rurale. Il s'agit des Ministères du secteur de l'Education, de la Santé, le MINEPAT et le MINAT.

A titre d'illustration, **le ministère de l'Education de base** envisage la construction de 2 500 points d'eau sur financement PPTe et C2D pour la période 2008-2011, selon la programmation retracée dans le tableau 20 :

⁸² MINMEE (2005), idem ibidem, P.10.

Tableau 20 : Programmation des points d'eau par le MINEDUB

Années	2008	2009	2010	2011
Montant en millions de Fcfa	8 442	500	500	500
Nombre de points d'eau correspondants	938	56	56	56

Source : MINEDUC/Division des projets (2008)

Quant au **MINESEC**, il a réalisé à ce jour 56 forages selon le programme retracé dans le tableau 21 :

Tableau 21 : Etat des programmes d'hydrauliques du MINESEC dans le temps

N°	Nature des engagements	Années de réalisation	Nombre	Coût total en millions	Financement
01	Forages	2006	03	27	BIP
02	Forages	2007	17	160	BIP
03	Forages	2008	36	306	POTE

Sources, MINESEC, DRFM/BC, 2008

Pour ce qui est du Ministère de la Santé, il a réalisé en 2004, 199 forages dans l'Adamaoua, le Nord, et l'Extrême-Nord sur financement POTE pour un montant de 2.559.348.127 Fcfa.

III.2.2 – LA PRODUCTION ET L'INCIDENCE ECONOMIQUE DE L'HYDRAULIQUE RURALE

Le volume d'eau produit en milieu rural, au regard des investissements consentis et sur la base du concept d'EPE, est évalué dans le tableau 22.

Tableau 22 : Evaluation du volume d'eau produit par l'hydraulique rurale en 2007

Régions	EPE	Hab/EPE	Pop. Desservie En 2007	Quantité d'eau / j en m ³ (1)
Adamaoua	1 010	300	303 000	7 575
Centre	3 406	200	681 200	17 030
Est	1 089	200	217 800	5 445
Extrême-Nord	3 397	300	1 019 100	25 477,5
Littoral	886	200	177 200	4 430
Nord	2 925	300	877 500	21 937,5
Nord-Ouest	1 471	300	441 300	11 032,5
Ouest	1 222	300	366 600	9 165
Sud	1 080	200	216 000	5 400
Sud-Est	1 259	300	377 700	9 442,5
Pays	17 745	-	4 677 400	116 935
Soit une quantité d'eau / j en m3 de :				116 935

(1): On considère que chaque habitant consomme 25 litres d'eau / j

Source : Estimation à partir des données MINMEE Politique d'AEPA en milieu rural – Plan d'action 2008-2015, P. 47

Ainsi, les 17 745 EPE offrent 116 935 m³ d'eau par jour.

Pour ce qui est de l'intérêt économique de ce sous secteur, on peut relever que les projets d'hydraulique rurale instaurent au sein de la communauté une dynamique dans la création d'activités connexes génératrices de revenus de manière directe ou indirecte ; ce qui ne peut que influencer positivement sur le développement socioéconomique.

Malgré son importance économique, l'hydraulique rurale au Cameroun comme par tout ailleurs, reste structurellement déficitaire sur plan financier. Nous n'en voulons pour preuve que les difficultés de gestion rencontrées par les comités de gestion des points d'eau (CGPE), qui peinent à recouvrer auprès des usagers, malgré différents modes de recouvrement expérimentés çà et là, les fonds nécessaires à l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des systèmes d'AEP. Cette inefficacité managériale prouvée des CGPE pose par ailleurs le problème de la pertinence du choix de cette option de gestion des points d'eau.

III.3 – L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

La maîtrise de l'eau, en terme qualitatif et quantitatif, est un des facteurs du développement agricole. Elle garantit la réussite des cultures, augmente la productivité du sol et multiplie les cycles annuels de production. Quand les besoins en eau de la plante ne sont pas satisfaits par les eaux de pluies, il est nécessaire de réaliser des ouvrages de mobilisation ou de préservation de la ressource en eau.

Les travaux d'aménagement hydroagricoles ont été réalisés principalement au cours du V^{ème} plan quinquennal (1981-1986) puis poursuivis dans le VI^{ème} plan quinquennal (1986-1991). Depuis, aucun travail d'envergure n'a été entrepris. On note que le MINEPAT disposait en 2003-2004 d'un financement d'un milliard de FCFA pour l'aménagement du périmètre irrigué de Lagdo.

Les quantités de certaines productions hydro agricoles nationales ainsi que le revenu généré auprès des exploitants, sont retracés dans le tableau 23.

Tableau 23 : Productions hydro agricoles nationales et revenu annuel des exploitants

N°	Cultures	Production (en tonnes)	Revenu annuel des exploitants (en milliers de Fcfa)
01	Tomate	1 379	513 678
02	Légumes et fruits	9 96	410 893
03	Oignon	1 704	378 102
04	Riz	138	42 247
05	Piment	114	179 034
06	Pastèque	111	373 618
07	Patates et pomme de terre	292	75 521

Sources : MINADER, Programme de valorisation des bas fonds, 2006

La production hydro agricole a pour trait majeur, de permettre plusieurs cycles de cultures au cours d'une année. De ce fait elle accroît la disponibilité des productions agricoles et les revenus des exploitants, contribuant ainsi de manière indéniable à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

III.4 – L'HYDRAULIQUE PASTORALE

La mobilisation de l'eau pour les animaux relève du Ministère chargé de l'Elevage. 5,360 milliards de Fcfa sur financement de l'AFD, de l'Etat camerounais et de bénéficiaires à concurrence respectivement de 4,25 ; 0,55 et 0,560 milliards de Fcfa, ont été alloués à l'hydraulique pastorale dans le cadre du Projet de Réhabilitation et Création des Points d'eau pour le Bétail dans les provinces de l'Extrême Nord, le Nord et l'Adamaoua (PRCPB). Entre mars 2000 et 2004, le PRCPB a permis la réalisation de 301 points d'eau, soit : 06 forages, 170 puits pastoraux, 100 marres et 20 barrages.

Depuis 2005, 200 millions de Fcfa ont été investis pour la construction des ouvrages hydrauliques pour faciliter l'abreuvement des troupeaux laitiers dans le cadre du Small Holder Dairy Development Projet (SDDP)⁸³. Les ouvrages déjà réalisés sont les suivants :

- 04 (quatre) adductions d'eau par captage avec 50 km de canalisation au total et 50 (cinquante) bornes fontaines tout au long des canalisations, 04 (quatre) réservoirs d'eau de capacités de 10, 20, 25, et 30 m³, 10 points d'eau aménagés dans la région du Nord Ouest ;
- 15 (quinze) points d'eau parmi lesquels : 02 (deux) retenues d'eau, trois (03) forges pastoraux avec équipements connexes, une (01) source natronnée et 10 (dix) puits pastoraux équipés d'abreuvoirs dans l'Adamaoua.

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) de 2008, 300 millions de Fcfa ont été dépensées pour la construction de 30 forages pastoraux dans 3 régions (Nord, Extrême-Nord, Adamaoua). Pour l'année 2009, 500 millions Fcfa ont été affectés pour la construction (création et réhabilitation) de 40 points d'eau.

III.5 – L'HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE ET L'HYDROELECTRICITE

L'électricité est produite et distribuée aux abonnés par la Société AES SONEL. Outre l'énergie thermique, celle-ci utilise également de l'énergie hydraulique à travers des aménagements hydrauliques sur trois barrages (Lagdo, Song Loulou et Edéa).

III.5.1 – Les financements et l'état des infrastructures en hydroélectricité

Les financements consentis au titre de l'investissement pour la période 2004-2007 et l'état de programmes en hydroélectricité, figurent respectivement en annexe 4 et 5.

L'état des infrastructures en hydroélectricité en 2007 figure sur le tableau 24.

⁸³ In SDDP/MINEPIA (2010), Rapport d'étape du projet.

Tableau 24 : Etat des infrastructures en hydroélectricité :

Nature des actifs	Valeur comptable d'acquisition 2007	Valeur nette comptable 2007
	Données en milliards de Fcfa	
Centrale hydroélectrique de Edéa	15, 752	3, 559
Centrale hydroélectrique de Songloulou	99, 506	43, 217
Centrale hydroélectrique de Lagdo	60, 213	27, 258
Barrage réservoir de la Mapé	27, 802	20, 345
Barrage réservoir de Bamendjin	1, 001	0,142
Barrage réservoir de la Mbakaou	3, 465	1, 659
Total	207, 739	96, 180

Source AES SONEL, 2008

Le cumul des investissements en hydroélectricité et leur valeur nette comptable en 2007, sont respectivement de 207,739 milliards de Fcfa et de 96,180 milliards de Fcfa.

III.5.2.2 – La valeur ajoutée de l'hydroélectricité

La production et supplément de richesse générés par AES- Sonel pour la période 2004 -2007 sont présentés sur le tableau 25. De cette richesse additionnelle est déduite la contribution de l'hydroélectricité (voir tableau 26).

Tableau 25 : Production et de la valeur ajoutée de AES Sonel

Années Rubriques	2004	2005	2006	2007	Moyenne
	(en milliards de Fcfa)				
1 Production vendue	131,557	141,052	149,641	153,422	143,918
2 Production stockée	0	0	0	0	0
3 Production immobilisée	2,015	0,941	1,997	10,689	3,9105
<i>4 Production de l'exercice =1+2+3</i>	<i>133,562</i>	<i>141,993</i>	<i>151,638</i>	164,111	147,826
5 Achats de l'exercice	22,530	23,601	24,979	43,433	28,63575
6 Services extérieurs	24,413	25,573	31,604	48,626	32,554
<i>7 Consommation en provenance de tiers =5+6</i>	<i>46,943</i>	<i>49,174</i>	<i>56,583</i>	92,059	61,18975
8 Valeur ajoutée =4-7	86,619	92,819	95,055	72,052	86,63625

Source AES SONEL, 2008

Tableau 26 : Production d'électricité par AES SONEL en GWH et détermination de la valeur ajoutée de l'hydroélectricité

Années	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Electricité produite						
Production totale (GWH)	3 685 921,76	3 919 818,31	4 004 110,933	4 146 890,61	4 256 642,8	4 002 721,89
Production hydroélectrique (GWH)	3 528 164,31	3 729 315,14	3 772 272,91	3 891 856,84	3 847 153,76	3 753 752,59
Part de l'hydro (%)	95,72	95,14	94,21	93,85	90,38	93,78
Valeur ajoutée hydroélectrique (en milliards de Fcfa)	82, 90	82,41	87,45	89,21	65,13	81,04

Source AES SONEL, 2008

Entre 2003 et 2007, la valeur ajoutée moyenne dégagée par AES Sonel, se chiffre à 86,636 milliards de FCFA avec une production globale moyenne de 4 002 721,89 GWH donc 93,78 % représentant la contribution hydroélectrique. Sous l'hypothèse d'une répartition équitable des charges et autres produits connexes entre l'énergie thermique et l'énergie hydraulique, on estime en moyenne la part de la valeur ajoutée dégagée par l'hydroélectricité à 81,04 milliards de FCFA.

La réalisation des barrages envisagés, notamment celui de Lom Pangar en augmentant l'offre d'énergie de AES Sonel, lui permettra de répondre à la demande sans cesse croissante en énergie surtout celle nécessaire à l'augmentation de la production d'aluminium prévue par Alucam. Dans la perspective de l'extension de son usine d'Edéa, la production d'Alucam devrait passer de 90.000 à 300.000 tonnes d'aluminium, ce qui portera ses besoins en énergie à 490 mégawatts en 2013, auxquels il faudra ajouter 250 mégawatts supplémentaires d'ici à 2015⁸⁴. Dans ce sens un contrat de fourniture d'énergie qui rentrera en vigueur dès janvier 2010, vient d'être signé entre AES Sonel et Alucam par lequel le dernier opérateur consent à payer le kilowatt d'électricité désormais à 12,94 Fcfa contre 7 Fcfa par le passé. Cette situation augure des lendemains meilleurs pour le sous secteur de l'hydroélectricité d'autant plus qu'Alucam consomme près de la moitié de l'énergie actuellement produite par Aes-Sonel.

III.5.2.2 – Le rendement de l'hydroélectricité

Ce rendement est traduit par le rapport entre l'effort d'investissement dans le secteur et le supplément de richesse généré. Il est retracé dans le tableau 27.

⁸⁴ In <http://www.camnet.cm/index> , Entreprise : Alucam double sa facture envers Aes-Sonel

Tableau 27 : Le rendement des investissements de AES SONNEL

Intitulés	Valeurs
(1) Investissement (en milliards de Fcfa)	207,739
(2) Valeur ajoutée hydroélectricité (en milliards de Fcfa)	81,045
(3) = $\frac{(2)}{(1)} \times 100$ Rendement (%)	39,01

Source : équipe GIRE, 2008

Les capitaux investis dans le secteur de l'hydro-électricité au Cameroun ont un rendement de **39 %**.

CONCLUSION

Les financements alloués aux différents sous secteurs de l'eau, notamment au titre de l'investissement, ont permis la constitution d'un parc infrastructurel considérable. En terme de réalisation, il offre en hydraulique rurale 17 745 EPE assurant la fourniture de 116 935 m³/jour d'eau. Du point de vue économique, cet effort d'investissement important permet de dégager des valeurs ajoutées de Fcfa 13,8 milliards⁸⁵ et Fcfa 81,046 milliards⁸⁶ respectivement en hydraulique urbaine et en hydroélectricité pour ne citer que ces sous secteurs de l'eau. Toutefois et dans l'ensemble, l'équilibre financier des différents sous secteurs reste sujette à caution.

La question à laquelle on est en droit de se poser, est celle de savoir les moyens financiers alloués au développement d'un secteur aussi stratégique du point de vue économique et social.

⁸⁵ Source: CDE (2008), Donnée de l'enquête

⁸⁶ Source: AES SONEL (2008), Donnée de l'enquête

CHAPITRE IV : **DONNEES GLOBALES SUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU**

INTRODUCTION

La forte corrélation entre l'eau et le développement économique et social justifie amplement les efforts des pouvoirs publics, organismes privés, bailleurs de fonds etc. en vue notamment de l'alimentation des populations en eau et d'une gestion durable de cette ressource pour les générations futures.

L'étude des concours financiers multiformes au secteur de l'eau, nous conduit à :

- La présentation du budget public du secteur de l'eau et à sa comparaison avec ceux des secteurs sociaux ;
- La présentation des autres sources de financement locales : contributions du FEICOM, du PNDP ;
- L'examen des financements des partenaires au développement et du poids des financements extérieurs dans le secteur de l'eau ;
- L'examen du coût du suivi des ressources en eau
- L'étude de forces, faiblesses, opportunités et menaces du financement du secteur de l'eau ;
- La formulation des propositions en vue d'améliorer le financement du secteur de l'eau.

IV.1 - LE FINANCEMENT PUBLIC DU SECTEUR DE L'EAU

L'importance du financement public du secteur de l'eau est appréciée ici au regard de son volume, de son poids dans l'ensemble des ressources publiques, mais également son importance par rapport aux allocations budgétaires des secteurs sociaux et aux déclarations des Chefs d'Etat et ministres africains en la matière.

IV.1.1 - LE VOLUME ET POIDS DES RESSOURCES ALLOUEES A L'EAU DANS L'ENSEMBLE DES RESSOURCES PUBLIQUES (BUDGET)

La sollicitude du gouvernement en vue du développement du secteur de l'eau est indéniable. Toutefois, l'effort financier consenti à cet effet ainsi que son poids dans les ressources de l'Etat, sont retracé dans le tableau 28.

Tableau 28 : Le poids des investissements publics du secteur de l'eau dans le budget public

Dotations des sous secteurs de l'eau/ministères		2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
(Montants en milliers de Fcfa.)							
Hydraulique rurale	MINEE	3 650 000	1 993 661	6 133 049	5 983 101	9 469 000	5 445 762,2
	MINEDUB	-	125 000	506 600	550 020	226 000	351 905
	MINESEC	-	37 503	31 500	224 500	306 000	149 875,75
	MINEPAT	40 000	-	335 000	545 500	39 960 000	10 220 125
	MINSANTE	2 559 348,127	783 250	1 890 475	982 476	393 500	1 321 809,83
MINADER (Hydraulique agricole)		75 000	5 000	-	155 000	341 000	144 000
MINEPIA (Hydraulique pastorale)		120 000	25 000	24 000	18 537	43 500	46 207,4
Total Investissement du secteur de l'eau		6 444 348,127	2 969 414	8 920 624	8 459 134	50 606 700	15 506 504
Total budget de l'Etat		1 617 000 000	1 721 000 000	1 861 000 000	2 251 000 000	2 276 000 000	1 945 200 000
Poids en % des investissements du secteur de l'eau dans l'ensemble du budget de l'Etat		0,39	0,17	0,48	0,37	2,22	0,73
Taux de réalisation ⁽¹⁾ en %		83	43,35	30,70		Nd	

(1) il s'agit exclusivement du taux de réalisation du budget du MINEE dont le poids est prépondérant dans les financements des ministères intervenant dans le secteur de l'eau

Source : MINEFI, Direction Générale du Budget, 2008.

Entre 2004 et 2008, le budget national a pris en charge les investissements dans le secteur de l'eau à concurrence de 15 milliards de Fcfa en moyenne par an ; soit 0,73 % de sa valeur totale et 0,2% du PIB⁸⁷.

IV.1.2 – LA COMPARAISON DU BUDGET DU SECTEUR DE L'EAU AVEC CEUX DES SECTEURS SOCIAUX

L'importance des allocations budgétaires du secteur de l'eau par rapport à celles des secteurs sociaux, est représentée sur la figure 9 ci-après :

⁸⁷ La moyenne du PIB réel pour la même période se situe à 8 085,92 milliards de Fcfa.

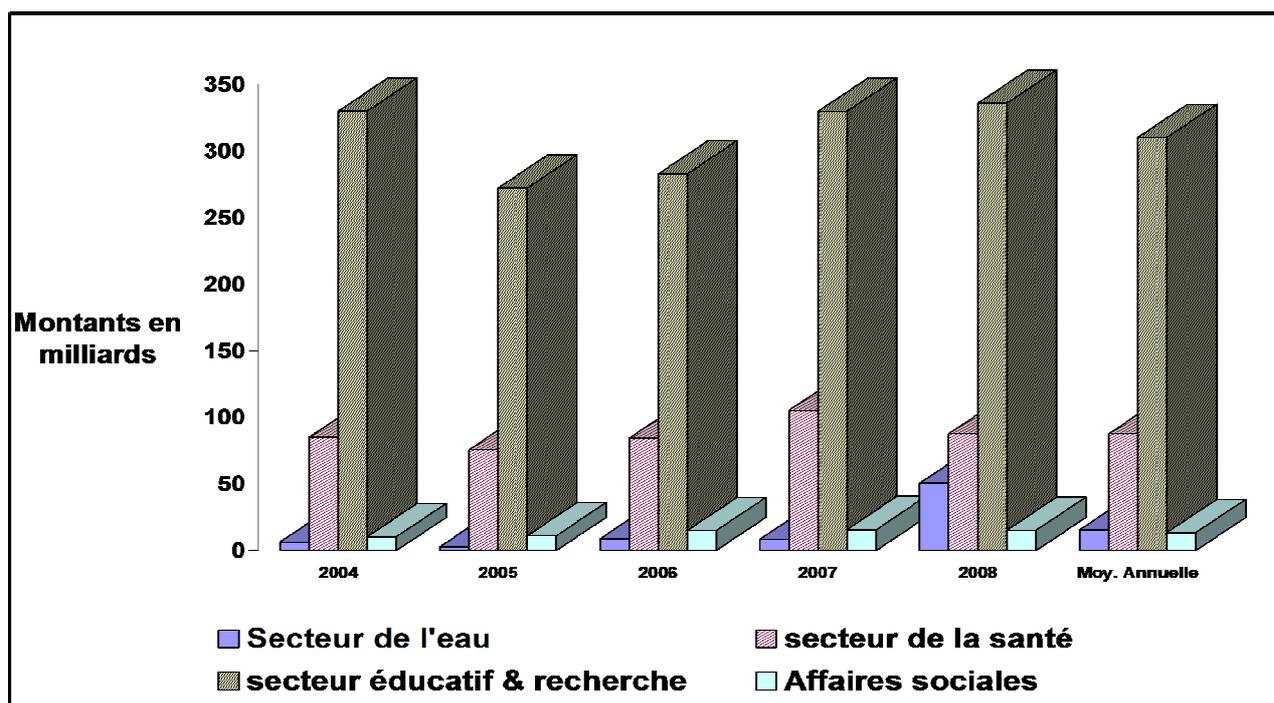


Figure 9 : Comparaison du budget du secteur de l'eau avec ceux des secteurs sociaux
 Source : Construction l'équipe GIRE à partir des données budgétaires des exercices 2004 à 2008.

Des quatre secteurs en présence et pour la période considérée, le secteur de l'eau avec un budget annuel moyen de l'ordre 15,4 milliards Fcfa, occupe la dernière position avec celui des Affaires sociales, les deux étant devancés par le secteur de l'éducation et celui de la santé avec un budget annuel moyen respectivement de 310 et 87,6 milliards de Fcfa.

N'eu été l'enveloppe budgétaire de l'exercice 2008 d'un montant de 50,6 milliards Fcfa, qui a tiré la moyenne du budget du secteur de l'eau à la hausse, celui, avec une valeur modale de l'ordre de 8 milliards de Fcfa, aurait occupé la dernière position parmi les quatre secteurs en présence.

IV.1.3 – LES GAPS DANS LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS

Selon la Déclaration d'Ethekwini et le plan d'action africain, les Ministres en charge d'hygiène et salubrité devraient allouer des budgets spécifiques aux programmes d'hygiène et salubrité. Ces dotations devraient représenter **au moins 0.5 % et 1 % du PIB** respectivement pour l'hygiène et la salubrité, et l'eau. Il existe d'importants gaps entre ces déclarations et la réalité du financement du secteur de l'eau comme illustré sur la figure 10.

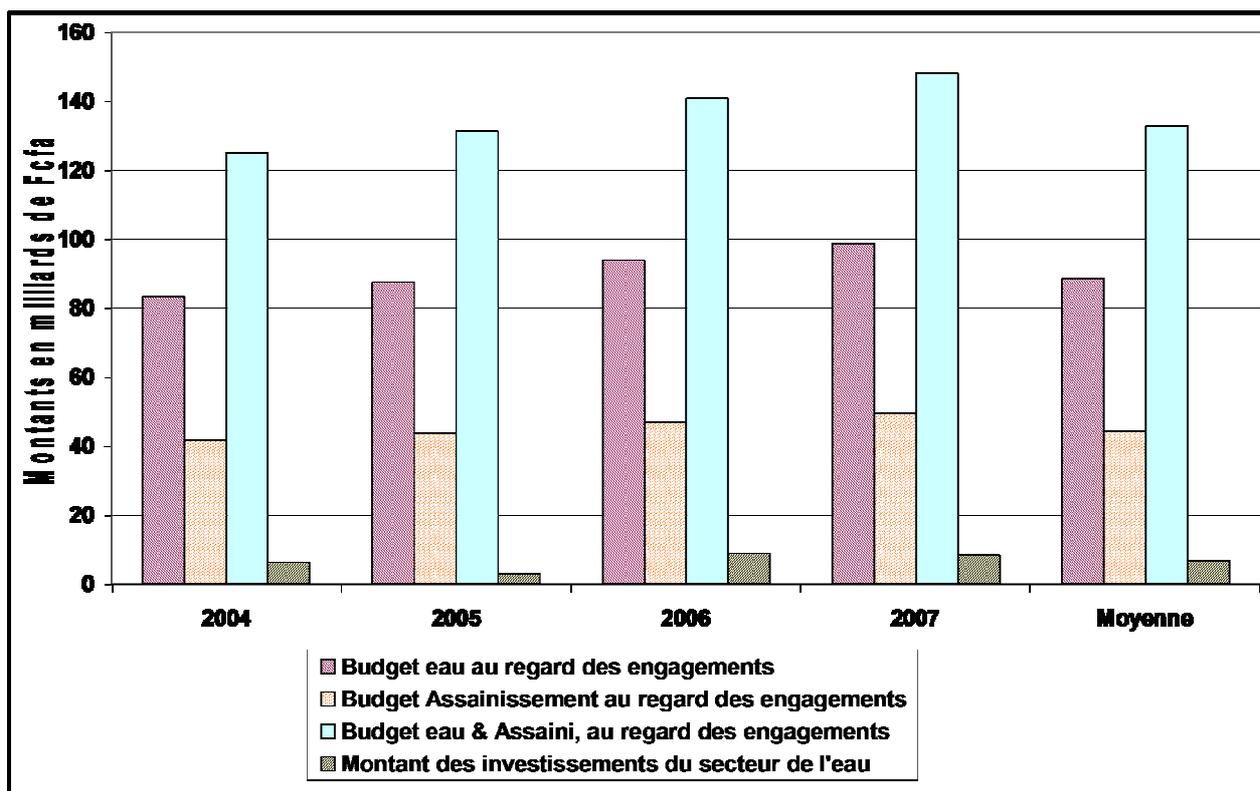


Figure 10 : Gaps entre budget de l'eau du Cameroun et les déclarations du Gouvernement
 Source : Construction du GWP-Caf à partir des données des lois de finances du Cameroun

Sur la période 2003-2007 et au regard des déclarations sus évoquées, le budget de l'assainissement devait osciller entre 79,17 et 98,82 milliards de Fcfa avec une moyenne de 88,54 milliards de Fcfa, celui de l'eau devant être le double des montants précédents. A la réalité, les investissements du secteur de l'eau pour la même période, en moyenne, sont de 6,70 milliards et 15,5 milliards si l'on intègre l'année 2008. Ces allocations représentent en moyenne 7,56 % des montants devant être consacré à ce secteur.

Cette situation illustre la timide volonté du gouvernement camerounais à traduire en actes concrets les engagements ainsi souscrits.

D'autres ressources au niveau local sont mobilisées en vue du financement de sous secteur à l'instar des contributions des bénéficiaires et de certains organismes parapublics.

IV.2 – LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT LOCAL DU SECTEUR

IV.2.1 - LES CONTRIBUTIONS DES BENEFICIAIRES

D'un projet à l'autre, la participation financière à l'investissement varie de 0 FCFA (cas des projets BIP) à 500 000 FCFA (projet Provillage). Cependant, le montant le plus communément réclamé se situe entre 100 000 et 150 000 FCFA par point d'eau. Cette

somme est généralement utilisée pour couvrir les frais d'implantation d'ouvrage (étude géophysique). Une participation en nature : apport de matériaux, main d'œuvre,... peut se substituer à la participation financière ou la compléter.

La gestion de l'ouvrage et sa maintenance restent entièrement à la charge des usagers qui doivent s'organiser en association d'usagers ou en comité de gestion du point d'eau. Des cotisations ponctuelles peuvent être effectuées pour parer un incident passager interrompant le service de l'eau. La mobilisation des fonds à des fins préventives connaît des succès divers, mettant à nu le fonctionnement inefficace des comités de gestion.

Toutefois, le secteur de l'hydraulique rurale bien qu'à forte connotation sociale, mobilise d'importants fonds. Cette relative abondance vient démontrer une fois de plus le rôle hautement stratégique que ce secteur revêt. Ces fonds fournis aussi bien par l'Etat camerounais que par les partenaires au développement (bailleurs de fonds, ONG, fondations etc. ...) ont un impact certain sur les flux financiers du pays.

En outre, l'épargne que génèrent les comités de gestion de l'eau constitue une contribution non négligeable dans le réseau financier.

On peut aussi évoquer l'apport essentiel des marchés publics inhérents à l'hydraulique villageoise dans le chiffre d'affaires des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les Ministères en charge de l'Education, de la Santé, de l'Administration Territoriale, etc. disposent de financements pour la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

Au-delà des fonds injectés dans le secteur de l'eau par l'Etat et les partenaires au développement, celui-ci, partant de l'exploitation de ses activités notamment en milieu rural, génère des revenus qui assurent aussi son financement. Il importe de s'y intéresser.

IV.2.2 - LES CONTRIBUTIONS DU FEICOM ET DU PNDP

Des organismes tels que le FEICOM, le PNDP, disposent de financements pour la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau

Concernant le FEICOM⁸⁸, cet organisme offre aux Communes, différents concours : avances de trésorerie, prêts ou subventions selon que le projet à financer est à caractère

⁸⁸ Pour accéder au financement du FEICOM, il faut :

- ✓ Etre une collectivité territoriale décentralisée ;
- ✓ Fournir un dossier comprenant : une demande, une délibération du conseil municipal, les trois derniers comptes administratifs, une étude du projet, avoir une capacité d'endettement favorable.

social, générateur des revenus ou non générateurs des revenus, comme illustré dans le tableau 29 :

Tableau 29 : les différents concours octroyés par le FEICOM

N°	Types de projets	Plan de financement :		
		Contribution du bénéficiaire (Commune)	Subvention	Prêts
01	Projets générateurs de revenus	10 % du montant	30 % du montant	60 % du montant
02	Projets non générateurs de revenus	10 % du montant	90 % du montant	-
03	Avance de trésorerie	-	-	100 % du montant

Source : FEICOM, 2008.

Eu égard à ce qui précède, le FEICOM a consacré à l'alimentation des populations en eau, les fonds retracés dans le tableau 30 :

Tableau 30 : Budget alloué par le FEICOM au financement de l'alimentation des populations en eau

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne depuis 2000
Investissement (en milliers)	-	276 342	300 500	1 028 379	108 755	102 218	363 239

Source : FEICOM, 2008.

En vue de la pérennisation des ouvrages, le FEICOM préconise :

- Une organisation des populations bénéficiaires en comité de gestion, pour les points d'eau ;
- La production par la commune d'un compte d'exploitation de l'ouvrage après sa réalisation pour les réseaux à grande échelle ;
- La création d'une caisse et la formation d'un artisan réparateur.

S'agissant du PNDP, toutes les communes et communautés des régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord, du Centre, du Sud et de l'Ouest, peuvent accéder à ses financements, à condition de disposer d'un plan de développement. Plus concrètement, la mobilisation des financements passe par l'ouverture d'un « compte conjoint » dans lequel le PNDP et le bénéficiaire déposent chacun sa quote part, respectivement 95 et 5 % pour le financement de microprojets.

Les financements consentis par le PNDP dans la réalisation des ouvrages hydrauliques, notamment ceux alimentant les populations en eau potable, sont présentés dans le tableau 31 :

Tableau 31 : Le financement des investissements hydrauliques par le PNDP

Années	Montant PNDP	Montant Bénéficiaire	Montant total
2004	24 271 445	945 075	25 216 520
2005	200 967 479	13 883 968	214 851 447
2006	196 262 845	10 378 888	206 641 733
2007	251 493 025	14 488 785	265 981 810
2008	146 974 249	7 733 672	154 707 921

Source: PNDP, 2008

IV.3 – LES FINANCEMENTS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Nous nous intéresserons :

- aux financements multilatéraux ;
- à ceux bilatéraux ; et
- au poids des financements extérieurs dans le secteur de l'eau.

IV.3.1 – LES FINANCEMENTS MULTILATERAUX

Rentrent dans cette catégorie les financements des organisations telles que : la Banque Africaine de Développement, le groupe de la Banque Mondiale, l'Union Européenne, L'Agence Française de Développement (AFD), l'UN-Habitat, Plan Cameroun, etc.

IV.3.1.1 – LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Le groupe de la Banque Africaine de Développement (BAfD) a mis en place :

- un programme dénommé « **alimentation en eau potable et assainissement en milieu rural** »⁸⁹ ;
- un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) en milieu semi urbain⁹⁰ d'un coût global de 45,58 millions d'UC dont un prêt FAD de 40 millions d'UC,

⁸⁹ Ses principaux objectifs sont : l'accroissement du taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement en milieu rural en Afrique et l'optimisation des investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain Africain. Le plan d'action de cette initiative qui s'appuie sur les grandes orientations de la vision Africaine de l'eau en 2025.

⁹⁰ Il couvrira 19 centres secondaires répartis dans six régions du Cameroun : les Régions du Centre, de l'Extrême Nord ; du Littoral ; de l'Ouest ; du Sud et du Sud-Ouest. Ce projet permettra de répondre aux besoins en eau potable et en services d'assainissement adéquat des populations de ces centres. La durée d'exécution du projet est de 60 mois (de 2008 à 2013). Le projet bénéficiera à 1,15 millions de personnes vivant dans ces centres secondaires dont 51%, soit 0,59 million sont des femmes. Il bénéficiera également à CAMWATER, la Camerounaise des Eaux, aux structures décentralisées de la Direction

une participation du Gouvernement à hauteur de 4,48 millions d'UC et des bénéficiaires à hauteur de 1,10 millions d'UC.

- l'initiative **Water for African Cities à laquelle** les villes de Douala, Yaoundé et Edéa ont été déclarées éligibles.

IV.3.1.2 – LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Il assure le financement de nombreux programmes. Ceux du secteur de l'eau sont résumés dans le tableau 32.

Tableau 32 : Banque Mondiale – Projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	Projet de Développement des Secteurs Urbain et de l'Eau (PDUE)	MINDUH/MINEE/CAMWATER	US\$ 80 M (dont US\$ 33 M volet eau)	2008 – 2012
	Don GPOBA pour les branchements sociaux d'eau potable	CAMWATER	US\$ 5,25 M	2008 – 2012
En préparation	Programme de désensablement des barrages et retenues d'eau : Etude + Réalisation		Fcfa 6 milliards	2009-2013
Assistance technique	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	Revue des dépenses publiques dans le secteur de l'eau en milieu rural :	MINEE/MINFIN	US\$ 240.000	2008-2009

Source : Banque Mondiale / Bailleurs de Fonds – Secteur de l'Eau et de l'Energie, 6 février 2009

IV.3.1.3 – L'UNION EUROPEENNE

Elle entreprend actuellement le financement de nombreux programmes hydrauliques résumés dans le tableau 33.

de l'Hydraulique et de l'Hydrologie, aux municipalités, aux PME, aux associations féminines et autres ONG qui seront impliquées dans sa mise en œuvre. En outre, le projet renforcera les capacités du MINEE, du MINEPAT et du MINPROFF

Tableau 33 : Union Européenne - projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours				
Action pilote 'Eau - Assainissement' à Douala (CUD-GTZ)	Amélioration puits Assainissement: drains, précollecte o.m. Extension distribution eau (forage-château-boutiques b.f.)	CUD/population des 4 quartiers d'habitat précaire de DOUALA	1.050.000 €	10.07.2006 – 06.07.2009
IRCOD – Bafia	Création d'une intercommunalité de l'eau dans le Mbam et Inoubou pour les 8 communes rurales du département Réhabiliter 60 et construire 25 ouvrages d'AEP (Adduction d'Eau Potable)	IRCOD / Les 8 communes rurales	980.469 €	11.12.2007 – 10.12.2011
ESF Yaoundé	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et de la qualité de l'eau de consommation dans 15 quartiers populaires de Yaoundé	Association Catalana D'Enginyeria Sense Fronteres (ESF)	648.565 €	05.12.2007 – 04.12.2010
Appui au Projet "Eau Potable-Otélé"(L'eau c'est la vie) pour la réalisation de 100 puits communautaires (Phase III)	Fonçage de 100 puits dans la Région du Centre	Projet Eau Potable d'Otélé pour les populations concernées	548.816 €	21.07.2006 – 20.07.2009
Incontro Fra I Popoli Onlus	Eau jaillissant des carroussels	Ecoles du Mbam et Inoubou	562.500 €	02.01.2008 – 01.01.2011
	Aménagement du périmètre irrigué de Lagdo	MINEPAT	5 milliards Fcfa	2008-2013
	Programme de développement de la zone péri urbaine de Yaoundé	MINEE	2,5 milliards Fcfa	2008-2013

Source : Banque Mondiale / Bailleurs de Fonds – Secteur de l'Eau et de l'Energie, 6 février 2009

En outre, l'UE a lancé en 2002 à Johannesburg « l'initiative européenne en faveur de l'eau » pour participer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Sous l'impulsion de la Commission européenne et de la France, le Conseil a créé une **Facilité européenne pour l'eau**, doté d'au moins 500 millions d'euros et pouvant bénéficier de financements supplémentaires.

Les gouvernements se sont retrouvés lors du 3^{ème} Forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003 pour travailler sur la réalisation des OMD. Le **panel mondial présidé par Michel Camdessus** y a présenté son rapport, « Financer l'eau pour tous »⁹¹.

IV.3.1.4 - L'AFD ET AUTRES

L'Agence française de développement (AFD) est le bras séculier de la France en matière de coopération. Dans le cadre du programme d'investissements identifiés par CAMWATER, l'AFD a actuellement dans son portefeuille le projet de réhabilitation de la station de la Mefou et de développement des centres d'Edéa, Bertoua et Ngaoundéré. Elle cofinance ce projet avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à hauteur d'un montant de € 100 millions, à raison de € 60 millions pour l'AFD et € 40 millions pour la BEI.

Par ailleurs ces deux institutions ont participé à la table ronde des investisseurs organisée le 15 novembre 2009 à Yaoundé par le gouvernement camerounais pour boucler le financement de la construction du barrage de Lom Pangar. En plus des 150 milliards de Fcfa nécessaires, le gouvernement a obtenu 10 milliards de Fcfa supplémentaires des différents bailleurs de fonds, qui ont promis des participations financières au projet, à concurrence de 40 milliards de Fcfa pour l'Agence française de développement (AFD), 20 milliards pour la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 34 milliards de Fcfa pour la Banque mondiale, 12 milliards de Fcfa pour le Fonds saoudien, 43 milliards pour la Banque africaine de développement (BAD), 7 milliards de Fcfa pour le groupe Value analytics et 10 milliards de Fcfa pour la Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)⁹².

IV.3.1.5 - L'UN-Habitat

L'agence des Nations Unies, UN-HABITAT, mandatée pour la promotion de logements durables aux niveaux social et environnemental, oeuvre depuis 1999 à aider les villes des pays africains dans l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement et ce, à travers le programme WAC (l'Eau pour les villes africaines).

L'objectif du WAC consiste à contribuer à la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Conscient du fardeau que représente la recherche de l'eau pour les femmes et les enfants et des conséquences négatives du mauvais approvisionnement en eau sur les pays participants, le programme UN-HABITAT, en partenariat avec l'Alliance Genre et Eau (GWA) a entrepris,

⁹¹ Il présente de nombreuses propositions pratiques à l'instar du **doublment des financements dans ce secteur**. Il recommande notamment aux bailleurs de mieux mesurer l'impact de l'aide et d'améliorer son efficacité par l'accroissement de l'effet de levier, l'utilisation souple d'instruments de financement visant par exemple les prêts à des entités publiques non souveraines, des mécanismes de garantie et d'assurance, la couverture du risque de change et du risque politique, une aide versée sur la base de l'impact aux bénéficiaires (mécanisme dit *output based aid*), etc

⁹² <http://www.camnet.cm/index.php>, « Alucam double sa facture envers Aes-Sonel ».

en 2005, une initiative stratégique d'intégration de l'aspect genre. En 2005, UN-Habitat a chargé GWA de conduire une évaluation rapide de l'aspect genre dans 17 villes à travers 14 pays parmi lesquelles Douala et Yaoundé au Cameroun.

Par ailleurs l'UN-Habitat assure le financement du programme eau pour les villes africaines dans sa seconde phase en cours d'un montant de \$ US 1 355 666, à raison de \$ US 806 600 et \$ US 495 066 respectivement pour l'UN-Habitat et le Cameroun.

IV.3.1.6 – PLAN CAMEROUN

PLAN est une organisation non gouvernementale, apolitique et laïque qui œuvre pour le bien être des enfants à travers :

- leur parrainage, clé de voûte de sa création, qui permet la mobilisation des ressources et des subventions auprès des donateurs ;
- l'édification des infrastructures scolaires ;
- l'alimentation en eau des communautés et l'assainissement de leur environnement etc.

Au Cameroun, PLAN a commencé ses activités en 1996 et intervient aujourd'hui dans cinq régions à savoir : le Centre, l'Est, le Nord, l'Etrême-Nord et le Nord-Ouest.

La sélection des communautés, la négociation et l'inscription des enfants éligibles par PLAN sont conditionnées entre autres par la contribution des communautés à hauteur au moins de 10 % du coût du projet.

En moyenne, le budget alloué annuellement par Plan Cameroun pour ses interventions, est résumé dans le tableau 34 :

Tableau 34 : Coût annuel moyen des interventions de Plan Cameroun

Nature de projets	Coût annuel en millions Fcfa	Observations
Aménagement d'AEP	375	L'AEP est facturé à 5 millions de Fcfa
Construction de latrines	50	Une latrine domestique revient à 500 000 Fcfa. Deux latrines sont construites par école pour un coût unitaire de 1,3 millions Fcfa
Construction de salles de classe	478	-
Actions de formation	225	-

Source: PLAN Cameroun, 2009

Par ces efforts, plan Cameroun enregistre à son actif des réalisations présentées dans le tableau 35 ci-après :

Tableau 35 : Réalisations de PLAN Cameroun

Activités	Jusqu'à 2000	2001-2006	Total
Rénovation des écoles	145	205	350
Construction des salles de classes	61	345	406
Formation des enseignants	280	1 307	1 587
Latrines scolaires	29	205	234
Bourses scolaires aux filles et garçons	315	4 278	4 593
Session de formation des personnels sanitaires	12	947	959
Installation des équipements pour centre de santé	10	10	20
Construction de puits	87	210	297
Latrines domestiques	384	1000	1 384
Appui médical aux enfants	340	7 000	7 340
Formation commis de la santé	4 785	7 340	12 125
Formation TBA	136	400	536
Octroi des outils de travail aux planteurs	2 350	5 552	7 902
Installation des forages	10	34	44

Source: PLAN Cameroun, 2009.

IV.3.1.7 – L'UNESCO

Elle assure également le financement de nombreux programmes dans le secteur de l'eau (voir tableau 36).

Tableau 36 : UNESCO - projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	Etude de l'Etat de l'Eau au Cameroun	MINEE	\$15000	mai-novembre 2009
	Etude intégration science, technologie et environnement dans le DSRP/UNDAF	MINEPLAT	\$17000	déc 08-sept 09
En préparation	Village Millénaire composante eau	Régions Maroua / Dja	\$1.040.000	Projets soumis au bailleur
	Projet « water management as a tool for conflict prevention »	En partenariat avec UICN et Global Water Partnership	\$300.000	
	Gestion transfrontalière d'eau de l'estuaire Rio del Rey (Cam-Nig)	En partenariat avec UICN et Global Water Partnership	\$760.000	
	Projet "appropriate technology in water treatment and management in Central Africa"			

Source : Banque Mondiale / Bailleurs de Fonds – Secteur de l'Eau et de l'Energie, 6 février 2009

IV.3.1.8 – LE PNUD

Ses financements dans le secteur de l'eau au Cameroun sont présentés dans le tableau 37.

Tableau 37 : PNUD - projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	Programme National de Sécurisation et de Réhabilitation du Lac Nyos	MINEPAT	25,3 milliards Fcfa	2007-2010
	Projet de restauration et conservation des écosystèmes (programme grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée)	MINEP	500 millions Fcfa	2008-2012
	Appui à la convention d'Abidjan sur la protection de l'écosystème marin et continental	MINEP	112 millions Fcfa	

Source : Banque Mondiale / Bailleurs de Fonds – Secteur de l'Eau et de l'Energie, 6 février 2009

IV.3.2– LA COOPERATION BILATERALE

De nombreux programmes sont financés dans le cadre de la coopération bilatérale. C'est le cas avec la Chine (voir tableau 38), le Japon (voir tableau 39) et la Belgique (voir tableau 40).

Tableau 38 : Ambassade de la Rép. Pop. de Chine - Projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	1 ^{ère} phase projet renforcement et amélioration en eau potable dans la ville de Douala : usine de production et de traitement d'eau potable à partir du Mungo d'une capacité de 50 000 m ³ /jour	CAMWATER	11 milliards de Fcfa (prêt de Exim Bank China)	Projet opérationnel en début 2010
En préparation	2 ^{nde} phase projet renforcement et amélioration en eau potable dans la ville de Douala	CAMWATER	68 millions d'euros, soit 44,5 milliards de Fcfa Soit 56 milliards pour les deux phases	
	Projet de barrage de la Mekin sur le Dja	-	27 milliards Fcfa, dont 22 milliards assurés par la Chine.	

Source : Eric EOUGA, Cameroon Tribune n°9461/5662 du 23 octobre 2009, P. 12.

Tableau 39 : Japon - projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	4e Projet d'adduction d'eau	MINEE	5 milliards Fcfa	(2006-2009)
	5e Projet d'adduction d'eau	MINEE	5 milliards Fcfa	(2009-2011)

Source : MINEPAT (2009), CDMT période 2009-2013

Tableau 40 : Belgique (banque Dexia) - projets dans le secteur de l'eau au Cameroun

Projets d'investissement	Description	Bénéficiaire	Montant	Période d'exécution
En cours	Adduction d'eau de Maroua	MINEE	1,079 milliards Fcfa	2010-2015
	Projet d'hydraulique rurale de Batcham	MINEE	923 millions Fcfa	2010-2013
En préparation	Réhabilitation, renforcement et extension de systèmes d'approvisionnement en eau potable en faveur de 52 centres de distribution d'eau potable. La première phase concerne 05 centres à savoir : Douala, Bogo, Maroua, Mbankomo et Jikejem-Oku	Camwater	40 milliards de Fcfa (prêt de la banque Dexia)	Prêt en plusieurs phases
	Etude réhabilitation des bornes fontaines de la Sanaga Maritime	MINEE	175 millions Fcfa	

Source : MINEPAT (2009), CDMT période 2009-2013

D'autres institutions assurent également le financement de nombreux programmes dans le secteur de l'eau. C'est la cas de : la BID⁹³, la KFW, la BADEA etc.

S'il est important d'identifier les partenaires au développement dans le secteur de l'eau, il ne serait pas superflu de mesurer l'importance de leurs financements dans l'ensemble des ressources allouées au secteur de l'eau.

IV.3.3. - LE POIDS DES FINANCEMENTS EXTERIEURS DANS LES FINANCEMENTS DE L'EAU

Le secteur de l'eau est financé principalement par des ressources extérieures comme le démontre le tableau 41 :

⁹³ Avec la Réalisation de 184 forages dans quatre régions (2003-2010) pour un coût de 1, 840 milliards Fcfa au bénéfice du MINEE.

Tableau 41 : Etat des financements cumulés de l'hydraulique Villageoise de 1997 à 2003.

Montant total	37,9 Milliards de FCFA
Part BIP	18 %
Part PPTE	14 %
Part Financements Extérieurs	68 %

(Source : MINMEE, 2005)

Le secteur de l'eau en général et de l'hydraulique rurale en particulier, est financé principalement par des ressources extérieures (prêts ou dons à l'Etat). Sur 37,9 milliards de FCFA d'investissements en hydraulique Villageoise de 1997 à 2003, 68 % proviennent des financements extérieurs.

Au nombre des activités devant bénéficier des financements ou pouvant en générer dans le secteur de l'eau, figure le suivi des ressources en eau. Quel est son coût au Cameroun ?

IV.4. - LE COUT DU SUIVI DES RESSOURCES EN EAU

Le suivi des ressources en eau au Cameroun est assuré par le CRH. Son budget du (voir tableau 42), constitue les charges de la fonction de suivi de la ressource en eau.

Tableau 42 : Financement du suivi des ressources en eau

Libellés	Dotation 2007*	Mesures nouvelles	Dotation 2008
I Sécurisation en eau des grandes agglomérations			
Fonctionnement	17 000 000	19 200 000	32 500 000
II Réhabilitation du réseau hydrologique			
Fonctionnement	13 000 000	5 000 000	16 000 000
Investissement	34 000 000	-	34 000 000
Total II	47 000 000	5 000 000	50 000 000
Total (I+II)	64 000 000	24 200 000	82 500 000
III Financements extérieurs			
Autorité du Bassin du Niger (ABN)	-	-	18 000 000
Projet Niger-CICOS (Fonds de contre-partie)			18 000 000
Total III			36 000 000
Total général (I+II+III)	64 000 000	24 200 000	118 500 000
Poids du financement extérieur (en %)	-	-	30.34

* = Seul le budget de fonctionnement a été engagé durant cet exercice

Source: CRH, 2008

Au-delà de son budget et étant en amont des grands projets de développement en rapport avec la connaissance de la ressource en eau, le CRH tire des revenus de la prestation de certains services : la collecte des données, étude sur l'approvisionnement en eau des centres urbains, étude de faisabilité de certains barrages etc. A cet effet, il signe des conventions⁹⁴ avec des partenaires à l'instar de AES-SONEL, du MINEE etc.

En vue de son financement, le secteur de l'eau au Cameroun dispose de nombreux atouts, mais se heurte également à des contraintes qu'il convient d'analyser.

IV.5 – FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

IV.5.1 – LES ATOUTS DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

L'existence d'une législation fiscale en matière de financement et de développement de l'eau de l'assainissement, constitue atout considérable. Au Cameroun, il est institué trois types de taxes et redevances dans le cadre de la gestion des ressources en eau que sont :

- la taxe d'assainissement ;
- la redevance de prélèvement ; et
- la taxe sur la valeur ajoutée.

IV.5.1.1 - LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Elle est basée sur les dispositions de la Loi n°98 /005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau dont l'article 8 stipule que :

« (1) Une taxe d'assainissement est perçue par L'Etat sur les personnes physiques ou morales propriétaires d'installations raccordées aux réseaux d'égouts publics ou privés de collecte et de traitement des eaux usées.

(2) Le taux et les modalités de recouvrement de la taxe prévue à l'alinéa ci-dessus, sont fixés par la loi des Finances ».

Cette taxe est destinée à alimenter un Compte d'Affectation Spéciale créé à cet effet par décret présidentiel. Selon l'article 11 du décret n° 2005/3089/PM du 29 août 2005 précisant les règles d'assiette, de recouvrement et de contrôle de la taxe d'assainissement et de la redevance de prélèvement des eaux, « le tarif de la taxe d'assainissement par unité de charge polluante, ci-après dénommé taxe unitaire des eaux usées industrielles déversées, est fixé à 200 Fcfa. »

⁹⁴ Ces conventions ont abouti à des études telles que :

- P. CARRE, Etude des débits d'étiages de petits cours d'eau au voisinage de quinze centres urbains, observations 1977-1980, juillet 1981 ;
- Etude hydrologique du Ntem aux chutes de MENVE'ELE, avril 1981 ;
- BOUM Jean, Pierre TANYILEKE Grégoire, SIGHA NKAMDJOU, AYISSI MEVENGUE Gaspard, Etude des débits d'étiages de 25 cours d'eau secondaires de la République du Cameroun, Avril 1983 ;
- E. NAAH, Etude hydrologique du MAYO OULO à GOLOZO, Déc. 1984..

IV.5.1.2 - LA REDEVANCE DE PRELEVEMENT

Elle se fonde également sur la loi portant régime de l'eau qui dispose dans son article 10 que : (1) Les prélèvements des eaux de surface ou souterraines à des fins industrielles et commerciales sont soumis à l'autorisation préalable et au paiement d'une redevance dont le taux, l'assiette et le mode de recouvrement sont fixés par la loi des finances.

(2) Toutefois, les sociétés concessionnaires d'un service public d'exploitation et de distribution d'eau potable en sont exemptées.

Selon l'article 17 du décret n°2005/3089/PM du 29 août 2005 susmentionné, les tarifs unitaires de la redevance de prélèvement des eaux ... sont les suivants :

- ✓ 0 à 1 000 mètres cubes d'eau prélevée : 100 Fcfa par mètre cube ;
- ✓ Au dessus de 1000 mètres cubes d'eau prélevée : 50 Fcfa par mètre cube.

Toutefois, le tarif unitaire de la redevance de prélèvement des eaux à des fins agricoles, pastorales, ou piscicoles et dont les quantités journalières sont supérieures à 500 mètres cubes d'eau par jour, est fixé à 25 Fcfa par mètre cube.

IV.5.1.3 - LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

C'est une taxe générale non spécifique à l'eau, qui se présente comme un impôt général de consommation que supporte toute personne morale ou physique participant au processus de production et de commercialisation. Elle est instituée par la loi des finances 98-99 en vue du prélèvement de ressources sur toute valeur ajoutée dans les activités économiques (les productions et ventes de marchandises et de services) dont la distribution d'eau pour alimenter le trésor public. Elle est destinée à améliorer les finances publiques.

Contrairement aux autres, la TVA représente un véritable impôt au sens fiscal du terme car fixée par voie d'autorité et sans contrepartie de prestation directe de service. La TVA sur l'eau est prélevée par la CDE sur ses ventes, hors tranche sociale, et reversée au trésor public. En 2007 ce prélèvement et le reversement de TVA, étaient respectivement de 5 408 249 032 Fcfa et 4 899 322 350 Fcfa⁹⁵.

A l'analyse, cette fiscalité affirme le principe du **préleveur - payeur** et est incitative pour la réalisation d'ouvrages d'eau par les acteurs notamment privés qui en sont de grands utilisateurs, la redevance de prélèvement ci-rappelée étant largement inférieure au tarif appliqué à la clientèle industrielle par le fermier (cf. tableau 23). Il est cependant à craindre qu'à terme, cette tendance ne pénalise le fermier en le privant d'une clientèle importante qui, disposant de ses propres installations n'aurait plus à s'approvisionner sur son réseau de distribution.

IV.5.2 – LES OPPORTUNITES DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Nous pouvons évoquer :

⁹⁵ Estimations de la CDE partant de son chiffre d'affaires

- L'intérêt sans cesse croissant des partenaires financiers extérieurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- La gestion pluriannuelle du budget rendue possible par le nouveau régime financier de l'État (cf. art.15) : les crédits ouverts au titre de la loi de finance sont constitués des autorisations d'engagement et des crédits de paiement). Ainsi il devient possible de mettre en cohérence le cadre technique des projets et du Budget.

IV.5.3 – LES FAIBLESSES DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Rentrent dans ce sens :

- La non prise en compte sur le plan politique de l'eau comme secteur stratégique du point de vue du développement économique et social ;
- L'inopérationalité du compte d'affectation spéciale ;
- Le faible taux de réalisation du budget d'investissement ;
- Le non respect des engagements souscrits, notamment dans le cadre de l'hydraulique urbaine ;
- L'absence d'un mécanisme de coordination des interventions des partenaires au développement dans le secteur de l'eau.

IV.5.3.1 - LA NON PRISE EN COMPTE L'EAU COMME SECTEUR STRATEGIQUE DU POINT DE VUE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le secteur de l'eau au Cameroun, ne bénéficie pas d'un environnement suffisamment incitatif pour le rendre attractif (coûts prohibitifs des intrants, secteur peu compétitif). La politique économique en la matière est inappropriée, l'eau n'étant pas considérée comme un bien économique. Il en résulte :

- une faible productivité des activités économiques (agro-sylvo-pastorale, transport, loisir, énergie, industrie, etc.) ;
- un faible niveau de revenus tirés de l'eau, etc.

IV.5.3.2 - L'INOPERATIONALITE DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE

Conformément à l'article 6 du décret n° 2001/216 du 02 août 2001, portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, ce compte est ouvert dans le livre du payeur général du trésor. Il est notamment alimenté par le produit :

- de la taxe d'assainissement ;
- de la redevance du prélèvement des eaux ;
- des amendes et transactions ;
- des contributions de donateurs internationaux et de toutes autres contributions volontaires ;
- des dons et legs.

A ce titre, les fonds sont enregistrés par le trésor pour le compte d'affectation spéciale. A ce jour, celui-ci demeure inopérant du fait de l'absence d'un mécanisme de transfert des fonds collectés par le trésor au compte ouvert par l'agent comptable du trésor déjà nommé au nom de ce compte d'affectation.

IV.5.3.3 - LE FAIBLE TAUX DE REALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Si l'effort financier consenti dans ce secteur peut sembler marginal, au regard de l'ensemble des ressources publiques et de l'engagement des Ministres en charge de l'hygiène et de la salubrité d'Ethekwini et du plan d'action africain, tel que analysé, on peut cependant relever pour le déplorer le niveau relativement bas de la consommation des crédits d'investissement alloué à ce secteur de l'ordre de 43,55 et 30,70⁹⁶ % respectivement pour les années 2005 et 2006.

IV.5.3.4 - LE NON RESPECT DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE L'HYDRAULIQUE URBAINE

Dans le cadre de la lettre de politique de l'hydraulique urbaine, l'Etat s'est engagé à mettre en place de manière itérative une ligne budgétaire en faveur de l'hydraulique urbaine d'un montant annuel de 5 milliards. A ce jour, cet engagement est resté lettre morte.

Plus globalement et du point de vue du financement, on peut relever que le secteur de l'eau, ne relevant pas des priorités, ne bénéficie pas d'un cadrage budgétaire favorable.

IV.5.3.5 - L'ABSENCE D'UN MECANISME DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Si la réalisation des OMD est tributaire d'un « accroissement des volumes d'aide et d'autres ressources affectées au développement, une augmentation significative de l'efficacité de l'aide est également nécessaire pour soutenir les efforts déployés par les pays partenaires en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement. »⁹⁷

Dans le secteur de l'eau au Cameroun, on relève parfois une absence de transparence dans les actions des donateurs et l'existence de doubles emplois pour le financement des mêmes activités. Cette situation, qui est la résultante de l'absence d'un mécanisme de coordination des interventions des partenaires au développement dans ledit secteur, nuit à l'efficacité de l'aide.

Comme autres faiblesses du financement du secteur de l'eau au Cameroun, nous pouvons évoquer :

- le Manque de cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;

⁹⁶ Il s'agit exclusivement du taux de réalisation du budget d'investissement du MINEE dont le poids est prépondérant dans les financements des ministères intervenant dans le secteur de l'eau.

⁹⁷ In « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement »

- l'absence de financement spécifique au genre ;
- le déséquilibre financier du secteur ;
- la forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs ;
- l'absence d'un mécanisme de financement solidaire au plan inter régional.

L'inventaire des insuffisances du financement du secteur de l'eau dressé, il importe d'y apporter des solutions de remédiation.

IV.6 – PROPOSITIONS EN VUE D'AMELIORER LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Il s'agit de :

- placer l'eau au centre du développement économique et social et en tenir compte à l'occasion de la révision du DSCE et de l'élaboration et de l'adoption des programmes économiques ;
- rendre le compte d'affectation spéciale opérationnel en élaborant son manuel de procédure et établissant pour chaque exercice budgétaire son compte administratif ;
- améliorer la capacité d'absorption des financements alloués au secteur par la mise en cohérence des cycles techniques et budgétaire dans la mise en œuvre des programmes, l'implication des acteurs compétents pour la mise en œuvre des programmes, le renforcement des capacités des acteurs publics en matière des marchés d'ingénierie et de la gestion des contrats, le renforcement des capacités des acteurs privés pour la gestion et l'exécution des contrats ;
- développer un mécanisme de mise en cohérence des interventions des partenaires au développement par l'institution d'un « basket fund » dans le secteur de l'eau ;
- Développer des programmes cohérents ainsi que des cadres de dépense à moyen terme ;
- Développer des programmes de financement spécifiques au genre et accroître la participation des femmes dans la gestion des infrastructures au niveau local ;
- Capitaliser l'épargne mobilisée par les comités de gestion des points 'eau, développement des synergies entre les services sociaux de base; garantir un programme d'investissement du secteur par l'Etat et développer un mécanisme de rééquilibrage financier du secteur ;
- Accroître l'enveloppe budgétaire allouée au secteur la fixation d'un cadrage budgétaire qui lui soit plus favorable ;
- Développer un mécanisme de financement endogène à la région à l'instar du FORSEAU pour soutenir le secteur de l'eau

CONCLUSION

D'importants moyens sont consentis pour le développement du secteur de l'eau au Cameroun. L'Etat consacre en moyenne de 15 milliards par an, soit 0,73 % de la valeur totale de son budget et 0,2 % du PIB. Toutefois, ces efforts restent insuffisants au regard des déclarations et engagements des autorités. Les investissements ainsi réalisés lesquels sont financés en majorité par les concours extérieurs, ont un impact économique indéniable : création des valeurs ajoutées de Fcfa 13 milliards⁹⁸ et Fcfa 81 milliards⁹⁹ respectivement en hydraulique urbaine et en hydroélectricité pour ne citer que ceux là.

Cependant l'impact économique considérable des investissements dans ce secteur, tranche avec son déséquilibre financier structurel, lequel appelle l'adoption d'instruments de financement appropriés du secteur à l'instar d'un mécanisme de financement endogène à la région pour le soutenir.

La mise en place d'un tel mécanisme exige certains préalables, notamment l'évaluation des besoins de financement devant être couverts.

⁹⁸ Source: CDE (2008), Donnée de l'enquête

⁹⁹ Source: AES SONEL (2008), Donnée de l'enquête

Partie III : ETUDE PROSPECTIVE SUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

CHAPITRE V : LES BESOINS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS DU SECTEUR DE L'EAU

INTRODUCTION

L'évaluation des besoins s'est réduite ici à quelques sous secteurs de l'eau, faute de données dans les autres. Il s'agit de :

- L'eau domestique et d'assainissement en milieu rural ;
- L'hydroélectricité ;
- L'hydraulique de transport.

Le présent chapitre nous donnera également l'occasion de mettre en exergue les financements déjà acquis et mobilisables dans les sous secteurs en question.

V₁ – LES BESOINS EN INVESTISSEMENT EN EAU DOMESTIQUE ET ASSAINISSEMENT RURAL

V_{1.1} – LES BESOINS EN INVESTISSEMENT EN HYDRAULIQUE URBAINE

En se situant à 75,1 % d'accès à l'eau potable en 2007, le Cameroun urbain est assez proche des OMD formel de 88,5% en 2015. Pour y parvenir, un programme d'investissements (voir tableau 43) a été déterminé par la CAMWATER.

Ce programme prend en compte un coût moyen de branchement à 75 000 FCFA.

Par ailleurs et dans le cadre des actions prioritaires destinées à améliorer l'accès à l'eau potable en milieu urbain d'ici 2020, la réalisation de 700 000 branchements est envisagée, correspondant à un investissement 52,5 milliards Fcfa. On peut cependant regretter de la détermination de ce nombre de branchements qui relève du domaine opérationnel, ne soit assise sur aucun objectif stratégique.

Tableau 43 : Estimation des investissements nécessaire pour l'atteinte des OMD

en Milliard de FCFA	2007 – 2011	2012 – 2016	Total
Total Réhabilitations	19.240	11.574	30.814
Canalisations	2.436	1.016	3.452
Génie Civil	1.866	2.410	4.776
Equipements	2.742	3.538	6.280
Sous-total Production	7.044	6.964	14.008
Réseau	5.320	2.479	8.299
Branchements	4.763	1.976	6.039
Bornes-Fontaines	0.465	0.177	0.324
Stockage	0.465	0.402	0.867
Pompage	1.001	1.276	6.039
Sous-total Distribution	12.196	4.610	12.806
TOTAL EXTENSIONS	151.479	95.692	247.171
TOTAL GENERAL	170.719	107.266	277.985

Source CAMWATER, 2008.

Pour la première phase 2007-2011, le coût d'investissements physiques de Camwater est de 170,719 milliards de Fcfa. Il correspond pour la seconde phase (2012 - 2016) à 107,266 milliards de Fcfa, soit un coût total pour les deux phases de 277,985 milliards de Fcfa.

V_{1.2} – LES BESOINS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT EN ZONE RURALE AU CAMEROUN

L'évaluation de ces besoins porte sur les points d'eau à créer, ceux à réhabiliter et les exigences en assainissement.

V_{1.2.1} – L'EVALUATION DES POINTS D'EAU A CREER

La démarche retenue pour cette évaluation, repose sur la méthode des équivalents points d'eau présentée dans l'encadré 1 :

Encadré 1 : Evaluation des points d'eau à créer par la méthode des EPE.

Cette méthode consiste à évaluer la population à desservir, et globalement à appliquer un ratio théorique de personnes desservies par EPE. Ce ratio a été pris égal à 300 personnes pour les régions d'habitat groupé et 200 pour les régions à habitat dispersé, essentiellement linéaire, le long des routes des zones forestières (Centre, Est, Littoral, Sud) où l'habitat est tellement dispersé qu'un point d'eau pour 300 habitats éloignerait les dernières maisons de plusieurs kilomètres du point d'eau. On estime ensuite le nombre d'EPE nécessaires à l'horizon 2015, après avoir retranché le nombre d'EPE existant déjà en 2008.

De l'application de cette méthode, découle le tableau 44 et figure 11 retraçant les points d'eau manquants dans la perspective de l'atteinte des OMD.

Le tableau 44 : Besoins en nouveaux ouvrages d'eau en milieu rural dans la perspective de l'atteinte des OMD en 2015.

Régions	Pop rurale 2007 ⁽¹⁾	Pop rurale 2015 ⁽²⁾	EPE ⁽³⁾	Pop Desservie 2015	Pop. non Desservie 2015	EPE manquants 2015
Adamaoua	437 037	524 232	1 010	303 000	221 232	737
Centre	896 671	1 075 569	3 406	681 200	394 369	1 972
Est	531 053	637 005	1 089	217 800	419 205	2 096
Extreme-Nord	2 497 775	2 996 114	3 397	1 019 100	1 977 014	6 590
Littoral	51 467	61 735	886	177 200	(4)	500
Nord	855 184	1 025 805	2 925	877 500	(4)	500
Nord-Oest	1 364 116	1 636 275	1 471	441 300	1 194 975	3 983
Ouest	1 404 420	1 684 620	1 222	366 600	1 318 020	4 393
Sud	367 093	440 333	1 080	216 000	224 333	1 122
Sud-Est	978 040	1 173 172	1 259	377 700	795 472	2 652
pays	9 382 856	11 254 861	17 745	4 677 400	6 577 460	23 462

(1) : Population INS 2007 moins population CAMWATER/CDE 2007 pour chaque région.

(2) : Population rurale 2007 avec augmentation de 2,3 % par an.

(3) : Voir dernière colonne du tableau 28

(4) : L'imprécision des données démographique et du rapport rural/urbain entraîne un taux de desserte théorique supérieure à 100 ; en attendant les résultats du recensement 2005 et ceux des points d'eau à réaliser par le MINEE, les EPE à créer ont été estimés à 500.

Source : MINEE, Plan d'actions 2008-2015, P.47.

Ainsi, il y'aurait près de 23 462 EPE à créer dans l'optique de l'atteinte des OMD.

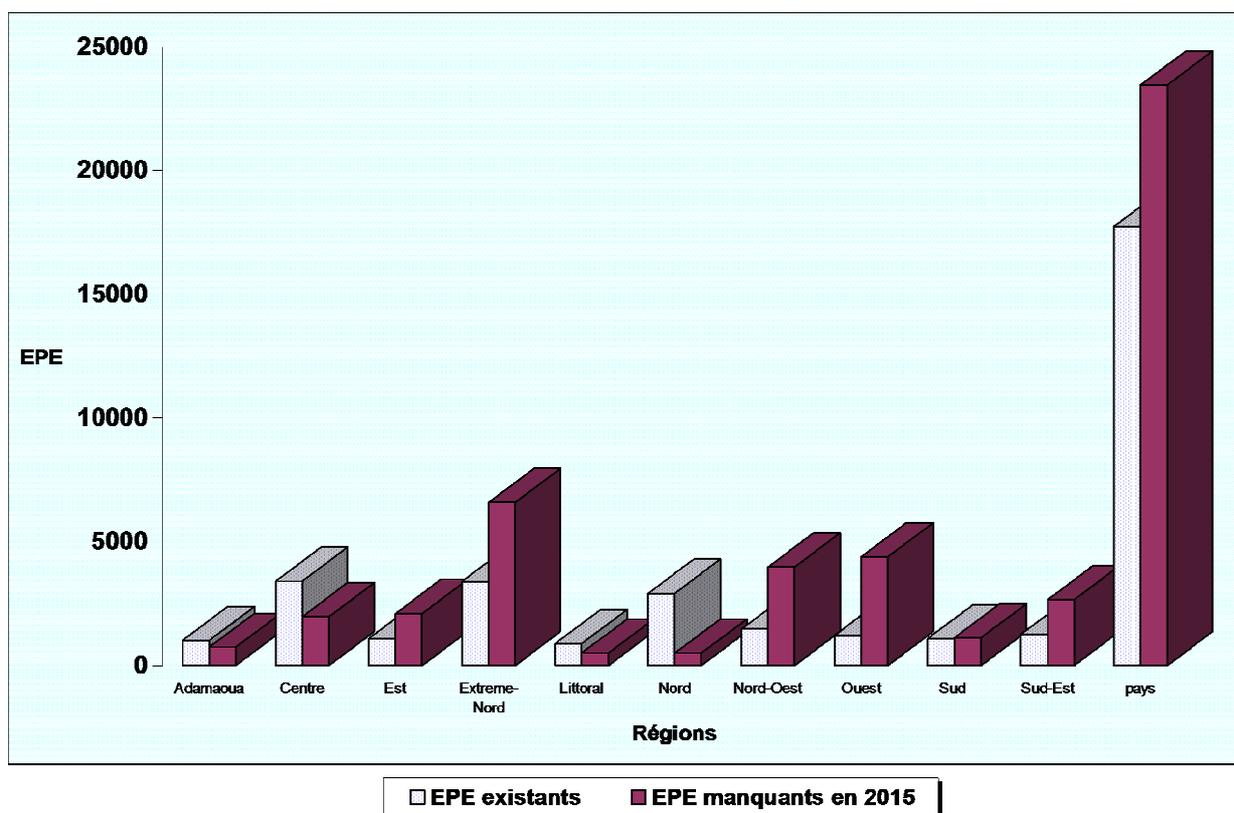


Figure 11: besoins en ouvrages d'eau en milieu rural
 Source : construction équipe GIRE à partir des données du tableau 49

Dans la perspective de l'atteinte des OMD en 2015, on observe au niveau national que les EPE manquants (22 000) sont plus élevés que ceux existants (17 745).

V_{1.2.2} – L'EVALUATION DES POINTS D'EAU A REHABILITER

En considérant les données du tableau 28 (état des réalisations d'hydraulique villageoise) auxquelles les taux de panne suivants ont été appliqués :

- 35 % sur les forages ;
- 20 % les puits et les sources
- 75 % sur les AEP.

On obtient l'état des points d'eau à réhabiliter répertorié dans le tableau 45 suivant :

Tableau 45 : Calcul des points d'eau à réhabiliter

Régions	Existants				A réhabiliter				
	Forages	Puits modernes	Sources aménagées	AEP	Forages	Puits modernes	Sources aménagées	AEP	EPE
Adamaoua	313	237	00	26	110	47	00	20	352
Centre	648	455	693	81	227	91	139	61	1 064
Est	245	170	94	38	86	34	19	29	424
Extrême-Nord	2328	649	0	2	815	130	00	02	960
Littoral	139	32	85	48	49	6	17	36	432
Nord	1382	1219	4	2	484	244	01	02	743
Nord-Ouest	35	18	88	93	12	04	18	70	731
Ouest	99	36	107	63	35	07	21	47	536
Sud	90	218	142	33	32	44	28	25	351
Sud-Ouest	27	14	68	75	09	03	14	56	588
Total	5 306	3 048	1 281	461	1 857	610	256	346	6 180

(Source : MINMEE Politique d'AEPA en milieu rural – Plan d'action 2008-2015, P.48)

Ainsi, on peut estimer les points d'eau à réhabiliter à environ 6 000 EPE.

Les 23 462 EPE à créer et les 6 000 autres à réhabiliter, illustrent bien l'ampleur des besoins en eau potable à satisfaire en milieu rural dans l'hypothèse d'une couverture totale en 2015.

En considérant un coût de 9 000 000 Fcfa/EPE neuf et 1 000 000 Fcfa/EPE à réhabiliter, le budget correspondant pour 23 462 nouveaux points d'eau et 6 000 réhabilitations d'ici 2015, est de 211 milliards, soit 26,39 milliards par an pendant 8 ans¹⁰⁰.

V_{1.2.3} – L'ÉVALUATION DES BESOINS EN ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

Leur chiffrage s'est opéré comme retracé dans l'encadré n°2.

¹⁰⁰ Données tirées de MINEE, Politique d'AEPA en milieu rural - Plan d'actions 2008-2015, P.49.

Encadré 2 : Chiffrage des besoins en assainissement en milieu rural

La population rurale en 2007 est estimée à 9 382 856 habitants¹⁰¹. Sachant que chaque ménage rural compte en moyenne 05 personnes¹⁰² et en considérant un taux d'équipement des ménages ruraux en toilettes modernes de 13,5¹⁰³ %, on aboutit environ à 253 337 latrines.

En 2015, une population rurale estimée à 11 254 861 personnes équivaut à 2 250 972 ménages. Un taux d'équipement à pourvoir des ménages de 75 % nécessiterait donc 1 688 229 latrines modernes au total. En y retranchant les latrines modernes existantes, il faudrait environ que 1,45 millions de ménages supplémentaires s'équipent de latrines modernes, soit environ 180 000 ménages chaque année.

Ainsi, il faudrait environ 1,45 millions de latrines modernes supplémentaires, représentant 180 000 ménages chaque année qui devraient s'équiper de latrines modernes pour atteindre les objectifs du millénaire.

Dans l'hypothèse de la mise à disposition des ménages des dalles de la fosse (le ménage devant aménager la fosse et la superstructure ou cabine), le coût annuel pour la réalisation de 180 000 latrines (à raison de 30 000 Fcfa la subvention par ménage par latrine), un montant annuel d'environ 5,4 milliards de Fcfa et 2 milliards de Fcfa¹⁰⁴ pour équiper les établissements publics. Pour la période 2008-2015 (8 ans) le montant total est alors de 59,2 milliards de Fcfa.

V₂ – LES BESOINS EN INVESTISSEMENT EN HYDROELECTRICITE

Il s'agit davantage d'un programme d'investissements destiné à résorber le déficit énergétique actuel et celui prévisible dans le court terme. Il inclue la construction et la mise en service d'une centrale thermique à fioul lourd de 86 MW à Yassa à l'entrée de Douala (déjà opérationnel), la construction et la mise en service d'une centrale au gaz naturel de 216 MW à Kribi, la construction et la mise en eau d'un barrage réservoir à Lom Pangar pour régulariser le débit de la Sanaga et saturer les centrales hydroélectriques de Song Loulou et d'Edéa. Ce dernier comprendra une usine de pied de 25 MW pour alimenter le réseau électrique de la Région de l'Est et une centrale hydroélectrique de l'ordre de 10 MW à Mekin.

Plusieurs autres projets sont envisagés à moyen terme et long termes, au nombre desquels : les centrales hydroélectriques de Nachtigal (330MW), de Song Mbengé (950MW), de Memve'ele (120MW-201MW), de Kikot (350-550MW), de Njock (270 MW), de Ngodi (475 MW), de Song Ndong (250-300 MW), de Nyanzom (375 MW), de Bayomen (470 MW), de Mouila-Mogué (350MW), de Bagangté (90 MW) sur le Réseau Interconnecté Sud (RIS). Pour optimiser le productible énergétique du bassin de la Sanaga sur lequel seront implantés la

¹⁰¹ Cf. 2^e colonne du tableau 49.

¹⁰² Source RGPH 1987, EDS 1991, EDS 1998, MICS 2000 et EDS 2004

¹⁰³ Source : Annuaire statistique 2006

¹⁰⁴ MINMEE Politique d'AEPA en milieu rural – Plan d'action 2008-2015, P.48

plupart de ces centrales, ces projets seront associés à la construction des ouvrages de régularisation de Ponts-Rails, Bankim-Mapé, Litala etc.

Sur le réseau interconnecté Nord, la centrale hydroélectrique de Warak (50 MW) sur la Bini est envisagée, ainsi que les centrales de Colomines (Gbazoumbé 12 MW) et Ndokayo pour le réseau de l'Est.

A ces projets, viennent s'ajouter les sites présentant un potentiel à l'exportation d'énergie à l'échelle sous régionale (Tchad, RCA,) et régionale (Nigéria). Il s'agit des sites de Cholet (400 MW) sur le Dja, Grand Eweng (386 MW) et Petit Eweng (230 MW) sur la Sanaga, Noun-Wouri (1200 MW) sur le Noun, Mandourou (67 MW) et Mbinjal (66 MW) sur le Faro, Lancrenon (34 MW) sur le Ngou, affluent de la M'béré, ainsi que le site de Vogzom (33 MW) sur la rivière Vina, Munaya (200 MW) sur la Cross-River, Kpaf (300 MW) sur la Katsina, Mentchum (15-35 MW).

Le coût global de réalisation de ces programmes se chiffre à près de 5 853 Milliards de francs CFA pour les ouvrages de production et de transport d'électricité par grands réseaux.

V₃ – LES BESOINS EN INVESTISSEMENT EN HYDRAULIQUE DE TRANSPORT

Il s'agit ici des interventions visant d'une part à assurer l'entretien et la réhabilitation des infrastructures portuaires, et à aménager de nouvelles d'autre part.

Pour le premier volet, il s'agit : du dragage du chenal d'accès au port de Douala pour l'approfondir à moins 8 mètres afin de le rendre accessible aux navires de taille moyenne et l'entretien du port fluvial de Garoua.

Pour le second volet, il s'agit :

- **la construction d'un port en eau profonde à Kribi** sur la base du principe du B.O.T (Build, operate and transfert). Ce port comprendra plusieurs terminaux notamment les terminaux aluminium, hydrocarbures, conteneurs et un appontement fer au lieu dit Lolabe. Il accueillera principalement la demande provenant de l'extension de la production d'aluminium et de l'exploitation minière programmée ainsi que de l'accroissement du trafic maritime ;
- **la construction du port en eau profonde à Limbé**. Ce projet devra s'inscrire particulièrement au croisement du schéma de développement portuaire national et du schéma de développement de l'aire métropolitaine de Douala. Il devrait également impacter positivement sur le développement des échanges formels avec le Nigéria ;
- **la construction du Yard pétrolier de Limbé** dont les travaux ont déjà commencé exprime l'ambition du Cameroun d'offrir aux pays riverains du Golfe de Guinée et aux opérateurs notamment pétroliers intervenant dans cette zone un chantier naval moderne et compétitif.

V₄ – LES FINANCEMENTS ACQUIS ET MOBILISABLES

Ceux de l'hydraulique domestique

A ce jour, selon le comité multi-bailleurs du Cameroun dirigé par la représentation locale de la Banque Mondiale, Cameroun, la communauté des bailleurs de fonds a mis à la disposition du Cameroun des financements d'un montant de 400 milliards de Fcfa à raison de 200 milliards de Fcfa respectivement pour l'eau et l'assainissement.

Ceux de l'hydroélectricité

Ils concernent le barrage de Lom Pangar¹⁰⁵ et celui du Mekin sur le Dja

Pour le second, son financement d'un montant de 27 milliards Fcfa est assuré par la Chine à hauteur de 22 milliards de Fcfa, le reste devant être versé par le gouvernement Camerounais.

Ceux de l'hydraulique de transport

Il s'agit du financement du port en eau profonde de Kribi dont la pose de la première pierre est envisagée en 2010 et pour lequel le Gouvernement injectera 34 milliards de Fcfa pour le seul démarrage des travaux.

¹⁰⁵ De 160 milliards (soit 150 milliards nécessaires auxquels il faut ajouter 10 milliards supplémentaires obtenus par le Gouvernement des différents bailleurs de fonds) déjà évoqués dans le cadre des financements de l'AFD en P. 104.

CONCLUSION

Les besoins en investissement ont été évalués dans certains sous secteurs de l'eau, en l'occurrence : 277,985 milliards Fcfa en l'hydraulique urbaine pour la période 2007-2016 ; 270 milliards Fcfa en l'hydraulique et l'assainissement rural pour l'atteinte des OMD ; 5 853 Milliards de francs CFA en hydroélectricité etc. Les financements acquis et mobilisables de 400 milliards Fcfa, 182 milliards Fcfa respectivement en hydraulique domestique et assainissement et en hydroélectricité, traduisent l'intérêt des partenaires au développement pour ce secteur.

Toutefois, l'ampleur des besoins montre l'intérêt et l'urgence qu'il y a à développer aujourd'hui des mécanismes de financement endogènes pour ledit secteur tel le FORSEAU. Il importe d'esquisser la stratégie régionale devant sous-tendre son action et d'étudier sa faisabilité et sa configuration.

CHAPITRE VI : L'IDEE D'UN MECANISME DE FINANCEMENT REGIONAL DU SECTEUR DE L'EAU

INTRODUCTION

La mise en place d'un mécanisme de financement du secteur de l'eau en Afrique Centrale ne saurait s'opérer de façon ex nihilo. Il importe de préciser la stratégie devant y conduire et d'analyser son acceptabilité politique et administrative. C'est l'objet du présent chapitre. .

VI₁ - LES ELEMENTS D'UNE STRATEGIE DE LA CREATION DU MECANISME REGIONAL DE FIANACEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

La création du FORSEAU s'avère être un exercice complexe et délicat car il doit être à la fois un processus dynamique, participatif et itératif.

La démarche qui peut être adoptée pour la création du FORSEAU peut comprendre les étapes ci-après :

Etape 1. Elle consiste en la présentation du contexte général et en l'analyse diagnostique du financement du secteur de l'eau dont l'aboutissement sera l'identification des problèmes, des contraintes, des atouts et des opportunités ;

Etape 2. Identification des défis à relever sur la base de l'analyse diagnostique ainsi établie ;

Etape 3. Sur la base des défis à relever, on procède à la formulation des objectifs du FORSEAU, s'il y a lieu, à l'identification des fondements et principes sur lesquels devra s'appuyer le FORSEAU ;

Etape 4. Les orientations stratégiques du FORSEAU sont ensuite formulées afin d'indiquer les voies et moyens qui seront empruntés pour la réalisation de ses objectifs ;

Etape 5. Compte tenu du fait que le FORSEAU aura à assurer le financement dans différents domaines de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire d'indiquer (schématiser) les domaines stratégiques en question ;

Etape 6. Il est ensuite nécessaire d'envisager un Plan d'action pour la Création du FORSEAU ;

Etape 7. La dernière étape du processus de mise sur pied du FORSEAU portera sur le suivi et d'évaluation du processus de création du FORSEAU.

Ces deux dernières étapes seront examiner plus tard.

VI_{1.1} - LES CONTRAINTES ET ATOUTS DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU DANS LA REGION

VI_{1.1.1} - LES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU DANS LA REGION

Nous pouvons évoquer :

Au niveau régional :

- L'insuffisance d'institutions régionales de financement du développement du secteur de l'eau. Le Fonds de développement prévu dans le traité instituant la CEEAC n'est pas encore mis en place. La banque de développement des pays membres de la Commission Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) n'est pas opérationnelle. Seule la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), institution spécialisée de la CEMAC intervient dans ce domaine, soit directement, soit à travers ses fonds spéciaux ;
- L'insuffisance de financements directs affectés au secteur de l'eau au regard des engagements et déclarations des gouvernements ;
- La dépendance croissante aux subventions extérieures pour le développement du secteur de l'eau ;
- La persistance des tensions et de climats d'insécurité dans certaines parties de la région, ce qui compromet le développement harmonieux du secteur de l'eau et la gestion des eaux transfrontalières.

Au niveau des organisations de bassin

- L'absence de stratégies de mobilisation de fonds à la CICOS ;
- L'insuffisance de capacités de mobilisation de fonds au niveau de la CBLT, bien que l'organisation dispose d'une stratégie de financement de la gestion des ressources en eau.

Au niveau des pays

- La non opérationnalité des fonds de développement du secteur de l'eau prévus dans les différentes lois de base ;
- La faible contribution du budget des Etats au développement du secteur de l'eau ;
- La faible capacité des Etats à mobiliser des financements des partenaires au développement.

VI_{1.1.2} - LES PRINCIPAUX ATOUTS À VALORISER ET OPPORTUNITES A SAISIR

Ils sont de divers ordres : institutionnel, économique et financier, environnemental, etc.

Sur le plan institutionnel

- L'existence de Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) au Cameroun au Congo, en RCA à Sao Tomé et Príncipe et en RDC, plateformes de concertation interinstitutionnelle et multi acteurs pour le développement de la GIRE ;
- La création du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, institution spécialisée de la CEEAC chargée de promouvoir le développement du secteur de l'énergie notamment par une meilleure valorisation des ressources hydraulique de la région ;
- L'existence du Global Water Partnership Afrique centrale, structure sous-régionale de facilitation pour la promotion de la GIRE dont l'évolution institutionnelle en cours la transformera en plateforme régionale multi acteurs et interinstitutionnelle.

Sur le plan économique et financier

- La majorité des pays de l'Afrique centrale disposent d'importantes ressources naturelles dont la valorisation et la gestion rationnelle peut générer des fonds nécessaires pour le développement de l'économie en général et du secteur de l'eau en particulier ;
- L'existence de la Facilité Africaine de l'Eau dont la mission consiste entre autre à soutenir l'action des organisations économiques sous-régionales, des organisations de bassin et des pays pour l'amélioration de la gouvernance de l'eau et le développement des infrastructures hydrauliques.

Sur le plan environnemental

- L'existence de plusieurs bassins hydrographiques internationaux parmi lesquels on compte celui du fleuve Congo, deuxième dans le monde par son module interannuel ;
- La disponibilité d'importantes ressources en eau renouvelables. D'après Fonteh (2008), en 2007, la moyenne régionale était estimée à 23 959 m³.

Sur le plan de la coopération internationale et régionale

- L'adhésion de tous les Etats de la région aux principales initiatives, conventions, accords et traités internationaux ;
- L'existence au sein du Secrétariat Général de la CEEAC, d'une structure de coordination de la gestion des ressources en eau.

Au regard du diagnostic ainsi établi, quels peuvent les défis à relever ?

VI_{1,2} – L'IDENTIFICATION DES DEFIS A RELEVER

Ils sont liés à :

- La satisfaction des besoins humains fondamentaux ;
- La satisfaction des besoins en eau pour la production des biens économiques ;
- La préservation de l'environnement ;

– La gouvernance de l'eau.

De tels défis appellent la formulation d'une part des objectifs devant guider l'action du mécanisme, et des principes devant sous-tendre celui-ci d'autre part.

VI_{1.3} – LES OBJECTIFS ET PRINCIPES DU MECANISME DE FINANCEMENT REGIONAL

VI_{1.3.1} – OBJECTIFS DU MECANISME

Objectif général : Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique dans l'espace de la Communauté en oeuvrant pour une gestion intégrée des ressources en eau devant assurer une amélioration durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que la mise en valeur des ressources en eau à des fins économiques, tout en respectant les autres fonctions de l'eau, notamment ses fonctions environnementales, et en se prémunissant de ses éventuels effets nuisibles.

Objectifs spécifiques :

- Satisfaire durablement les besoins en eau potable tant en quantité qu'en qualité et l'accès aux services d'assainissement pour une population croissante et de plus en plus urbanisée ;
- Valoriser efficacement les ressources en eau à des fins économiques par le développement de programmes d'aménagement hydrauliques appropriés ;
- Gérer durablement les écosystèmes aquatiques afin d'en tirer le maximum de bénéfices pour la communauté et se protéger des effets nuisibles de l'eau, y compris les maladies liées à l'eau

VI_{1.3.2} – LES PRINCIPES DU MECANISME

Le FORSEAU devrait faire sienne la « Vision » de la gestion des ressources en eau en Afrique Centrale au XXI^{ème} siècle – particulièrement dans les 25 premières années 2000-2025 – qui pour l'essentiel va reposer sur des principes généraux qui, dans l'ensemble, traduisent ou reflètent :

- Les principes directeurs de la GIRE adoptés à Dublin en janvier 1992 ;
- Les grandes orientations de l'Agenda 21 adopté à Rio en juin 1992 ;
- Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des cours d'eau transfrontières à des fins autres que la navigation (1997) ;
- Les dispositions de la convention de Ramsar ;
- Les conclusions du 2^{ème} Forum Mondial de l'Eau de la Haye en mars 2000 ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;

Ces principes sont les suivants :

- L'accès à l'eau est un droit humain ;
- L'eau est à la fois un bien social (pour la satisfaction des besoins fondamentaux) et un bien économique (dans ses usages concurrentiels) ;
- La gestion des ressources en eau doit être équitable, solidaire, concertée et participative, ce qui suppose que toutes les parties prenantes reçoivent une information appropriée pour réellement participer au processus de prise de décision ;

- Des huit OMD, l'eau intervient dans les sept. Elle est un facteur important de lutte contre la pauvreté et de respect de l'équilibre des genres ;
- L'eau est l'un des plus importants facteurs de durabilité environnementale.

Afin d'atteindre les objectifs préalablement définis, il importe de formuler les orientations stratégiques qui vont nous y conduire.

VI_{1.4} – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MECANISME

Ces orientations stratégiques majeures peuvent être les suivantes :

- La gestion globale et participative des ressources en eau ;
- L'aménagement du territoire et développement des projets d'infrastructures
- la préservation des ressources et lutte contre le gaspillage
- le développement humain
- le renforcement de la coopération régionale et internationale

Compte tenu du fait que le FORSEAU aura à assurer le financement dans différents domaines de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire de les connaître.

VI_{1.5} – LES DOMAINES DU MECANISME

Les domaines stratégiques du FORSEAU sont schématisés dans le tableau 46.

Tableau 46 : Présentation des domaines d'intervention du FORSEAU

	Eau & assainissement	GIRE	Gestion des eaux polluées	Irrigation
Elaboration de politiques et institutions	*	*	*	*
Construction des infrastructures	*	*	*	*
Exploitation & maintenance	*	*	*	*
Renforcement des capacités	*	*	*	*
Recherche	*	*	*	*
Assistance technique	*	*	*	*
Connaissance et suivi des ressources en eau	*	*	*	*

Source: Equipe GWP-Caf

Par ailleurs, compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans le secteur de l'eau en Afrique, les programmes et activités financés par le Fonds vont accorder la voute à la problématique homme-femme.

En outre, la priorité sera accordée aux projets reflétant les priorités nationales identifiables, en prenant en compte les plans de gestion et de mise en valeur des ressources

en eau élaborés par les pays bénéficiaires et les plans de gestion intégrée des bassins fluviaux.

VI₂ - FONDEMENTS POLITIQUE ET JURIDIQUE DU MECANISME

Le mécanisme peut se fonder sur un ensemble d'outils et instruments auxquels les pays de la région ont tous adhéré. Il s'agit de :

- Conventions, accords, traités et engagements internationaux ;
- Conventions, accords, traités et engagements régionaux ;
- Conventions, accords, traités et engagements sous-régionaux. ;
- Prise en compte du « droit à l'eau »

Conventions, accords, traités et engagements internationaux

Il s'agit essentiellement des textes suivants dont certains ne sont pas juridiquement contraignants mais constituent toutefois des engagements solennels devant la communauté internationale :

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 ;
- Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, 1992 et le protocole de Kyoto (1997);
- Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (1971) et le protocole de 1982;
- Convention sur la diversité biologique (1992) ;
- Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (1994);
- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus 1998);
- • Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997);
- Agenda 21 adopté au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio 1992) ;
- Déclaration du Millénaire pour le Développement et ses Objectifs et cibles (2000).

Conventions, accords, traités et engagements régionaux

- Charte de l'OUA, mai 1963 ;
- Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981 ;
- Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant, 1990 ;
- Traité instituant la Communauté Economique Africaine ou Traité d'Abuja, juin 1991;

- Acte constitutif de l'Union Africaine, 2000 ;
- Convention sur la Commission Africaine de l'Energie ;
- Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, Maputo 2003 ;
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), 2001.

Conventions, accords, traités et engagements sous-régionaux

- Traité instituant la CBLT ;
- Traité instituant la CEMAC ;
- Traité instituant la CEEAC ;
- Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS, 1999.
- Additif à l'Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS, 2006
- Politique de l'eau de la CEEAC

Prise en compte du « droit à l'eau » dans les fondements de la politique générale du FORSEAU

La prise en compte du « droit à l'eau » se justifie par les raisons suivantes :

- Les constitutions des pays membres de la CEEAC disposent presque toutes, d'une manière ou d'une autre et en substance, que l'Etat est garant de la gestion des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement y compris les ressources en eau ;
- Tous les pays membres de la CEEAC ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par les Nations Unies en 1966 ;
- En 1999, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a reconnu que l'eau est à la fois un patrimoine commun et un bien essentiel et le droit à l'eau comme un droit fondamental. Le droit à l'eau vise donc à assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la même manière que le droit à la nourriture vise à assurer l'accès à la nourriture et le droit à la santé vise à assurer l'accès aux soins de santé. L'eau potable comme la nourriture et les soins de santé sont indispensables pour satisfaire le « droit à un niveau de vie suffisant » comme le stipule la « *Déclaration universelle des droits de l'homme* » adoptée en 1948 et que tous les pays membres de la CEEAC ont également ratifiée.
- Cette reconnaissance se traduisant par des droits et des devoirs de la part des autorités et des usagers, en tant qu'organisation sous-régionale de développement et d'intégration économique.

VI₃ - INTERET DU MECANISME POUR LES DONATEURS EVENTUELS

Tous les partenaires au développement rencontrés relèvent la pertinence du FORSEAU, même si leurs représentations locales n'ont pu se prononcer sur leur participation effective à ce Fonds, ni sur les arrangements institutionnels qui pourraient les convenir ainsi que les montants de financement qu'ils pourront y injecter.

Presque tous nous renvoient à leurs organes de prises de décision en la matière et nous invitent à leur soumettre à cet effet des dossiers en bonne et due forme.

CONCLUSION

L'inexistence d'institution régionale de financement du développement du secteur de l'eau en Afrique Centrale doublée de nombreux atouts et d'opportunités à saisir dans ce secteur (possession par la majorité des pays d'importantes ressources naturelles, notamment celles en eau dont la valorisation et la gestion rationnelle peut induire le développement de l'économie en général et du secteur de l'eau en particulier), justifie amplement la création d'un mécanisme de financement endogène de l'eau dans notre sous région. Ainsi mis sur pied sous l'impulsion du Secrétariat Général de la CEEAC, ce mécanisme se doit d'être l'instrument de financement de la politique de l'eau de la CEEAC¹⁰⁶ et de ce fait faire siens les objectifs, principes et orientations stratégiques de ladite politique.

¹⁰⁶ CEEAC, (2007), « Document de politique de la communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale »

CONCLUSION GENERALE

Depuis son accession à l'indépendance, le Cameroun s'est résolument engagé dans la bataille contre le sous-développement et œuvre pour sortir des affres de celui-ci. Il a mis en œuvre six (06) plans de développement et sept (07) programmes économiques sous-tendus globalement par le libéralisme planifié et la politique d'ajustement structurel. Il a réussi au cours des vingt premières années de souveraineté à doubler son revenu par habitant, mais sombre au milieu des années 80 dans la crise. Il en ressort au terme d'un effort d'ajustement structurel doublé de la dévaluation du Fcfa en 1994. Mais la croissance ainsi retrouvée demeure fragile, le chômage et la pauvreté y demeurant préoccupants. Dans le cadre des finances publiques, la contrainte budgétaire s'est assouplie avec les remises de dettes consécutives à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2006.

Du point de vue sociodémographique, sa population évaluée à 17,9 millions d'âmes en 2007, est essentiellement jeune et connaît une urbanisation accélérée, qui cependant ne s'accompagne guère de la fourniture des services de base à l'instar de l'eau dont l'accès reste limité. Cette situation donne lieu du point de vue sanitaire, à la survenance voire à la recrudescence de maladies hydriques dont le traitement obère les charges familiales et induit une saignée de l'économie de ses devises en vue de l'achat des médicaments. Par ailleurs les femmes et les jeunes, notamment les jeunes filles, restent soumises quotidiennement à des corvées d'eau.

Au de la regard de la gouvernance, le Cameroun ne dispose pas de manière formelle d'une politique nationale de l'eau, ni d'une véritable stratégie dédiée à ce secteur. Le dispositif législatif et réglementaire ici souffre d'une absence de textes d'application dans de nombreux domaines. Ce secteur regorge une pléthore d'intervenants sans coordination entre eux avec un rôle central assigné au MINEE. L'information en matière de l'eau et d'assainissement reste incomplète du fait d'une insuffisance dans le suivi et l'évaluation des ressources en eau, la collecte des données, leur traitement et leur gestion. En outre les ressources humaines ici sont insuffisantes, vieillissantes et peu représentatives du point de vue du genre.

Le Cameroun a défini son cap, sa vision à l'horizon 25-30 ans : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Toute fois, en parcourant les documents et /ou programmes en cours, notamment le DSCE, les activités liées à l'eau et à l'assainissement bien que mentionnées, sont réduites à la seule amélioration à l'accès à ces services de base, ignorant ainsi les autres sous secteurs de l'eau : l'eau pour l'agriculture, l'élevage, la pêche, le transport, l'environnement, etc. De ce fait, l'eau au Cameroun est encore loin d'être placée au cœur du processus du développement économique et social.

Concernant l'équilibre entre l'offre et la demande des ressources en eau, le Cameroun dispose d'énormes ressources en eau : Celles de surface et souterraine sont respectivement de 267,88 km³ et de 55,98 Km³. Ces ressources sont largement sous-exploitées, les besoins ne représentant que 4,14 % du volume des eaux de surface,

Pour la construction des ouvrages d'eau dans ses différents sous secteurs, un effort d'investissement est consenti, lequel permet de dégager des valeurs ajoutées de Fcfa 13,8 milliards¹⁰⁷ et Fcfa 81,046 milliards¹⁰⁸ respectivement en hydraulique urbaine et en hydroélectricité; offre en terme de réalisation 17 745 EPE assurant la fourniture de 116 935 m3/jour d'eau en milieu rural... pour ne citer que ces sous secteurs de l'eau. Toutefois l'enveloppe budgétaire allouée à ce secteur reste bien en déca des engagements pris par les autorités. Entre 2004 et 2008, le budget national a pris en charge les investissements dans le secteur de l'eau à concurrence en moyenne de 15 milliards par an ; soit 0,73 % de sa valeur totale et 0,2% du PIB. Ces ressources ne représentent qu'environ 7,5 % de ce qui devrait être alloué audit secteur conformément aux engagements et déclarations des chefs de gouvernement. En comparant le budget du secteur de l'eau à ceux des secteurs sociaux, il occupe la dernière position avec celui des Affaires sociales, les deux étant devancés par le secteur de l'éducation et celui de la santé avec un budget annuel moyen respectivement de 310 et 87,6 milliards de Fcfa. Par ailleurs près des trois cinquième des financements du secteur de l'eau proviennent de l'aide internationale.

Globalement le financement du secteur de l'eau au Cameroun, souffre de : la non prise en compte de l'eau comme secteur stratégique du point de vue du développement économique et social ; l'inopérationnalité du compte d'affectation spéciale ; le faible taux de réalisation du budget d'investissement ; le non respect des engagements souscrits, notamment dans le cadre de l'hydraulique urbaine ; l'absence d'un mécanisme de coordination des interventions des partenaires au développement dans le secteur de l'eau, etc.

Pour remédier à ces insuffisances, il convient de : placer l'eau au centre du développement économique et social ; rendre le compte d'affectation spéciale opérationnel ; améliorer la capacité d'absorption des financements alloués à ce secteur ; développer un mécanisme de mise en cohérence des interventions des partenaires au développement ; développer des mécanismes de financement endogènes et accroître l'enveloppe budgétaire allouée au secteur en question ; Développer un mécanisme de financement endogène à la région pour soutenir le secteur de l'eau : le FORSEAU. Pris comme l'instrument de financement de la politique de l'eau de la CEEAC, sa création devrait être facilité par le secrétariat de cette organisation régionale. Hébergé par le BDEAC, le FORSEAU devrait être pour cette dernière, ce qu'est la Facilité Africaine de l'Eau pour la BAfD.

¹⁰⁷ Source: CDE (2008), Donnée de l'enquête

¹⁰⁸ Source: AES SONEL (2008), Donnée de l'enquête

REFERENCES

AVOM D., (2008), « L'Etat doit définir une stratégie de diversification », Interview à Cameroon tribune n°9256/5455 du 30-12-2008, P.21.

B.D.E.A.C, (2006), Rapport annuel P.29.

Babissakana et Abissama O., (2005), « Echec du programme économique du Cameroun (2000-2004) et ses conséquences », Les débats économiques du Cameroun et d'Afrique, Prescripteur , P.66.

Banque Mondiale / Bailleurs de Fonds (2009), Fiches de projets contributions bailleurs de fonds, secteur de l'Eau et de l'Energie.

Banque Mondiale, (2007), Rapport n°: 37979 – CM, Document d'évaluation du projet relatif à une proposition de crédit d'un montant de 53,30 millions de DTS (contre-valeur de 80 millions de dollars eu) à la république du Cameroun pour un projet de développement des secteurs urbain et de l'approvisionnement en eau, P.1.

Banque mondiale, (2004), Rapport n°: 29089-CM : Cameroun secteur urbain.

BDEAC (2006), Rapport annuel, P.29.

BEAC, INS, FMI, HDR, World Development Indicators database, rapport April 2008.

Bidjocka J. P., (2002), « Etat Actuel de la Mobilisation des Ressources en Eau au Cameroun Contraintes et Perspectives », Rapport 'étude du MINMEE.

Bidjocka J. P., (2004), « Hydraulique Rurale au Cameroun versus Energies pour la Réduction de la Pauvreté », Rapport 'étude du MINMEE.

BIDJOCKA J.P. (2007), « Etude institutionnelle pour la mise en place d'un organe régional de coordination et des structures nationales de gestion des ressources en eau au sein de la CEEAC. »

BOUM J., TANYILEKE P. G., NKAMDJOU S., AYISSI G., (1983), « Etude des débits d'étiages de 25 cours d'eaux secondaires de la République du Cameroun », Avril 1983

CAA, (2008), rapport statistique ; « Evolution du stock de la dette publique intérieure », n° 001691, CTS du 21 février 2008.

CEEAC, (2007), « Document de politique de la communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ».

CRH, (1981), rapport d'étude ; Etude hydrologique du Ntem aux chutes de MENVE'ELE,

CRH, (2008), « Financement du suivi des ressources en eau ».

« Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement », 2005

EDS, (1991), Répartition des ménages par type de toilette, Rapport d'étude.

EDS, (1998), Répartition des ménages par type de toilette, Rapport d'étude.

EDS, (2004) Répartition des ménages par type de toilette, Rapport d'étude.

Eric EOUGA (2009), Cameroon Tribune n°9461/5662 du 23 octobre 2009, P. 12.

Fonteh, M.F. (2008), « Sécurité des ressources en eau dans la Sous Région d'Afrique Centrale : Situation, leçons et perspectives. » Document technique pour la première édition de Sur ; Semaine africaine de l'eau, Accélérer la sécurité de l'eau pour le développement socioéconomique de l'Afrique, 26-28 mars 2008. Tunis, Tunisie : BAD 30 pages

Http://www.beac.int : Administrations économiques et financiers FMI et BEAC, "Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux 1993/94- 2001 – 2006.

http// www. Beac.int, balance des paiements 2000 – 2005 du Cameroun.

http://www.caa.cm/DETTE/dod internet/caa.gov.cm: Analyse de la viabilité de la dette de la république du Cameroun à l'horizon 2027

http://www.camnet.cm/index.php , Entreprise : Alucam double sa facture envers Aes-Sonel

INS/ECAM3 (2008), rapport d'enquête, « Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages ».

INS, (2006), Annuaire statistique.

INS, comptes nationaux version du 31/08/2007.

INS, ECAM I & II, (2001), rapport d'enquête, « Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages ».

INS, ECAM III (2008), Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007, 112 pages.

MINADER, (2006), Programme de valorisation des bas fonds, Rapport d'étude.

MINMEE (2004), « Etat des financements de l'hydraulique Villageoise de 1997 à 2003 (Gestion MINMEE) » Rapport d'étude

MINMEE (2005), « Etude diagnostique (domaine de l'eau), Stratégie du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie », Yaoundé, Rapport d'étude, 84 pages.

MINEE (2007), Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine.

MINMEE (2007), Politique d'AEPA en milieu rural – Plan d'action 2008-2015, 63 pages.

MINEE (2007), « La desserte en eau urbaine au Cameroun : alimentation en eau urbaine au Cameroun », Rapport d'étude, 8 pages.

MINEE (2007), « Politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural », Rapport d'étude, 50 pages

MINEE, (2008), Service des inspections : « volumes d'eau prélevés par quelques unités agro-industrielles », Rapport d'étude.

MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Cadre socioéconomique et financier ».

MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Cadre législatif, réglementaire, institutionnel et ressources humaines ».

MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Connaissances et usages de ressources en eau ».

MINEE/GWP-CMR (2009), «Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : eau et environnement ».

MINEFI/DAE, (2006), Annuaire statistique.

MINEPAT/CTSE, (2009), DSCE.

MINEPAT (2009), CDMT période 2009-2013.

MINEPAT/CTSE, (2003), DSRP.

MINESEC, DRFM/BC, (2008), « Etat des programmes d'hydrauliques du MINESEC dans le temps », Rapport d'étude.

PREMIER MINISTERE, (2008), "Mémorandum de politique économique du Cameroun", Yaoundé, juin 2008, P.1 et 3.

Présidence de la République du Cameroun (2003), « Loi n° 2003/017 du 22 décembre 2003 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2004. »

Présidence de la République du Cameroun (2004), « Loi n° 2004/026 du 30 décembre 2004 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2005. »

Présidence de la République du Cameroun (2005), « Loi n° 2005/008 du 29 décembre 2005 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2006. »

Présidence de la République du Cameroun (2006), « Loi n° 2006/013 du 29 décembre 2006 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2007. »

Présidence de la République du Cameroun (2007), « Loi n° 2007/005 du 26 décembre 2007 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2008. »

Présidence de la République du Cameroun (2007), « Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. »

Ravallion, Martin, (2003), "pro- poor growth"; a primer, working paper

RGPH, (1987), Répartition des ménages par type de toilette, Rapport d'étude

Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité, (2007), « Problématique de promotion des politiques d'attrait des investissements privés au Cameroun en vue de stimuler une croissance forte et durable », P.11.

The World Bank Group, (2007) Cameroon unit staff; 28/ 9 / 07.

TOUNA MAMA (2008), L'économie camerounaise : pour un nouveau départ, Afrédit africaine d'édition, 472 P.

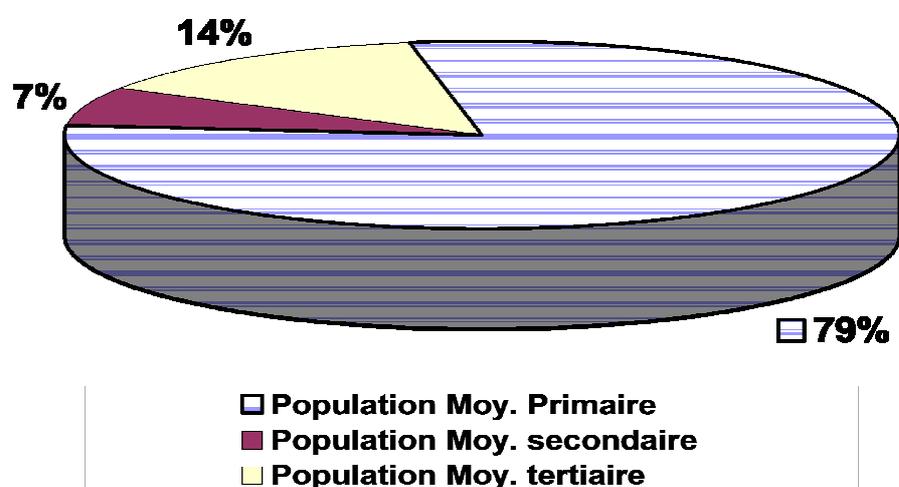
World bank, (2007), African Development Indicators.

World Development Indicators data base, April 2008.

ANNEXES

<u>Numéros</u>	<u>TITRES</u>
01	Répartition sectorielle de la population active
02	Ratios de soutenabilité de la dette du Cameroun en %.
03	Idéologies et politiques de développement menées, documents et/ou programmes de développement en cours
04	Investissements de la AES SONEL (opérations identifiées)
05	Etat de programmes en hydroélectricité dans le temps
06	Acteurs du secteur de l'eau ayant fait l'objet d'enquête

Annexe n°1 : Répartition sectorielle de la population active de 2000 à 2004



Source : Construction GWP-Caf à partir des données de INS (projections et interpolations à partir du RGPH d'avril 1987)

Annexe n°2 : Les ratios de soutenabilité de la dette du Cameroun en %.

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ratios de Viabilité (Solvabilité) de la Dette							
VA dette ext./PIB: < 40%	34	10,2	9,7	9,5	9,2	9,1	8,8
VA dette ext./EBS. : < 150%	149,6	40,2	44,4	45,1	45,7	47,6	47,6
VA dette ext./RB < 250%	192,1	57,1	51,3	52,0	51,2	52,0	50,0
Ratios de Liquidité							
Sdet ext/RB < 30%	11,5	8,0	6,2	5,3	5,1	4,3	3,7
Sdet ext/EBS: < 20%	8,8	5,7	4,7	4,6	4,5	4,0	3,5
Critère de convergence CEMAC							
Stock dette publique/PIB : < 70%	55,7	20,8	17,2	12,2	9,4	7,7	6

EBS : Exportations des biens et Services

RB : Recettes Budgétaires

Source : CAA

Annexe n°3 : LES IDEOLOGIES ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT MENEES, LES DOCUMENTS ET/OU PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT EN COURS

I. - LES IDEOLOGIES DE DEVELOPPEMENT

La politique économique du Cameroun a évolué au cours du temps, en changeant de fondement doctrinal. On est passé du socialisme africain à l'aube de l'indépendance au libéralisme communautaire à partir de 1982, en passant par le libéralisme planifié; avant de se voir imposer l'ultralibéralisme par les institutions de Bretton Woods, à la faveur de la crise de 1986/1987.

I.1. - LE SOCIALISME AFRICAIN (1962 1965)

Etant à l'aube des indépendances des pays africains, le socialisme est l'idéologie dominante. Le socialisme africain appliqué à l'économie camerounaise, apparaît comme une voie moyenne de développement situé entre le capitalisme et le socialisme. Il prône la coexistence du secteur privé étranger et le secteur d'Etat. Mais cette tentative n'a donné pratiquement aucun résultat positif.

I.2.- LE LIBERALISME PLANIFIE

Il associe l'initiative privée à l'effort de l'Etat pour atteindre la justice sociale, ce qui nécessite une planification (plans quinquennaux de développement) et une régulation par l'Etat. Cette politique a connu trois étapes importantes :

De 1965 à 1969 : Cette période est caractérisée par un rôle prudent de l'Etat, mais qui cependant tente de contrôler le capital étranger ;

De 1969 à 1975 : l'Etat étend et renforce ses fonctions économiques en prenant une part de plus en plus active et importante au développement de l'économie nationale : création des entreprises, encouragement du capital national privé et association avec lui pour la création des entreprises, notamment dans le domaine agricole, ce qui donne naissance au secteur mixte ou parapublic ;

De 1975 à 1982 : le Gouvernement passe à une étape supérieure de sa politique économique en adoptant **le développement autocentré** : option volontariste prônant la camerounisation de l'économie, des cadres dirigeants des entreprises et la promotion des zones de développement. Les régions sont développées selon leurs potentialités et ressources. En effet, le développement autocentré prend naissance dans ce que Samir AMIN appelle les pôles de développement.

I.3. - LE LIBERALISME COMMUNAUTAIRE

Il n'est pas très différent du libéralisme planifié, et se préoccupe davantage de la justice sociale, promeut les valeurs de rigueur dans la gestion des affaires publiques et de moralisation de comportements. Par ailleurs, le libéralisme communautaire entend concilier la libre entreprise et l'esprit de solidarité, l'esprit communautaire caractéristique des populations africaines.

Cependant cette politique a été stoppée par la crise économique que le Cameroun traverse dès 1985, et qui va induire des politiques d'ajustement et de restructuration.

I.4. - L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Il est prôné par les institutions de Bretton Woods qui entendent mettre en œuvre le « consensus de Washington », selon lequel le marché constitue le meilleur moyen de résoudre les problèmes économiques des pays tant développés qu'en développement. En d'autres termes, les pays se doivent de déréglementer à l'intérieur, laisser faire l'initiative privée à la place de l'Etat et ouvrir largement leurs portes à l'extérieur.

La mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel induit certaines réformes, fait appel à différents mécanismes de financement¹⁰⁹ ainsi qu'à plusieurs instruments de politique économique choisis en fonction de l'équilibre devant être restauré.

II - LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT MENEES

Elles sont marquées comme relevé précédemment par la planification et l'ajustement structurel.

II.1 - LA POLITIQUE DE PLANIFICATION : les 06 plans mis en œuvre

Parce que la planification avait fait ses preuves en URSS, les pays sous-développés, dont le Cameroun, ont manifesté un véritable engouement pour celle-ci en vue de combattre le sous-développement. En effet, aussi bien du point de vue empirique que théorique, le plan, en sa double qualité de « réducteur d'incertitude » et « d'affirmation de volonté »¹¹⁰, reste un instrument essentiel de développement.

Par ailleurs, après les indépendances des pays africains, dans les années 1960, l'élaboration d'un plan était pratiquement la conditionnalité imposée aux nouveaux pays souverains pour bénéficier de « l'aide au développement. »

Il convient de signaler que l'option de planification du Cameroun, a été celle d'une planification indicative ou souple, mais active.

L'élaboration des six (06) mis en œuvre, a été fortement influencée par la forme de l'Etat. Entre 1960 et 1972, le Cameroun est un Etat fédéral qui met en œuvre une planification fédérale, qui sera suivi de plans unitaires.

➤ La planification fédérale :

Le premier plan quinquennal : 1960-1965

Nous procéderons à l'examen de ses objectifs et du résultat obtenu.

Ce 1^{er} plan a comme objectif global à long terme, le doublement du revenu per capita en vingt ans, celui-ci devant passer de 21 500 Fcfa en 1959 à 43 000 en 1980, soit un taux de progression de 4,6% par an. Quant au résultat, ce plan s'est soldé par un échec que l'on peut relever à différents niveaux¹¹¹ :

Le deuxième plan quinquennal : 1966-1971

Ses objectifs à long terme étaient identiques à ceux du premier plan :

¹⁰⁹ Financements stand-by, financements compensatoires, facilité d'ajustement structurel renforcé, etc.

¹¹⁰ Masse (P), Le plan ou l'anti-hasard, Paris, Gallimard, 1965, P.178.

¹¹¹ Cet échec peut relever à différents niveaux :

- il prévoyait un taux de croissance démographique de 1,1 %, alors que l'on a assisté à un accroissement de plus de 2 % de la population ;
- ce plan ne pouvait pas prévoir la réunification intervenue en 1961 ;
- ce plan n'a pas été réellement suivi à cause notamment de l'absence d'une technique de contrôle, etc.

- le doublement du revenu par tête en vingt ans ;
- la réduction des disparités régionales ;
- la modification des structures pour passer des structures économiques agricoles aux structures industrielles, et des structures extraverties aux structures introverties ; le dessin étant de s'assurer une autonomie dans le domaine économique.

Les objectifs sectoriels de ce plan étaient plus précis. Il prévoyait :

- 19,58 % du financement pour le secteur rural, devant conduire d'une part au doublement de la production des cultures d'exportation (cacao, café), et à l'inauguration du programme de création des zones de développement intégré avec l'opération Yabassi-Bafang et les ZAPI de l'Est, d'autre part ;
- 23,86 % du financement pour l'industrie avec le démarrage des travaux du barrage-réservoir de Mbakaou pour l'énergie, la SOSUCAM et la CHOCOCAM pour les industries alimentaires, le projet CPCAM pour le textile et le liminoir SOCATRAI à Edéa pour la métallurgie ;
- 25,28 % du financement pour les infrastructures avec le transcamerounais (chemin de fer) dont le premier tronçon devait être achevé au cours du plan de manière à faire démarrer immédiatement les travaux du second, etc

Pour mener à bien ces différents projets, la commission de synthèse du plan a recommandé qu'il soit procédé à des réformes structurelles et institutionnelles qui ont influencé l'élaboration des plans quinquennaux suivants.

Au regard des résultats, le II^e plan a été une réussite. Le taux de réalisation des objectifs a été de 82 %, puisque sur un montant de 165 776 millions de Fcfa prévus, 129 229 millions, ont été réalisés¹¹².

➤ La planification unitaire :

Le troisième plan quinquennal : 1971-1976

Ses objectifs globaux sont sensiblement les mêmes que ceux des plans précédents¹¹³.

Quant aux objectifs sectoriels, le planificateur s'est attaché à les chiffrer de manière précise.

Dans le secteur primaire par exemple, le taux de croissance de la production vivrière avait été estimé à 2,3 % par an contre 5,4 % pour la production agricole d'exportation. Par ailleurs, un certain nombre de projets avait été retenus : c'est le cas des projets SEMRY I¹¹⁴,

¹¹² In TOUNA MAMA (2008), *l'économie camerounaise : pour un nouveau départ*, P. 224

¹¹³ Toutefois le III^e plan innove en mettant un certain nombre de priorités à réaliser coûte que coûte :

- les investissements productifs avec 25,1 % du total des investissements consacrés à l'industrie, l'énergie et aux mines ;
- les investissements d'infrastructure représentant 20,5 % du total des investissements.

¹¹⁴ Qui consistait en un aménagement de 4 300 ha pour la production de riz paddy.

MIDERIM¹¹⁵, « ceintures vertes » au tour des grands centres urbains¹¹⁶, thé¹¹⁷, palmier à huile, etc.

La conjoncture internationale fut défavorable lors de l'exécution de ce plan. La hausse généralisée des prix des biens d'équipement avait conduit à la révision, puis à l'abandon de nombre de projets retenus dans ce plan. Le taux d'inflation prévu de 3,5 % par an avait largement été dépassé, sa moyenne au cours de cette période s'étant élevée 10,5 %. Ainsi, les résultats enregistrés étaient mitigés.

Le quatrième plan quinquennal : 1976-1981

Il devait permettre la réalisation effective de l'unité nationale et du développement autocentré. Son objectif, au regard du niveau de croissance relativement bas qu'a connu l'économie au cours du III^e plan, était d'assurer un taux de croissance du PIB par tête d'au moins 5 % en termes réels.

Le IV plan liste en outre des priorités au niveau du développement rural¹¹⁸, industriel¹¹⁹ etc.

Son exécution a commencé dans une conjoncture mondiale caractérisée par une crise économique et financière aiguë dont les conséquences ont influencé les résultats :

- Si le secteur primaire a enregistré une croissance moyenne de 16 % en termes nominaux, par contre, le taux de réalisation des objectifs retenus dans l'agriculture n'a été que 64,5 % ;
- L'exécution des programmes dans le secteur de l'élevage a été de l'ordre 90 %. Dans celui de la pêche, les objectifs ont été loin d'être atteints ;
- Dans le secteur forestier et du fait des expatriés, on a assisté au triplement de la production de grumes en vingt ans. Toutefois, l'exécution de projets de développement intégrés retenus dans ce secteur au cours dudit plan, n'a pas été à la hauteur des prévisions, etc.

Le cinquième plan quinquennal : 1981-1986

Son élaboration est fondée sur les perspectives de développement en l'an 2000 dont les idées-forces étaient :

- La réalisation effective de l'autosuffisance alimentaire ;
- Une redynamisation des structures de production dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'élevage et de la pêche afin de dégager des excédents susceptibles non seulement de satisfaire la demande intérieure mais également d'exporter ;

¹¹⁵ Qui consistait en un programme de mise en valeur de 5 200 ha pour la promotion d'une agriculture intensive de riz et de soja.

¹¹⁶ Pour la promotion de la culture de la banana plantin.

¹¹⁷ Qui portait sur 165 ha de "Ndu Tea Estates" et sur 700 ha à Djuttitsa (Dchang).

¹¹⁸ Il s'agit de la création et l'extension des grandes plantations modernes et complexes agro-industriels, la promotion des petites exploitations familiales pour la politique dite de « révolution verte », l'application d'une politique foncière permettant l'installation des jeunes agricultures, etc.

¹¹⁹ Il concerne la promotion de l'énergie et en particulier de l'énergie hydroélectrique en quantité suffisante et à des tarifs adaptés à la demande, le développement et l'intensification de la recherche minière (pétrole, gaz naturel, etc.)

- Une réorientation de l'industrialisation du pays par une politique revalorisation prioritaire des matières premières d'origine locale et la promotion d'entreprises hautement compétitives.

Les résultats du V^e plan sont globalement satisfaisants. Au cours de celui-ci, le produit intérieur brut¹²⁰ a connu un accroissement annuel moyen de 7,46 %. Le produit intérieur brut par tête en francs constants est passé de 272 100 Fcfa en 1980/81 à 294 500 en 1983/84.

Ce plan est aussi celui de la transformation structurelle de l'économie avec une évolution de la structure du PIB qui accorde un poids de plus en plus important au secteur secondaire dont la contribution est passée de 19 % en 1978/79 à 34,6 % en 1983/84, ce au détriment du primaire (22 %) et du tertiaire (30 %).

Le sixième plan quinquennal : 1986-1991

Il constitue la seconde phase opérationnelle des perspectives de développement pour l'an 2000. Ce plan reposait sur les options fondamentales de :

- libéralisme communautaire¹²¹ ;
- développement auto-entretenu et équilibré dont la finalité est de satisfaire les aspirations nationales à travers l'effort de tous ;
- démocratisation et justice sociale qui rendent possible l'épanouissement de chacun, sa participation dans le développement de la nation et une chance égale de bénéficier des fruits de la croissance ;
- intégration nationale, base de développement équilibré entre divers secteurs d'activités, entre régions, et qui tient compte de la diversité culturelle de la nation.

Le VI^e plan est mort-né. Et pour cause, il a été frappé de plein fouet par la crise économique. Avec celle-ci, on a abandonné la politique de planification pour celle de l'ajustement structurel afin de parer au plus pressé en recherchant le retour aux grands équilibres macroéconomiques. Ainsi, on abandonne les préoccupations du moyen et long terme, pour se consacrer essentiellement aux préoccupations du court terme.

II₂ - LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT, NOTAMMENT L'IPPE :

Dans ce cadre, sept (07) programmes seront mis en œuvres.

Les quatre premiers programmes à savoir ceux de : septembre 1998-juin1990 ; décembre1991-septembre1992 ; mars 1993-juin1995 et septembre1995-juillet1996, vont se soldés par un échec. Ils ont été caractérisés par une faible consommation de prêts du FMI à l'appui de l'ajustement (voir tableau 6).

¹²⁰ En effet, le PIB est passé de 2 285,5 milliards de Fcfa en 1980/1981 à 3 048 milliards de Fcfa en 1984/1985, en francs constants de 1982/1983.

¹²¹ Considéré comme le moteur du progrès qui encourage l'initiative privée assignant à l'Etat les rôles de régulation, orientation et mobilisation des efforts, et qui impose à l'ensemble du peuple camerounais un devoir de solidarité nationale.

Tableau 6 : Cameroun : historique des accords de prêts depuis 1988 (en millions de DTS)

Facilité	Date de signature	Date d'expiration ou d'annulation	Montant accordé	Montant tiré	Pourcentage tiré	Notes
AFS	19/9/1988	30/6/1990	61,8	38,63	62,5	Seules la souscription initiale et la suivante ont été effectuées. L'attente subséquente des objectifs du programme a été rendue impossible du fait de certains obstacles rencontrés : recettes non pétrolières insuffisantes, restructuration et privatisation des entreprises plus lentes que prévues ; et détérioration des termes de l'échange du Cameroun
AFS	20/12/1991	19/9/1992	28	8	28,6	Seule la première souscription a été faite dans le cadre de l'accord. Puis le programme n'a pu être poursuivi à cause des problèmes rencontrés dans la collecte des recettes, le financement extérieur, ainsi le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles.
AFS	14/3/1994	13/9/1995	81	21,9	27	Seule la première souscription a été faite dans le cadre de l'accord. Puis le programme a été arrêté quelque temps après son lancement du fait du manque de recettes et des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles
AFS	27/9/1995	26/9/1996	67,6	28,2	41,7	Seule la première revue a été achevée et deux souscriptions ont été faites dans le cadre du programme. Aucune autre revue n'a été faite à cause de dérapages dans les politiques fiscales et structurelles.
FRPC	28/8/1997	20/12/2000	162,1	162,1	100	Toutes les revues ont été effectuées et les décaissements effectués.
FRPC	21/12/2000	20/12/2004	111,4	79,6	71,4	Cette FRPC devait être débloqués en six tranches. Quatre tranches ont seulement été débloquées. La cinquième revue dont la conclusion devait permettre de débloquer la cinquième tranche, n'a pu être conclue jusqu'en juin 2004. Au regard des dérapages par rapport aux engagements pris par le Gouvernement, le FMI a constaté le 10 août 2004, soit trois ans et huit mois de durée effective au lieu de trois ans, l'incapacité du Cameroun à conclure deux revues à moins de cinq mois, sachant que l'échéance d'expiration du prêt était le 20 décembre 2004. Comme la conclusion de la cinquième revue constituait une condition critique pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, celui-ci n'a pu être atteint en 2004 comme souhaité.

Source : Fonds monétaire international, Département finances

Cette faible consommation des prêts dont le tirage par tranche est subordonné à la réalisation des conditionnalités déterminées, s'explique par un abandon en cours de route ou à tout le moins la lenteur d'exécution des réformes prévues dans le cadre de ces programmes.

Seul **le cinquième programme (couvrant la période du 1^{er} septembre 1997 au 31 août 2000)**, s'est déroulé globalement de manière satisfaisante et lui a permis d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE.

Le Cameroun a été soumis à un programme triennal appuyé par une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) avec le FMI et la Banque Mondiale pendant la période sus évoquée. Il était tenu d'établir de bons résultats sur le plan macroéconomique (PIB, recettes fiscales, exportations etc.), en matière de réformes structurelles (assainissement des finances publiques, restructurations, privatisations, bonne gouvernance etc.) et dans le domaine social (santé, éducation, réduction de la pauvreté).

Ayant accompli des progrès suffisants vers la satisfaction des critères retenus, les conseils d'administration respectifs du FMI et de la Banque Mondiale, ont admis officiellement le Cameroun à l'IPPTE. Dès lors, la communauté internationale s'est engagée à ramener sa dette à un seuil viable ; d'où son atteinte du **point de décision**¹²² avec pour corollaire un appui de la communauté financière internationale de l'ordre de 215 milliards de Fcfa.

Cependant, afin de recevoir la réduction intégrale et irrévocable de la dette au titre de l'initiative PPTE, qui passe par l'atteinte du **point d'achèvement**, le Cameroun devait donner la preuve qu'il met en œuvre comme il convient les programmes soutenus par le FMI et la Banque Mondiale : i) l'exécution satisfaisante des réformes fondamentales convenues au point de décision, ii) le maintien de la stabilité macroéconomique et iii) l'adoption et l'exécution réussie pendant au moins un an de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adopté en avril 2001.

Le sixième programme triennal (2000 – 2003), devait conduire le Cameroun au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Mais celui-ci s'est soldé aussi par un échec consécutif à la mauvaise gestion des finances publiques en particulier et de l'ensemble du programme économique en général. Les finances publiques ont enregistré de mauvaises performances traduites par : une insuffisance des recettes fiscales, un déficit de liquidité et une accumulation d'arriérés internes.

Pourtant en 2003, le Cameroun a enregistré :

- ✓ De performances économiques acceptables avec un taux de croissance réelle de 4,03 %¹²³ ;
- ✓ un haut niveau du prix international du pétrole avec 40 \$US le baril, alors que le budget avait été préparé sur la base de 25 \$US le baril¹²⁴, situation qui devait améliorer la redevance de la SNH et par ricochet, les finances publiques.

C'est plus tard avec **le 7^e programme couvrant la période 2005-2008**, que le Cameroun parvient en 2006, après la satisfaction de ses engagements, au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

¹²² Le Cameroun arrive au point de décision en octobre 2000.

¹²³ In INS, Comptes nationaux version du 31/08/2007

¹²⁴ In Babissakana et Abissama Onana, « Echec du programme économique du Cameroun (2000-2004) et ses conséquences », *Les débats économiques du Cameroun et d'Afrique*, Prescripteur 2005, P.66.

Ce résultat lui a permis dès 2006 d'augmenter l'épargne budgétaire et de réduire significativement le déficit public à partir de 2007, tendance devant être poursuivie jusqu'en 2012.

« Toutefois les besoins de financement demeurent importants. En 2008, il se situe à près de FCFA 55 milliards, devrait avoisiner FCFA 110 milliards par an jusqu'en 2012 et dépasser FCFA 500 milliards par an à l'horizon 2018 »¹²⁵.

En bref, la crise est surmontée par la mise en œuvre des mesures d'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994. Dès lors, le Cameroun va renouer avec le sentier de la croissance économique. C'est ainsi que de 1996 à 2001 par exemple, un taux de croissance du PIB par an oscillant autour de 4,8 par an, est enregistré ; l'inflation résultant de la dévaluation est contenue à un niveau modéré en passant de 32,5 % en moyenne annuelle en 1994 à 9 % en 1995 et à 1,2 % en 2000¹²⁶. Malgré cette amélioration, l'économie nationale demeure fragile. Les populations n'ont pas encore retrouvées leur niveau de vie d'avant crise : le PIB par tête étant inférieur de 12%¹²⁷ à celui de 1990.

III – LES DOCUMENTS ET/OU DES PROGRAMMES EN COURS ET Avenir

La politique économique récente, actuelle et avenir du Cameroun, est fondée sur le DSRP, la vision et le DSCE. De ce fait, il importe de les analyser.

III₁ – Le DSRP

Il peut être considéré comme une tentative de mise en perspective de l'économie dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative PPTTE et dans un environnement marqué par la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD.

Le DSRP a été adopté en 2003 au terme d'un processus participatif ayant permis d'associer étroitement, à chacune des étapes, les administrations publiques, les opérateurs économiques, la société civile et les partenaires au développement. Cette démarche a permis aux uns et aux autres de renouer avec les principes d'une planification renvoyée aux calendes grecques.

A travers le DSRP, le Gouvernement camerounais a identifié les grands axes de sa stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté, en cohérence avec les grands objectifs de développement auxquels le Cameroun a souscrit à savoir :

- La promotion d'un cadre macroéconomique stable ;
- Le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ;
- La dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ;
- Le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- L'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ;
- Le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ;

¹²⁵ In CAA, « Analyse de la viabilité de la dette publique du Cameroun à l'horizon 2027, Août 2007

¹²⁶ INS/ECAM III (2008), Op. Cit. p.21.

¹²⁷ INS/ECAM III (2008), Op.cit. P.21..

- L'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

Malgré des progrès enregistrés en matière d'élaboration, de coordination, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques socioéconomiques, le DSRP tant au niveau de son contenu que de sa mise en oeuvre, dévoile un certain nombre de lacunes et défaillances du fait qu'il n'est pas vecteur d'une vision stratégique claire et ne peut donc constituer une stratégie nationale de développement. Ce document souffre d'un manque de cohérence globale, et donne l'impression d'une juxtaposition des stratégies indépendantes les unes aux autres au sein d'un cadre général du reste incomplet du fait de l'absence de certaines stratégies sectorielles. Par ailleurs d'autres lacunes du DSRP ont été identifiées :

- Son caractère partiel du fait qu'il n'aborde pas toutes questions de développement ;
- L'absence dans le DSRP de programmes avec des objectifs précis et chiffrés ;
- Sa faible relation avec le budget, etc.

Ces insuffisances du DSRP pourraient expliquer les faiblesses enregistrées dans l'application des procédures et mécanismes de mobilisation des ressources ainsi que dans la réalisation des objectifs fixés. «Au cours de la période de mise en oeuvre du DSRP, le PIB a enregistré un taux moyen de croissance réelle de 3,32% entre 2003 et 2007. Cette moyenne se situe en dessous de celle de 4,23% observée au cours de la période allant de 2000 à 2002, au cours de laquelle le Cameroun ne mettait en oeuvre aucun programme formel visant essentiellement la lutte contre la pauvreté. »¹²⁸

Des correctifs sont apportés au DSRP dans le cadre de la révision de celui-ci. Il est question de passer d'un document de stratégie de lutte contre la pauvreté à un document de stratégie pour la croissance et de réduction de la pauvreté.

III₂ – LA VISION DU CAMEROUN

« Une vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective » (Caron et Martel, 2005). C'est une sorte d'idéal à atteindre, de désirabilité du futur.

Une vision stratégique prospective de développement peut également être perçue comme «une représentation abstraite, normative et actualisée de l'avenir d'une société ou de l'anticipation de l'état futur des structures socio-économiques d'un pays. Cet avenir ou ce futur en exploration est nécessairement d'une échéance lointaine, à portée d'une dizaine, d'une vingtaine d'années, voire davantage.»¹²⁹

L'approche normative a été utilisée pour «formuler une vision volontariste du développement à long terme du Cameroun». Cet exercice vise à donner un ancrage de long terme au DSCE. Il s'agit de fonder les stratégies du DSRP de deuxième génération sur un cap reflétant les aspirations profondes des camerounais avec un horizon suffisamment long pour anticiper les changements structurels de la société. Ces changements se perçoivent à

¹²⁸ In MINEPAT (2009), DSCE, P. 10

¹²⁹ In TOUNA MAMA (2008), op. cit. P. 375

travers cinq facteurs qui, en même temps qu'ils justifient l'exercice de formulation de la vision à long terme, constituent les défis de celle-ci. Après les avoir examinés, le document aborde entre autres : la formulation de la vision, ses stratégies de mise en œuvre, etc.

Les enjeux

Le premier défi est celui de la consolidation du processus démocratique et le renforcement de l'unité nationale par le raffermissement d'un Etat de droit ; la promotion et le respect des libertés individuelles et collectives ; l'émergence d'une société civile forte et responsable;

Le deuxième défi est d'ordre socio démographique à travers la transformation de toute la population active en facteur de développement par la formation du capital humain.

Le troisième défi est celui de la promotion d'une croissance économique forte et de l'emploi du secteur privé comme créateur de richesses et des emplois.

Le quatrième défi est celui du développement urbain, de l'aménagement du territoire à travers la création d'un espace économique national intégré et de la préservation de l'environnement.

Le dernier défi est celui de la promotion de la gouvernance qui permet la saine gestion de la chose publique.

La vision et ses objectifs

La Vision du Cameroun à l'horizon 25-30 ans est la suivante : **«le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité»**.

La vision retient comme **objectif global** devenir un pays émergent à l'horizon de 25-30 ans, qui est aussi celui nécessaire à l'avènement d'une génération nouvelle. Celui-ci intègre un ensemble d'objectifs intermédiaires qui sont : (i) la réduction de la pauvreté ; (ii) l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires, (iii) l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industrialisé et (iv) la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

Les stratégies de mise en œuvre

Pour parvenir aux résultats escomptés, un ensemble de stratégies globales d'opérationnalisation de la vision est envisagé. En termes de phasage, le pays visera dans un premier temps à jeter les bases d'une croissance forte grâce à d'importants investissements dans les infrastructures et à la modernisation rapide de l'appareil de production, en accompagnant cet effort d'une amélioration significative du climat des affaires et de la gouvernance ainsi que d'une volonté affirmée de donner à cette croissance un contenu riche en emplois. En second lieu, le pays se focalisera sur les voies et moyens de maintenir la croissance à un rythme élevé, de réaliser même avec retard les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de mobiliser largement la collectivité nationale dans la lutte contre les effets des changements climatiques. La troisième phase sera celle au bout de laquelle le pays devra avoir atteint le stade de pays émergent, ouvert sur le monde et

s'appuyant sur une structure de production et d'exportation à dominance industrielle. Il jouira alors d'une croissance de qualité, reposant sur les acquis des deux premières phases, tirée par l'intensification des échanges régionaux et internationaux et bénéficiant de l'avènement d'un système financier enfin capable de mobiliser à l'intérieur comme à l'extérieur les financements nécessaires pour soutenir la demande de consommation comme celle d'investissement.

III₃. – Le DSCE

Tout comme le DSRP, le DSCE selon les autorités camerounaises, est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif du pays vers les OMD et la vision. Il se présente en conséquence comme : i) un cadre intégré de développement ; ii) un cadre de cohérence financière et budgétaire ; iii) un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs ; iv) un cadre de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les Partenaires au développement ; v) un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement.

Outre la revue des politiques de développement mise en exergue et la vision de développement à long terme du Cameroun sus analysée, le DSCE propose : i) la stratégie de croissance ; ii) la stratégie de l'emploi ; iii) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat ; iv) le cadrage macroéconomique et budgétaire,

III_{3.1}. - La stratégie de croissance

Elle repose sur :

- Le développement des infrastructures ;
- La modernisation de l'appareil de production ;
- Le développement humain ;
- L'intégration régionale et diversification des échanges commerciaux ;
- Le financement de l'économie.

Le développement des infrastructures

Ces infrastructures concernent :

- **L'énergie** qui, à travers la réalisation de ses programmes d'entretien, de réhabilitation et de développement de la capacité énergétique du pays, permet de résorber définitivement le déficit structurel, d'accompagner les besoins énergétiques pour l'atteinte des objectifs de croissance escomptés, de devenir un exportateur d'électricité et de contribuer ainsi à l'équilibre de la balance commerciale. Il s'agira à l'horizon 2020 de porter les capacités de production du pays à 3000 MW.
- **Le bâtiment et Travaux Publics** avec l'amélioration du niveau de service (55% du réseau en bon état) par les opérations d'entretien routier, la réhabilitation du réseau routier (2 000 km de routes bitumées à réhabiliter d'ici 2020), ainsi que l'intensification du bitumage des routes en terre (plus de 3500 km à l'horizon 2020) ;
- **Les transports** en privilégiant systématiquement une approche multimodale afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout

l'espace national et résolument ouvert vers les pays voisins. L'accent sera porté sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires qui accompagneront les projets prioritaires porteurs de croissance (la construction d'un port en eau profonde à Kribi, construction du port en eau profonde à Limbe, construction du Yard pétrolier de Limbé, aménagement de nouvelles voies ferrées, plus 1000 km, selon les standards internationaux) ;

- **Les technologies de l'Information et de la Communication** avec comme objectifs stratégiques : (i) porter la télé densité fixe à 45% et la télé densité mobile à 65% ; (ii) doter 40 000 villages de moyens de télécommunications modernes ; (iii) mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique ; (iv) multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects ;
- **Les postes et services financiers postaux** avec deux programmes à terme : (i) densifier le réseau et améliorer la couverture nationale postale en vue d'assurer un équilibrage géographique des services postaux, (ii) développer le service universel postal à l'effet de favoriser l'accès de tous aux services postaux ;
- **Les infrastructures de développement urbain et de l'habitat** avec comme stratégies : (i) l'entretien et la réhabilitation des infrastructures urbaines, (ii) le développement des infrastructures urbaines (construction de 150 km de voiries et construction de 17000 logements sociaux), (iii) l'amélioration de l'accès aux services urbains de base, (iv) la maîtrise de l'occupation du sol, (v) la protection des groupes sociaux vulnérables et, (vi) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur ;
- **Eau et assainissement** avec l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base en portant le taux d'accès à l'eau potable à 75% en 2020 ;
- **Gestion domaniale** avec l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion du patrimoine foncier national.

La Modernisation de l'appareil de production

Elle s'applique :

- au **secteur rural** avec un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agro-industries et la modernisation de l'appareil de production ;
- à **l'exploitation minière** avec comme objectif de favoriser et d'encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays ;
- à **l'artisanat et à l'économie sociale** en améliorant la performance et la rentabilité de l'économie sociale ;
- à **l'industrie et services en rendant** leur environnement plus attractif et en mettant en place un dispositif opérationnel d'incitation et d'accompagnement de l'investissement privé, afin que celui-ci puisse effectivement jouer son rôle moteur dans la croissance économique.

Le Développement humain

Il s'agit de poursuivre les investissements en faveur des différentes catégories sociales, dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle avec une

attention particulière pour les jeunes et les femmes, ainsi que pour l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés.

L'intégration régionale et diversification des échanges commerciaux

Elle passe par le renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, puis vers la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains ou asiatiques, notamment avec les pays émergents.

Le financement de l'économie

Il repose sur :

- **une fiscalité** attractive pour l'épargne et d'allègement du coût d'accès au financement, notamment la prise en compte des avantages consacrés dans le cadre des régimes du Code des investissements et de la zone franche ;
- **un système bancaire** mieux régulé où la surliquidité actuelle sera orientée vers les crédits d'investissement à moyen et long terme par rapport aux services ordinaires de banque ;
- **une microfinance** devant assurer la consolidation et l'extension des services financiers de base ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations fournies des Etablissements de Micro Finance (EMF), par : (i) la formation des promoteurs, des dirigeants et des employés des EMF ; (ii) l'érection d'un premier niveau de supervision et de contrôle des EMF par l'autorité monétaire nationale, compatible avec la réglementation CEMAC ; (iii) le renforcement de la monétarisation de notre économie, notamment par l'extension de l'automatisation des systèmes de paiement aux EMF ;
- **une mobilisation accrue de l'épargne nationale** avec : (i) l'évolution des institutions de microfinance vers un statut de banques de proximité, (ii) la dynamisation des marchés financiers locaux, (iii) la mobilisation accrue des ressources de la diaspora et, (iv) la création des institutions financières spécialisées ;
- **une politique d'endettement** tournée vers un endettement prudent et une gestion soutenable de la dette publique assise sur une stratégie cohérente avec le cadre macroéconomique et les objectifs budgétaires à moyen terme.

III_{3.2} - La stratégie de l'emploi

La stratégie de croissance et d'emploi adresse la question de l'emploi en quatre principaux axes à savoir : (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents ; (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi ; et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché.

L'accroissement de l'offre d'emplois

Il repose sur :

- **l'amélioration des emplois salariés** : il s'agit ici de résorber le sous emploi visible estimé à 11% de la population active occupée et ramener le taux de chômage élargi à moins de 7% à l'horizon 2020 ;
- **la promotion de l'auto-emploi ciblé** notamment dans le secteur rural, de l'artisanat et des services par la prise de certaines mesures incitatives : (i) la formation au

- montage de projets agricoles d'envergure ; (ii) la facilitation de l'accès aux crédits ; (iii) la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes ;
- **la migration du secteur informel vers le secteur formel** avec un accompagnement des acteurs du secteur informel pour organiser leurs activités en très petites entreprises (TPE) à travers : (i) une réglementation souple sur la fiscalité ; (ii) la facilitation de l'enregistrement administratif y compris la sécurité sociale ; (iii) la formation dans le but d'aider ces acteurs à mieux suivre leurs activités par la tenue d'une comptabilité légère ; et (iv) l'aide à l'installation et aux financements ;
- **la mise en place d'un cadre général incitatif** devant permettre au secteur privé de jouer son rôle économique en termes de création d'emplois ;
- **la mise en oeuvre de la stratégie de promotion des approches HIMO**

La prise en compte de la demande d'emplois, qui passe par l'augmentation et la diversification de l'offre de formation.

L'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi

Elle s'opérera en rendant transparent le marché de l'emploi et en assurant un accompagnement convenable des demandeurs (renforcement des capacités d'accueil et d'orientation professionnelle par une écoute attentive et personnalisée, le rapprochement du Fonds National de l'Emploi et d'autres structures publiques à travers la création des agences dans tous les départements du pays).

III_{3.3} - La gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat

Elles repose sur :

- La promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ;
- La gestion stratégique de l'Etat ;

La gouvernance et état de droit

Elle passe par :

- le renforcement de l'état de droit et de la sécurité des personnes et des biens ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires (renforcement du suivi et du dialogue sur le climat des affaires avec le secteur privé, la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA et la mise en oeuvre de la charte des investissements) ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds ;
- l'amélioration de l'accès du citoyen à l'information.

La Gestion stratégique de l'Etat

Elle passe par :

- un approfondissement du processus de décentralisation (mise en place effective des régions, transfert des compétences et des ressources aux CTD) ;

- la poursuite de la modernisation de l'administration publique (renforcement des capacités en matière de planification stratégique : stratégies sectorielles et CDMT, plans de développement locaux, gestion du cycle de projet, régulation de l'économie et gestion des finances publiques) ;
- la gestion des ressources humaines de l'Etat (maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la fonction publique) ;
- la protection de l'espace économique national (renforcement des mécanismes de lutte contre la fraude, la contrebande et les grands trafics internationaux dans un triple objectif de facilité, de sécurité et de contrôle des normes de qualité).

Du point de vue du cadrage macroéconomique, le DSCE précise le profil de la croissance économique à réaliser au regard des orientations ainsi retenues. Dans le scénario de référence, le taux de croissance annuelle en moyenne devrait être de 5,5 % entre 2010 et 2020 contre 4% au cours des dix dernières années, soit un gain de plus de 1,7 point de croissance l'an. Dans le scénario de la vision 2035, le profil à court terme de la croissance est le même que dans le scénario de référence compte tenu des délais nécessaires pour la mise en oeuvre effective des différents programmes d'investissement. Par contre, en moyenne sur la période 2012-2020, l'écart de croissance du PIB non pétrolier est de 2,5% entre les deux scénarii. Bien plus, entre 2016 et 2020, le taux de croissance annuel est de 9,5%, soit 3,6% au dessus de celui du scénario de référence.

Le développement des pans de l'économie étant tributaire des politiques et les instruments mis en oeuvre, une grande importance leur est attachée. En rapport avec le secteur de l'eau, la question qu'on est en droit de se poser est celle de savoir la place de ce secteur dans la politique économique du Cameroun et sa gouvernance dans l'ensemble.

Annexe n°4 : Investissements de la AES SONEL (opérations identifiées)

Opérations	Années			
	2004	2005	2006	2007
	(en milliards de Fcfa)			
Réhabilitation des turbines Songloulou	4,527			
Déblocage de la vanne segment Passe n°1		0,770		
Etudes/Réhabilitation de Edéa 1		39,550		
Etudes/Remplacement des hausses mobiles				25,200
Renouvellement des bobinages des groupes 10 et 11 à Edéa			2,895	
Etanchement des joints de dilatation des conduites forcées 5 à 8			0,600	
Renouvellement des automates de Songloulou		2,500		
Renouvellement du système de protection des Groupes et Transfos de la Centrale			0,321	
Mise aux normes sécurité de la Centrale de SLL par l'installation d'un dispositif de détection et extinction incendie			0,046	
Rénovation système de drainage	0,135			
Remplacement transformateur T3 (triple bobinage 90kV/10,3kV/5,5kV)	0 ,352			
Renouvellement de 04 transformateurs à la Centrale Hydroélectrique d'EDEA3		1,000		
Fourniture et installation de deux groupes électrogènes complets:usine de production d'Edéa.				0,124
Renouvellement des automates, réfrigérants et protection incendie de la Centrale de LAGDO		0,300		
Projet Hydrométrie			0,210	
MAPE Travaux de Génie Civil		0,328		
BAMENDJIN Travaux de Génie Civil		0,131		
MBAKAOU Travaux de Génie Civil		0,508		
Travaux Electromécaniques dans les Barrages		0,322		
Grosses réparations dans les barrages réservoirs	0,101			
Mape Bamendjin Mbakaou instrumentation réhabilitation	0,053			
Préparation pour travaux d'urgence à Bamendjin, Mapé		0,208		
Réhabilitation des Ouvrages Génie Civil de SLL		0,527		
Reprise des efforts dans les tirants		0,200		
Instruments d'auscultation (mesures de contraintes excessives dans le béton)			0,182	
Essais in Situ sur le béton des ouvrages			0,120	
Préparation pour travaux d'urgence à Edéa		0,099		
Etude du Tassement du Barrage de Lagdo			0,040	
Préparation pour travaux d'urgence à Lagdo		0,099		
Total	5,168	46,542	4,414	25,324

Source AES SONEL, 2008

Annexe 5: Etat de programmes en hydroélectricité dans le temps

N°	Nature des engagements	Années de réalisation	Situation actuelle	Coût total en milliers de Fcfa	Financement
01	Lom Pangar Alternative (Barrage)	2007	Clôturé	24.189	SFI BEI PROPARGO BAD BDEAC EIAF FMO A hauteur de 70% du montant du CAPEX
02	Rénovation du système de pompage de la galerie de drainage et de la galerie aval du barrage de M'bakaou	2008	Clôturé	0	
03	Renovation des câbles des vannes de l'évacuateur de crues du barrage M'bakaou	2007	Clôturé	4.592	
04	Rénovation du portique Batardeau aval aval du barrage de M'bakaou	2008	Clôturé	0	
05	Renovation mécanisme des vannes de l'évacuateur de crues du barrage de M'bakaou	2008	Clôturé	9.374,01	
06	Inspection des protections Epoxy des radiers aval des évacuateurs de crues des barrages M'bakaou & Mape	2008	Clôturé	12.461,595	
07	Lagdo sink hole backfiling	2007	Clôturé	14.150	
08	Grosses réparations du transformateur T13 de la Centrale d'Edéa	2007	Clôturé	216.753	
09	Mape Bamendjin Mbakaou instrumentation rehabilitation	2007	Clôturé	51.429	
11	Renew toe drain at LENIN and WANDIN (Mbakaou)	2007	Clôturé	124.864	
12	Grosse réparation des ponts roulants et portiques à Edéa	2007	Clôturé	0	
13	Rénovation du système de mesure d'énergie	2007	Clôturé	671.150	
14	Rénovation des auxiliaires & disjoncteurs 15 kV	2007	Clôturé	0	
15	Rénovation des conduites forcées et des équipements mécaniques de l'usine	2007	Clôturé	0	
16	Renouvellement des instruments spéciaux de mesure à Edéa 2	2007	Clôturé	0	
17	Rénovation des régulateurs de tension groupes 4 ,8 et Alucam	2007	Clôturé	0	
18	Etudes de la rénovation des hausses mobiles de la Centrale d'Edéa	2007	Clôturé	4.420	
19	SLL Réhabilitation des ouvrages de génie civil	2007	Clôturé	300.681	
20	Réfection et entretien de la route d'accès à la Centrale de SLL	2007	Clôturé	110.450	
21	Réhabilitation des Turbines de la Centrale de SLL	2007	Clôturé	4.527.285,112	
22	Renouvellement du système de protection des Groupes et Transfos de la Centrale	2007	Clôturé	321.000	
23	Mise aux normes sécurité de la Centrale de SLL par l'installation d'un dispositif de détection et extinction incendie	2007	Clôturé	46.000	
24	Rénovation système de drainage	2008	Clôturé	135.000	
25	Remplacement transformateur T3 (triple bobinage 90kV/10,3kV/5,5kV)	2005	Clôturé	352.000	
26	Renouvellement de 04 transformateurs à la Centrale Hydroélectrique d'EDEA3	2007	Clôturé	1.000.000	
27	Fourniture et installation de deux groupes électrogènes complets:usine de production d'Edéa.	2007	Clôturé	124.000	
30	Grosses réparations dans les barrages réservoirs	2007	Clôturé	101.000	

N°	Nature des engagements (suite)	Années de réalisation	Situation actuelle	Coût total en milliers de Fcfa	Financement
28	BAMENDJIN Travaux de Génie-Civil	2008	Clôturé	131.000	
30	Travaux Electromécaniques dans les Barrages	2007	Clôturé	322.000	
31	Mape Bamendjin Mbakaou instrumentation réhabilitation	2006	Clôturé	53.000	
32	Réhabilitation des Ouvrages Génie Civil de SLL	2006	Clôturé	527.000	
33	Reprise des efforts dans les tirants	2008	Clôturé	200.000	
34	Instruments d'auscultation (mesures de contraintes excessives dans le béton)	2008	Clôturé	182.000	
35	Essais in Situ sur le béton des ouvrages	2008	Clôturé	120.000	
36	Etude du Tassement du Barrage de Lagdo	2008	Clôturé	40.000	
37	Renouvellement des automates de la Centrale de SLL	2009	En cours	2.500.000	
38	Rénovation EDEA 1	2012	En cours	39.550.000	
39	Renouvellement bobinages stators groupes 10 et 11 de la Centrale Hydroélectrique d'Edéa	2008	En cours	2.895.000	
40	Renouvellement des automates, Réfrigérants et protection incendie de la Centrale de LAGDO	2010	En cours	300.000	
41	Projet Hydrométrie	2009	En cours	210.000	
42	MAPE Travaux de Génie-Civil	2008	En cours	328.000	
43	MBAKAOU Travaux de Génie-Civil	2008	En cours	506.000	
44	Préparation pour travaux d'urgence à Bamendjin, Mapé	2008	En cours	208.000	
45	Mise à jour Etudes sécurité de l'aménagement de SLL	2009	En cours	704.000	
46	Déblocage de la vanne segment N°1 de l'évacuateur de SLL	2008	En cours	770.000	
47	Travaux Joints des conduites forcées 1 à 4	2010	En cours	4.875.000	
48	Joints des conduites forcées 5 à 8	2008	En cours	600.000	
49	Préparation pour travaux d'urgence à Edéa	2008	En cours	99.000	
50	Réhabilitation hausses mobiles Edéa	2011	En cours	25.200.000	
51	Préparation pour travaux d'urgence à Lagdo	2008	En cours	99.000	
52	Fourniture d'un Transformateur 20 MVA en remplacement du Transformateur Auxiliaire TA Défectueux (90KV/15KV) YN D11	2009	En cours	200.000	
53	Réhabilitation des radiers à l'évacuateur	2009	Non entamé	300.000	
54	Réhabilitation des radiers à l'évacuateur 4 à 7	2016	Non entamé	300.000	
55	Travaux Prioritaires des Centrales Edéa2 et Edéa3	2016	Non entamé	4.962.000	
56	Travaux complémentaires de Renouvellement des automates, Refrigérants et protection incendie de la Centrale de LAGDO	2009	Non entamé	251.000	
57	Déblocage de la vanne segment N°2 de l'évacuateur de SLL	2009	Non entamé	1.048.000	
58	Déblocage de la vanne segment N°3 de l'évacuateur de SLL	2010	Non entamé	954.000	
59	Déblocage de la vanne segment N°4 à 7 de l'évacuateur de SLL	2016	Non entamé	990.000	
60	Rénovation EDEA 3	2015	Non entamé	10.371.000	
61	Rénovation EDEA 2	2014	Non entamé	31.899.000	

Source AES SONEL, 2008

ANNEXE N° 6 : ACTEURS DU SECTEURS DE L'EAU AYANT FAIT L'OBJET D'ENQUETE

N	NOMS	LOCALISATIONS / ADRESSE	PERSON CONACT	PERSON CONACT ADRESS
A – Ministères				
01	MINEE	B.P 3665, Yaoundé Tel: 2223 34 04, 2222 61 82, 9982 87 25. Fax: 2222 61 77	J. P. BIDJOCKA (Cordo. PANGIRE)	99 82 87 25 jeanpierrebidojocka@yahoo.fr
			Paul Dieudonné BAPAH (Membre équipe du projet PANGIRE)	77 41 75 95 /94 44 72 31 bapah_paul@yahoo.fr
02	MINADER (Inspection Général et Direction du développement Rural)	B.P 2201, Yaoundé	M. BILOA Gaston (Inspecteur Général)	99 82 36 30
			M. FALIANA (S/Directeur Hydraulique Rural)	22 30 53 89 /77 62 80 52
03	MINEFI (DGB, DAE, CAA)	Yaoundé	M. BATI Luc, 77 98 98 14	
04	MINATD	Yaoundé		
05	Min. Dvpt Urb & Habitat	Yaoundé	M. OVENA ALEXIS	77 57 57 30
		Yaoundé (PDUE)	M. TAKOUGANG Sipliant	22 22 01 38 / 77 50 66 14
06	MINSANTE	52 Rue 3038, Yaoundé Tel: 222 35 25/16 95, Fax: 222 02	Mme ESSONO	22 02 97 34 / 99 83 83 01
			M. MANGA (S/Directeur Hydro & Assainissement)	77 52 05 23
07	Min Elevage & Pêche	Yaoundé	M. MBOMBA (Chef service de l'hydraulique)	99 87 18 35
			M. HAROUNA	79 91 72 01
08	MINPLAPDAT	Yaoundé	M. ABDOU MOHAMED	77 86 76 79
			TCHOUNKOUÉ Pierre S. (Dir. Aménagement du Territoire)	77 58 01 71 pstchoukoue@yahoo.fr
			KAMGAIN Gilbert	99 41 90 85
09	MINESEC (DRFM/BC)	Yaoundé	NSIA Félix	
			WANIE Salomon	75 30 24 90
B – Alimentation en Eau et Assainissement				
10	CAMWATER	Douala,	M. ABEGA	
			EKODECK Alain Hippolyte C.	33 43 43 20/99 93 95 62/77 62 01 61 ekodecalain@yahoo.fr
11	Camerounaise des Eaux	Douala,	ABDELLAH ALLOUCHE (Directeur Technique)	33 43 99 82/33 43 99 80 /77 09 23 00 aallouche2003@yahoo.fr

N	NOMS	LOCALISATIONS / ADRESSE	PERSON CONTACT	PERSON CONTACT ADRESS
C – Agriculture				
12	PHP	Njombe Fax : 77 99 23 47	KAMENI Pierre	99 52 27 55 p.kameni@pp.com
D – Elevage / Pêche				
12	SODEPA	Yaoundé, 22 20 08 09	Dir Tech.	77 60 37 00
E – Industrie				
14	Brasseries du Cameroun	Douala Tel: 3342 12 07 / 33 42 54 30 Fax: 3342 63 92	Simon NOUADJOU (Direction Process Qualité)	33 42 12 07 / 99 31 09 15 snouadjou@sabc-cm.com
15	Guinness Cameroun	B.P 1213, Douala Tel: 33 40 70 00 / 1319/ 1550/ 7956, fax:340 71 82	Mr JANTEN Chrispin	75 29 25 70
16	GICAM	Douala Tél. : 33 42 31 41 /33 42 64 99 ; gicam@legicam.org	Justin FOTSING (Economiste Principal)	jfotsing@hotmail.com
17	SONARA	Limbe Tél. : 33 33 22 38 33 33 22 39 Fax : 33 33 21 88	Eric TONYE MBOG (Chef de Service Environnement)	75 56 59 66
18	TANGUI	Moumbo 99 50 59 51	Simon NOUADJOU	99 31 09 15
19	SEMME	Limbe, 77 11 26 08	Dir Ressources Financières	pdgsemme@yahoo.fr
20	CICAM	Douala, 33 40 72 49/ Direction des Usines cicamdu@yahoo.fr	Roger BENGONE NOAH (Responsable Qualité)	33 40 62 15/75 29 78 61 cicamdtu50@yahoo.fr
21	CIMENCAM	Douala, Tél. : 33 39 11 19	Pascal CHATELET (Resp. Sécurité, Santé, Environnement)	33 39 03 20 / 77 09 01 40 Pascal.chatelet@cimencam.lafarge.com
22	ISENBECK S.A.	Douala . 33 39 26 46 /33 39 50 46 Fax : 33 39 26 47 / 33 39 50 01	MATOUC	96 94 60 36 Antoine.matouc@laposte.net
			Roger ESSAWE	99 52 59 02 / 96 94 83 37 rxessawe@yahoo.fr
	SITABAC	Douala	Mr KEME ETAME	99 25 72 89 ; sitabacsa@hotmail.com
F – Hydroélectricité				
23	AES-SONEL	Douala	Jean Basile EKOBEA (Sub Director in charge of Tariffs)	33 42 54 44 / 79 51 11 45 basile.ekobena@aes.com
G– Municipalités				
24	Communauté Urbaine de Douala	Douala	MAKOUBE EKAMBI Emile H.	75 00 67 55
25	Communauté Urbaine de Yaoundé	Yaoundé	ESSI Gérard	77 52 75 03 gerard_essi@yahoo.fr

N	NOMS	LOCALISATIONS / ADRESSE	PERSON CONTACT	PERSON CONTACT ADRESS
H – Financement				
26	FEICOM	Yaoundé	M. BOULI BELOBO Mme NGONO Françoise	96 87 81 43 99 87 27 75 (nmfrank@yahoo.fr)
27	Plan Cameroun	Yaoundé	Lucas A. GANYE	22 21 54 58 / 77 77 13 21
28	Coopération Technique Allemande (GTZ)	Douala ; 33 43 33 60	METEKE	75 29 46 26
29	Union Européenne	Yaoundé 22 20 13 87/22 20 33 67/	Michel SCHLEIFFER	22 20 13 87/ 22 20 33 67/22 21 00 29 email : michel.schleiffer@ec.europa.eu delegation- cameroun@ec.europa.eu
30	Groupe Banque Mondiale	BP : 1128 Yaoundé	Jean Drozd	Jdrozd@woldbank.org 22-20-38-15/22-20-16-36
31	Banque Africaine de Développement	Yaoundé	Jean Marie MENG LIHINAG	j.menglihinag@afdb.org Tél. : +237 22202761/65
32	SNV	North West Portfolio in Bamenda BP 5069 Bamenda, tél : 3363842/9800768	Moussa Charlot Paul Gbalène	99.97.96.01 99.67.37.62
33	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) (UICN/PACO)	BP : 5506 Yaoundé	Camille JEPANG (Chargé de programme eau et zones humides)	Camille.sand@iucn.org Tél. : +237 77 67 24 30
34	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	BP : 12909	Guy BROUCKE	
I - ONG				
35	Cameroon Ecology (Cam-Eco)	B.P. 791, Edéa	Cecile NDJEBET	Tél. 99 91 96 23/77 42 72 95 Email : cndjebet@yahoo.com/ camerooneco@yahoo.com
36	Réseau de Promotion du Développement Intégral de la Jeunesse (REPRODIJ)		NYECK Cirille	Tél . : 237 99909947 Email : nyeck2001@yahoo.fr
J – Instituts en charge de la statistique et de la démographie				
37	BUCREB	Yaoundé		
38	INS	Yaoundé	NDJOM0 Sébastien	22 23 37 21/77 68 59 39 (ndjomoseb@yahoo.fr)